

Au RN, un virage libéral de plus en plus affirmé

► Le Rassemblement national (RN) assume un positionnement de plus en plus favorable aux grandes entreprises et au patrimoine des ultrariches

► La ligne libérale prend progressivement le dessus sur l'héritage poujadiste du parti d'extrême droite, consistant à défendre « les petits contre les gros »

► Le RN a accepté la « flat tax » macroniste, s'est opposé à la taxation des holdings familiales et soutient une baisse drastique des impôts de production

► Les débats budgétaires ont pourtant creusé le fossé avec les milieux économiques, que Jordan Bardella juge essentiels pour accéder au pouvoir

► Alors que la BCE a longtemps été prise pour cible par le RN, M. Bardella propose de lui demander de racheter la dette française

PAGES 12-13

Israël Nétanyahou demande au président de le gracier

Jugé depuis 2020 pour corruption, fraude et abus de confiance, le premier ministre israélien prépare la campagne de 2026, en vue de sa réélection

PAGE 6

Enquête TotalEnergies dans les filets de « Dédé la Sardine » et du pétrole russe

L'intermédiaire André Guelfi, mort en 2016, est au cœur d'un arbitrage frauduleux jugé à partir de lundi et destiné à soutenir 16 milliards d'euros à la multinationale

PAGE 17

UKRAINE LE « PLAN DE PAIX » DE TRUMP TOUJOURS ÂPREMENT NÉGOCIÉ

► Américains et Ukrainiens ont confronté leurs vues, dimanche, en Floride
► L'envoyé spécial du président américain devait présenter, lundi, un texte amendé à Poutine
► Zelensky était attendu, lundi matin, à Paris, où il devait être reçu par Macron

PAGE 2



Le secrétaire d'Etat américain, Marco Rubio, lors de la rencontre avec la délégation ukrainienne menée par Rustem Umerov (à droite), à Hallandale Beach (Floride), le 30 novembre. CHANDAN KHANNA/AFP

Diplomatie Macron en Chine pour une visite sans illusions

LE CHEF DE L'ÉTAT français doit effectuer une visite en Chine, du 3 au 5 décembre, alors que les contentieux s'accumulent entre les deux pays. Sur le dossier ukrainien, Pékin continue de livrer des pièces de drone à Moscou. Sur le volet économique, la Chine représente presque la moitié du déficit commercial français. La concurrence chinoise lamine de plus en plus férolement les industriels tricolores, même si nombre d'entre eux jugent indispensables de rester présents chez le géant asiatique, notamment pour s'inspirer de ses innovations.

PAGE 7 ET PAGES 18-19

ÉDITORIAL

INGÉRENCES ET INCOHÉRENCES DE TRUMP SUR LE CONTINENT AMÉRICAIN

PAGE 29 ET NOS INFORMATIONS PAGE 8

Burundi
La lutte contre le sida mise en péril par l'arrêt des aides américaines

PAGE 9

Patrimoine
Donations, taxe foncière, héritage : débat sur un big bang fiscal

PAGE 10

Culture
Musée du Louvre : l'ex-pavillon des Sessions rouvre en plein tumulte

PAGE 25

Handicap
Les fauteuils roulants intégralement remboursés

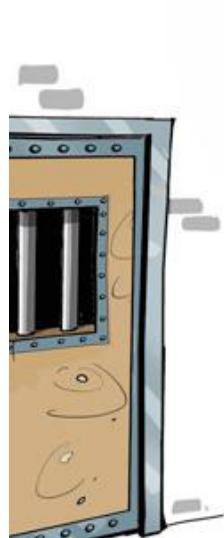
Depuis lundi, après un long combat, l'obtention de matériel adapté passe par un guichet unique et sans aucun reste à charge

PAGE 15

VU PAR DILEM (ALGERIE)

CARTOONING FOR PEACE

BRÉSIL : JAIR BOLSONARO DEVRA PURGER SA PEINE DE 27 ANS DE PRISON



Cinéma
DiCaprio et Anderson à Paris, après la « Bataille »

L'acteur et le réalisateur, qui ont reçu « Le Monde », évoquent Hollywood, la politique et « Une bataille après l'autre »

PAGE 22

SOPHIE RÉVIL - DENIS CAROT

FESTIVAL DE CANNES
SÉANCE SPÉCIALE

DITES-LUI QUE JE L'AIME

UN FILM DE ROMANE BOHRINGER

“Un coup de cœur !”
POSITIF
“Une œuvre intime et viscérale”
ELLE
“Romane Bohringer nous bouleverse”
TÉLÉRAMA

Le Monde DEMAIN AU CINÉMA Télérama



Au centre, le vice-ministre des affaires étrangères ukrainien, Sergiy Kyslytsya, et le secrétaire du Conseil national de sécurité et de défense de l'Ukraine, Rustem Umerov, à Hallandale Beach, en Floride, le 30 novembre.

CHANDAN KHANNA/AFP

« Plan de paix » : l'Ukraine face à une équation compliquée

KIEV ET WASHINGTON - correspondants

Même silencieux, Steve Witkoff parle. Son corps, ses gestes, son regard fuyant disaient une forme d'inconfort. L'envoyé spécial de Donald Trump a pris place, dimanche 30 novembre, autour d'une table de travail à Miami (Floride). Il était l'un des représentants des Etats-Unis recevant une délégation ukrainienne pour discuter du nouveau « plan de paix », ébauche encore incertaine, déjà sujette à des corrections profondes après des échanges avec les Européens, en Suisse, une semaine plus tôt.

Sergiy Kyslytsya, le vice-ministre des affaires étrangères ukrainien, se trouvait notamment face à lui. Il a salué, dans un message sur X, « le grand leadership » de Marco Rubio, le secrétaire d'Etat américain, ainsi que « l'attitude de Jared Kushner [gendre de Donald Trump] et la façon dont il expose sa vision ». Le vice-ministre oubliait ainsi de citer le troisième Américain, Steve Witkoff.

Devant les caméras, c'est Marco Rubio qui a pris la parole. Sa présence demeure un rien rassurante pour ceux qui refusent encore de croire à un possible abandon de l'Ukraine par Washington ou bien à un dessein caché : une capitulation imposée pour mieux se repaire d'accords commerciaux avec la Russie. L'objectif n'est pas seulement un arrêt des combats, a souligné Marco Rubio,

« mais c'est aussi s'assurer d'une fin de la guerre qui laisserait l'Ukraine souveraine et indépendante, et avec une chance d'avoir une vraie prospérité ». Pour les Européens comme pour les Ukrainiens, il ne fait aucun doute que le plan rectifié depuis la rencontre à Genève sera rejeté par le président russe. Mais « la question que l'on se pose, c'est avec quelle énergie et quelle force de conviction les Américains vont le soumettre aux Russes », relevait un diplomate, peu avant l'annonce du départ de Steve Witkoff vers la capitale russe. La rencontre entre l'émissaire de Donald Trump et Vladimir Poutine sera-t-

elle une « conversation sympathique », comme on le redoute à Paris ? Les questionnements sur la fiabilité de l'allié américain se sont installés avec force depuis qu'a été ébruitée, le 21 novembre, la première version du plan de M. Trump reflétant mot pour mot les exigences du Kremlin.

La révélation récente par l'agence Bloomberg du contenu intégral d'une conversation entre Steve Witkoff et Iouri Ouchakov, conseiller diplomatique du Kremlin, a confirmé l'approche proruse du promoteur immobilier, ami de Donald Trump. Mais il ne s'agit pas seulement de la démarche partiale d'un homme, sans connaissance aucune du régime russe.

Convergences pécuniaires

« Faire de l'argent, pas la guerre » : tel était le titre d'une enquête remarquable du *Wall Street Journal*, publiée le 28 novembre. Le quotidien économique détaillait les ambitions de l'administration Trump en coulisse, rêvant d'investissements multiples et lucratifs en Russie, de projets bilatéraux jusqu'à la conquête de la planète Mars, grand fantasme du patron de SpaceX, Elon Musk.

Plusieurs milliardaires russes proches du Kremlin, frappés par des sanctions occidentales (Guennadi Timchenko, Iouri Kovaltchouk, les frères Boris et Arkadi Rotenberg), auraient envoyé, selon le journal, des représentants pour discuter avec de grands groupes privés américains de la possibilité d'aventures communes dans l'énergie et l'exploitation des minerais rares. Ce mouvement n'est pas forcément orchestré par en haut, mais autorisé, certainement.

Les deux sujets les plus importants à ne pas avoir été tranchés sont la question territoriale et celle des garanties de sécurité offertes à Kiev

Le Kremlin croit-il à ce prisme économique ou l'utilise-t-il comme un appât, cernant bien la lassitude suscitée à Washington par cette guerre qui se prolonge depuis près de quatre ans ? Ce fantasme des convergences pécuniaires animait déjà la partie américaine avant la rencontre à Anchorage (Alaska), le 15 août, entre Donald Trump et Vladimir Poutine. Ce dernier avait brutalement rejeté tout compromis ou idée de cessez-le-feu. Aujourd'hui, la vulnérabilité, aussi bien politique que militaire, projetée par l'Ukraine ne fait que durcir les positions russes. Moscou reste persuadé que le temps joue en sa faveur.

L'armée redouble de vigueur dans ses attaques en Ukraine. Dimanche, Volodymyr Zelensky livrait ce bilan de la semaine écoulée : 1400 attaques de drones, 1100 bombes aériennes guidées et 66 missiles. Une fois la rencontre achevée à Miami, le président ukrainien s'est entretenu par téléphone avec le chef de sa délégation, Rustem Umerov, le secrétaire du Conseil de sécurité nationale et de défense, ancien ministre de la défense (2023-2025). Puis M. Zelensky s'est félicité, sur X, d'une « dynamique constructive », n'oubliant pas de remercier pour la centième fois l'administration américaine pour « être investie si intensément ».

Rustem Umerov a également respecté ce passage obligé. « Les Etats-Unis nous entendent, les Etats-Unis nous soutiennent, les Etats-Unis marchent à nos côtés », a-t-il dit à Miami. Sa nomination comme chef de la délégation a été critiquée par une partie de l'opposition ukrainienne, en raison de sa proximité avec certains sus-

pects dans le scandale de corruption qui secoue Kiev, même si les enquêteurs affirment qu'il n'est pas en cause.

La mise à l'écart du négociateur en chef depuis janvier, Andriy Yermak, contraint à la démission, marque une rupture pour le président ukrainien. Ce dernier a annoncé que l'ancienne ambassadrice à Washington, Oksana Markarova, devenait sa conseillère pour la reconstruction et les investissements. Mais la présence de cette figure familiale pour les Américains ne résout pas en soi les soupçons de corruption, à la fois réels et amplifiés par la propagande russe.

Options créatives

Sur le plan diplomatique, Volodymyr Zelensky continue de se débattre entre les termes d'une équation immensément compliquée. L'Ukraine ne peut donner l'impression à l'administration Trump qu'elle rejette son plan amendé en Suisse, mais elle refuse de céder davantage de territoires. Son calcul est le rejet par Moscou du texte en l'état. « C'est délicat, c'est compliqué et, évidemment, il y a beaucoup de pièces mouvantes », a reconnu Marco Rubio, dimanche, après plusieurs heures de discussion, estimant que « beaucoup de progrès avaient été réalisés ».

Le secrétaire d'Etat et Steve Witkoff se sont entretenus avec Donald Trump dans l'après-midi, pour le tenir au courant de l'avancée des travaux. A bord d'Air Force One, qui le ramenait à Washington, le président ne s'est guère attendu devant la presse, au sujet du règlement du conflit. « Ça n'a pas beaucoup à voir avec nous, mais j'aimerais voir si on peut sauver

beaucoup d'âmes », a dit Donald Trump, estimant qu'il y a « de bonnes chances de parvenir à un accord ». Le président a parlé de « guerre ridicule », répétant une énième fois que « la Russie aimeraît que cela se termine ».

Les Européens y sont dorénavant rompus. Leur devoir diplomatique consiste à ne pas provoquer de rupture transatlantique, mais à tout faire pour tirer l'administration américaine par la manche, afin de la ramener vers des positions plus favorables à la victime de l'agression russe. Les diplomates européens ont le sentiment de jouer au Jokari, ce jeu fait d'un socle en bois auquel une balle en caoutchouc est attachée par un fil élastique : ils s'efforcent de taper dans la balle le plus fort possible, mais celle-ci revient vers eux immanquablement. Les alliés de Kiev sur le Vieux Continent parient sur l'impatience de Donald Trump à l'égard du chef du Kremlin. « Poutine, de son côté, va jouer avec Witkoff et Trump en les assurant qu'il veut la paix mais en y mettant des conditions irréalistes », préside Tatiana Kastoréva-Jean, directrice du centre Russie-Eurasie à l'Institut français des relations internationales.

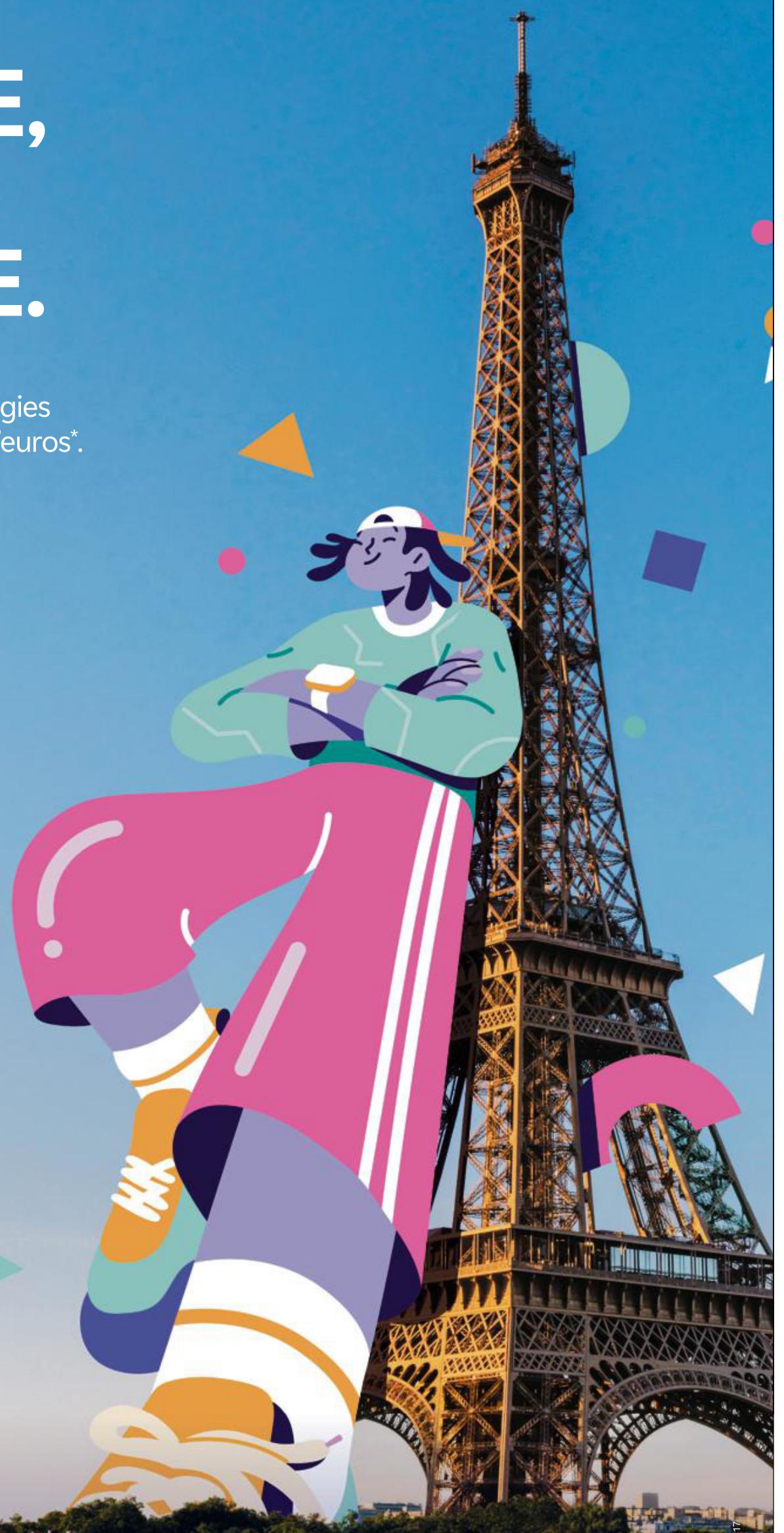
Depuis Genève, les diplomates européens pensaient avoir engrangé une victoire. Dans un document annexé au « plan de paix » rectifié, Marco Rubio officialisait le soutien américain aux garanties de sécurité à l'Ukraine apportées par les pays membres de la « coalition des volontaires », qui soutiennent Kiev. Des « options créatives » ont été échafaudées pour définir « qui contrôlera les territoires » revendiqués par les Russes, une fois un éventuel cessez-le-feu signé sur le fondement d'un gel de la ligne de front, indique une source proche des négociations. Les Etats-Unis pourraient s'engager à une surveillance de cette zone par des moyens technologiques. Mais un paraphe de Marco Rubio n'est pas synonyme d'une validation par Donald Trump. Et « on n'a aucune clarté sur ce que cet accord signifie concrètement », déplore un diplomate européen. ■

THOMAS D'ISTRIA,
CLAIRES GATINOIS (À PARIS)
ET PIOTR SMOLAR



LES FOSSILES ÇA S'IMPORTE, L'ÉLECTRICITÉ ÇA RAPPORTE.

L'électricité rapporte 5 milliards d'euros à la balance commerciale française. Les énergies fossiles, elles, coûtent au pays 64 milliards d'euros*.



L'ÉLECTRICITÉ, ÇA NE FAIT QUE COMMENCER

* Bilan électrique 2024, RTE, page 26. edf.fr/climat

En Hongrie, Magyar se prépare à défier Orban

L'adversaire du premier ministre mise sur des candidats novices en politique pour les législatives d'avril 2026

VIENNE - correspondant régional

Une centaine de candidats pour «un changement de régime». En présentant les résultats des primaires qu'il a organisées dans la presque totalité des 106 circonscriptions de Hongrie en vue des élections législatives d'avril 2026, l'opposant Péter Magyar s'est dit convaincu, vendredi 28 novembre, que ses candidats battraient «avec une large avance» ceux du premier ministre. Le nationaliste Viktor Orban gouverne sans partage, depuis 2010, ce pays d'Europe centrale de 9,5 millions d'habitants.

Si la campagne s'annonce longue pour Péter Magyar, ancien cadre de l'appareil d'Etat qui a brusquement quitté ses fonctions début 2024, ce quadragénaire au look soigné et à la confiance en soi débordante a déjà réussi, en moins de deux ans, à effacer les autres formations d'opposition. Depuis des mois, son parti, Tisza («respect et liberté»), est en tête de tous les sondages réalisés par des instituts indépendants, devant le Fidesz, la formation de Viktor Orban.

Pour maximiser ses chances, Péter Magyar a volontairement misé sur des profils «dénusés de toute expérience politique», en désignant des inconnus issus en grande partie de cette classe moyenne supérieure hongroise qui a pu voter dans le passé pour le Fidesz, mais est aujourd'hui déçue par les mauvaises performances de l'économie. Celles-ci sont explicables en partie par la corruption généralisée observable dans l'entourage du premier ministre.

Des primaires sur Internet

Parmi les candidats présentés par Péter Magyar, il y a 17 médecins, 15 entrepreneurs et 14 avocats. Un tiers sont des femmes, ce qui constitue une performance dans ce pays où le Parlement ne compte que 15 % de députées.

Les primaires se sont déroulées sur Internet en quelques jours, parmi des candidats qui avaient été présélectionnés par le parti et

Parmi les candidats présentés par Péter Magyar, il y a 17 médecins, 15 entrepreneurs et 14 avocats. Un tiers sont des femmes

qui se sont ensuite affrontés sans véritable campagne et avec interdiction de parler aux médias. Péter Magyar a défendu cette méthode peu transparente en préférant parler d'un «processus de sélection interne» plutôt que de primaires. Pour l'adversaire de Viktor Orban, il s'agissait surtout de ne pas reproduire les erreurs des législatives de 2022, quand tous les partis d'opposition étaient difficilement accordés pour présenter une liste commune face au premier ministre.

Elu à l'époque à l'issue d'une primaire qui avait attiré plus de 600 000 électeurs, le candidat désigné, Péter Marki-Zay, avait ensuite perdu beaucoup d'énergie et de temps à négocier avec les différentes formations, ce qui avait conduit à sa défaite cuisante aux législatives, avec seulement 34 % des voix contre 54 % pour Viktor Orban. Plutôt que d'essayer de négocier avec les partis d'opposition, largement décrédibilisés, Péter Magyar a ouvertement décidé de les contourner.

En avril 2026, «il n'y aura qu'une seule possibilité: voter pour Tisza ou jouer à garder Viktor Orban au pouvoir», martèle régulièrement Péter Magyar, sans aucun respect pour certaines des figures de l'opposition qui aimeraient maintenir leur candidature, comme le député et militant anticorruption Akos Hadhazy.

Cette pression porte ses fruits: plusieurs partis d'opposition ont déjà renoncé à concourir et aucune autre formation ne franchit actuellement dans les sondages le seuil des 5 % des voix requis



Péter Magyar, chef du parti Tisza, à Györ (Hongrie), le 15 novembre. BERNADET SZABO/REUTERS

pour siéger au Parlement. «Beaucoup de gens veulent juste qu'Orban soit battu et ne s'intéressent pas aux questions de droite ou de gauche», estime Robert Laszlo, du cercle de réflexion Political Capital, pour expliquer sa popularité. Pour beaucoup d'électeurs d'opposition, la bataille face à Viktor Orban ne peut de toute façon que se jouer à droite et un ancien membre du système est le meilleur profil pour essayer d'attirer les déçus du Fidesz.

Sur l'immigration, Péter Magyar est aligné avec la politique ultra-restrictive de Viktor Orban. Sur l'Ukraine, il s'est également engagé à poursuivre la politique ambiguë de l'actuel premier ministre, en ne livrant pas d'armes à Kiev et en continuant de s'approvisionner en pétrole et en gaz à Moscou. Sa principale différence avec Viktor Orban

consiste à promettre de rétablir une démocratie fonctionnelle et à rabibocher la Hongrie avec l'Union européenne.

Fausses vidéos

Il y a seulement deux ans, M. Magyar était un parfait inconnu qui travaillait sans état d'âme apparent pour le pouvoir, dans l'ombre de son ex-femme, l'ancienne ministre de la justice Judit Varga. Il a notamment été membre de la représentation hongroise à Bruxelles, puis a été nommé à la tête de l'agence publique gérant les prêts étudiants.

En février 2024, il profite d'un scandale qui force son ex-épouse à démissionner pour dénoncer subitement la «corruption» qui gangrène l'entourage de M. Orban. En quelques semaines, «il devient le messie pour beaucoup de personnes insatisfaites du gouver-

nement et qui voulaient une nouvelle force d'opposition», explique Robert Laszlo. Après avoir créé son parti, il réalise une première percée surprise aux élections européennes de juin 2024, obtenant près de 30 % des voix.

Depuis qu'il est devenu eurodéputé, il sillonne les villages de la Hongrie profonde, estimant que l'électorat libéral de Budapest lui est déjà acquis. Dans ses discours, il dénonce surtout le mauvais état des hôpitaux et la forte inflation observée depuis le début de la guerre en Ukraine, qui alimente, comme ailleurs en Europe, le mécontentement envers le gouvernement en place. En face, le pouvoir hongrois peut compter sur sa puissante machine de propagande, qui va désormais jusqu'à générer par intelligence artificielle des fausses vidéos pour faire croire que

M. Magyar veut baisser les retraites ou augmenter les impôts.

Mais même les accusations de violences formulées par deux anciennes compagnes du candidat et utilisées par les médias du pouvoir n'affaiblissent pas, jusqu'ici, sa cote de popularité. Signe de la fébrilité du pouvoir face aux profils rajeunis présentés par Tisza, le Fidesz se prépare à «présenter de jeunes figures» dans plus d'un tiers des circonscriptions du pays, selon le site d'information indépendant Telex, vendredi, en écartant plusieurs barons locaux. Alors que M. Orban fêtera ses 63 ans en mai 2026, le plus grand risque pour le premier ministre sortant est d'apparaître dépassé par l'énergie de ce nouvel opposant qu'il n'avait clairement pas vu venir. ■

JEAN-BAPTISTE CHASTAND

La digue se fissure entre les petits patrons allemands et l'AfD

En se disant prête à discuter avec l'extrême droite, la présidente de l'Association des entreprises familiales a ouvert un vif débat outre-Rhin

BERLIN - correspondante

Parler avec l'extrême droite ne revient pas à endosser son programme: c'est l'argument avancé par la présidente de l'Association des entreprises familiales en Allemagne, Marie-Christine Ostermann. La très médiatique dirigeante de 47 ans a provoqué un tollé en affirmant que ses adhérents avaient renoncé à l'«interdiction de contact» avec des députés du parti d'extrême droite Alternative für Deutschland (AfD), dans un post sur le réseau social LinkedIn, mi-novembre.

Dans plusieurs antennes régionales de l'association, «ce type de cloisonnement n'a de toute façon jamais existé», a-t-elle affirmé. «Le concept politique d'exclusion totale de l'AfD a échoué, comme le confirment tous les sondages», a-t-elle jugé, plaidant pour une «confrontation» sur le fond. Et de préciser: «Nous ne voulons en aucun cas considérer l'AfD comme un partenaire de coalition au sein d'un gouvernement.»

L'association avait fait scandale en invitant le député AfD Leif-Erik Holm à une soirée avec des parlementaires à Berlin, le 8 octobre.

Des élus du parti de gauche Die Linke y avaient également été conviés, mais ils ne sont pas venus, a précisé l'association à posteriori.

Mme Ostermann, qui dirige une entreprise d'agroalimentaire fondée par son grand-père dans l'ouest de l'Allemagne, est connue dans le débat public pour ses positions libérales. Elle a longtemps été encartée au Parti libéral-démocrate (FDP), qui n'est plus représenté au Bundestag depuis les élections législatives du 23 février faute d'avoir obtenu les 5 % nécessaires.

Pendant la campagne, elle a mis en garde contre les risques posés par le programme de l'AfD pour les entreprises, notamment pour ce qui concerne l'immigration. Ces derniers mois, elle s'est montrée très critique à l'égard du gouvernement du conservateur Friedrich Merz (Union chrétien-démocrate, CDU), allié aux sociaux-démocrates du SPD, l'accusant de consacrer trop de temps aux affaires internationales et de ne pas s'intéresser suffisamment aux réformes et à la lutte contre la bureaucratie.

L'Association des entreprises familiales, qui revendique 6 600 membres dont la liste n'est pas

publique, n'est pas l'un des lobbys patronaux les plus influents en Allemagne. Mais la prise de position de sa présidente, qui n'avait rien d'improvisé, a ouvert un vif débat dans le pays, révélant les divergences dans le monde des affaires.

Certains patrons ont apporté un soutien public, à l'image du dirigeant des drogueries DM, Christoph Werner, qui a jugé légitime d'avoir invité des élus de tous les partis à une soirée en présence des parlementaires. «Au lieu de parler en permanence des autres partis, les responsables politiques devraient se pencher sur les préoccupations des citoyens et proposer des solutions convaincantes et efficaces», a-t-il affirmé dans le quotidien *Süddeutsche Zeitung*, plaident pour «un débat nuancé sur le fond», plutôt que pour une «diabolisation».

Pour la sortie de la zone euro

De nombreux entrepreneurs ou petits patrons ont appelé ces derniers jours à un dialogue avec l'AfD, lequel existe souvent déjà localement. «On n'est pas obligé de les suivre, mais on doit les écouter», a déclaré, au magazine *Der Spiegel*, Holger Loelair, le patron de l'entreprise familiale Ora-

L'AfD talonne la CDU dans les sondages au niveau fédéral, et fait la course en tête dans les Länder de l'Est

fol, qui emploie 3 000 personnes dans le monde. Spécialisée dans les plastiques de haute qualité, la société est basée dans le Land du Brandebourg, dans l'est du pays, où l'AfD a obtenu 32,5 % aux législatives de février (11,7 points de plus qu'à l'échelle nationale). «Ignorer systématiquement ces voix est commode du point de vue rhétorique, mais ce n'est ni réaliste ni respectueux», estime M. Loelair.

Quelques entreprises ont en revanche fait savoir qu'elles quittaient l'association, comme les drogueries Rossmann, le fabricant de la boisson Fritz Kola, ou Vorwerk, créateur du célèbre robot de cuisine Thermomix; d'autres, comme le torréfacteur Melitta, ont admis y songer. «L'histoire nous enseigne com-

bien il est important que le monde économique se démarque clairement des extrémistes de droite», a souligné Frank Werneke, le dirigeant de la fédération syndicale Ver.di, aux journaux du groupe Funke, rappelant le caractère décisif du soutien apporté par les dirigeants industriels allemands à Adolf Hitler dans les années 1930.

Les grandes entreprises sont prudemment restées à distance du débat, la puissante Fédération allemande de l'industrie (BDI) se contentant de rappeler que «le succès de l'industrie allemande» repose «sur des conditions sociales et politiques stables, que l'AfD tente de bouleverser avec ses positions populistes». Quant à la Deutsche Bank, qui avait accepté d'accueillir la soirée de l'Association des entreprises familiales dans ses locaux berlinois, elle a fait savoir qu'elle ne les mettrait plus à sa disposition.

L'AfD, fondée en 2013 par des professeurs d'économie hostiles à la monnaie unique européenne dans le sillage de la crise de la dette, talonne la CDU dans les sondages au niveau fédéral, et fait la course en tête dans deux Länder du Nord-Est, où auront lieu des élections régionales en

septembre 2026 : la Saxe-Anhalt (40 % d'intentions de vote) et le Mecklembourg-Poméranie-Orientale (38 %).

La coprésidente de l'AfD, Alice Weidel, ancienne analyste au sein de la banque d'affaires Goldman Sachs, présente son parti comme «libertarien conservateur», comme elle l'a affirmé lors d'un échange avec le milliardaire américain Elon Musk pendant la campagne des législatives allemandes.

A l'époque, plusieurs fédérations patronales allemandes avaient cependant mis en garde contre le programme économique de l'AfD, qui prône toujours la sortie de l'Allemagne de la zone euro, malgré l'hostilité des milieux économiques.

Très critique sur le niveau de la dette publique, l'AfD promet par ailleurs de porter le montant des retraites à 70 % du dernier salaire, contre 48 % actuellement. Le parti, qui se dit favorable au libre-échange, a en outre rejeté tous les grands accords commerciaux conclus par l'Union européenne ces dernières années, dont celui avec le Mercosur, très largement soutenu par les entreprises allemandes. ■

ELSA CONESA



Investir, c'est bien. Investir accompagné par SG, c'est mieux.

Avec la gestion sous mandat, vous pouvez déléguer la gestion de votre PEA à un expert, et investir quel que soit le niveau de complexité des marchés financiers.

Entre 2020 et 2025, nos PEA gérés sous mandat ont délivré en moyenne 11%⁽¹⁾ de performance par an.

Investir comporte un risque de perte en capital.
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.



Communication publicitaire.

(1) Source : Société Générale Gestion. Performance moyenne nette de tous frais par an, calculée sur la période de septembre 2020 à septembre 2025. Cette communication n'a pas de vocation contractuelle mais constitue une communication publicitaire. Elle est uniquement fournie à titre indicatif et ne constitue pas une recommandation ni une analyse ou un conseil financier. Elle ne saurait en outre être considérée comme une sollicitation, une invitation ou une offre d'achat ou de vente d'OPC (Organismes de Placement Collectif) ou de service financier. Avant toute souscription, l'investisseur potentiel est invité à se rapprocher de son conseiller pour que ce dernier puisse s'assurer de l'adéquation de l'investissement envisagé avec sa situation financière et patrimoniale. La décision d'investir doit tenir compte de toutes les caractéristiques ou de tous les objectifs d'un produit ou d'un service. Veuillez vous référer à la documentation contractuelle et réglementaire, avant de prendre toute décision finale d'investissement. Société Générale – S.A. au capital de 958 618 482,50 € – 552 120 222 RCS PARIS – Siège social : 29, bd Haussmann, 75009 Paris. SG est une marque de Société Générale. Crédit photo : Getty Images. Décembre 2025.

Nétanyahou demande une grâce en vue des élections de 2026

Une grâce présidentielle dans l'affaire de corruption où il est jugé serait une aubaine pour le premier ministre israélien, qui aspire à être réélu

JÉRUSALEM - correspondant

Benyamin Nétanyahou a demandé une grâce dans l'affaire de corruption qui le menace depuis près de dix ans. Dans un courrier formel adressé, dimanche 30 novembre, au chef de l'Etat, Isaac Herzog, le premier ministre israélien réclame la fin du procès en cours, depuis 2020, pour des faits de corruption, fraude et abus de confiance, pour lesquels des enquêtes ont été ouvertes en 2016.

«Les poursuites pénales engagées contre le premier ministre nuisent aux intérêts nationaux d'Israël, attisent les divisions au sein de la population et détournent l'attention des questions diplomatiques et sécuritaires», argumente M. Nétanyahou – qui se dit innocent – dans des extraits de sa requête cités par la presse. «Il est clair que le premier ministre doit désormais consacrer toute son énergie, son temps et son jugement à diriger l'Etat en ces jours historiques. Israël est confronté à des opportunités rares qui pourraient bouleverser fondamentalement l'ensemble du Moyen-Orient, mais aussi à des dangers, des menaces et des défis», argumente le premier ministre.

M. Nétanyahou est le premier chef de gouvernement en exer-

cice à être ainsi jugé en Israël. La justice le suspecte d'avoir accepté des cadeaux de la part d'amis milliardaires, pour plus de 180 000 euros, et d'avoir accordé des avantages à des entreprises en échange d'une couverture médiatique favorable. «Une fin immédiate du procès contribuerait grandement à apaiser les tensions et à favoriser une large réconciliation, ce dont notre pays a désespérément besoin», affirme M. Nétanyahou, contre toute évidence, tant sa personnalité et ses méthodes de gouvernance contribuent aux tensions dans le pays.

Lourde responsabilité

Selon la loi israélienne, le chef de l'Etat, qui remplit une fonction symbolique, dispose d'un pouvoir de grâce – un des héritages juridiques du mandat britannique en Palestine. «Le président de l'Etat a le pouvoir de gracier les délinquants et de modifier les peines en les réduisant ou en les commuant», dispose la loi fondamentale régissant la présidence. La requête doit d'abord être examinée par le ministre de la justice, Yariv Levin, puis par la procureure générale, Gali Baharav-Miara, elle-même régulièrement attaquée par la coalition de droite et d'extrême droite. Leurs opinions ne sont toutefois que consultatives.

Benyamin Nétanyahou dispose de l'appui de Donald Trump

Dimanche, M. Herzog a fait savoir qu'il allait examiner la requête, en relevant que celle-ci présente un caractère «exceptionnel». «L'affaire Nétanyahou pèse lourdement sur la société israélienne. S'il y a une demande ou une procédure, je le divulguerai au public en toute transparence», avait déclaré le chef de l'Etat, en septembre. Je prendrai en considération ce qui est le mieux pour l'Etat.» Le processus de décision pourrait durer des semaines.

Le pouvoir de pardonner judiciairement ne s'exerce normalement que pour des citoyens condamnés, et non pour des prévenus ou des accusés en attente d'un jugement. Une exception est signalée par les juristes. En 1986, le père d'Isaac Herzog, Chaim Herzog, président de 1983 à 1993, avait gracié des membres du Shin Bet, le service du renseignement intérieur israélien, mis en cause pour avoir tué, après l'arrestation de ceux-ci, deux prisonniers palestiniens impliqués dans une prise d'otages. Une affaire connue sous le nom d'affaire du bus 300 – à l'époque, ce type de bavure provoquait un émoi dans la société. La Cour suprême avait validé cette décision. «Les motifs juridiques permettant de gracier une personne qui n'a pas été condamnée sont très très rares, et il n'est pas certain que cette affaire s'inscrive dans le cadre étroit de la jurisprudence établie il y a quarante ans», indique Eli Salzberger, ancien doyen de la faculté de droit d'Haifa.

Une lourde responsabilité pèse les épaules de M. Herzog. Le président, issu de la gauche, s'est caractérisé par une très grande prudence depuis son élection, en 2021.

Au moment des protestations massives contre la réforme judiciaire voulue par M. Nétanyahou, début 2023, il avait tenté de rapprocher le gouvernement et son opposition sans prendre position, alors que beaucoup de juristes alertaient sur des atteintes significatives à l'Etat de droit.

Après le 7-Octobre, il avait déclaré que la responsabilité de l'attaque terroriste du Hamas pesait sur l'ensemble du peuple palestinien,

pas uniquement sur les membres de l'organisation islamiste. Ses prises de position nourrissent, avec d'autres, l'argumentaire de l'Afrique du Sud dans la plainte déposée devant la Cour internationale de justice, dénonçant un génocide dans la bande de Gaza.

Critiques de l'opposition

La démarche de M. Nétanyahou a été critiquée par l'opposition. Plusieurs voix, en son sein, ont émis une condition : que le premier ministre reconnaîsse sa culpabilité et s'engage à quitter la vie politique. Sans surprise, les piliers de la coalition ont apporté leur soutien. M. Nétanyahou dispose également de l'appui de Donald Trump. Devant la Knesset, le 13 octobre, après l'annonce du plan de paix pour Gaza, le président américain avait lourdement suggéré à M. Herzog d'octroyer un pardon au premier ministre.

«J'ai une idée, monsieur le Président, pourquoi ne graciez-vous pas [M. Nétanyahou]?» Fait inédit, M. Trump a aussi écrit une demande officielle, mi-novembre. «Bien que je respecte absolument l'indépendance du système judiciaire israélien et ses exigences, je pense que cette "affaire" contre "Bibi" [Nétanyahou], qui a longtemps combattu à mes côtés, notamment contre l'adversaire très coriace d'Israël, l'Iran, est une poursuite politique injustifiée», a-t-il souligné.

L'épisode marque une étape importante dans la préparation de la campagne pour le scrutin législatif, prévu d'ici à octobre 2026. Le procès en cours complique de fait la tâche du premier ministre. S'il devait parvenir à lever cet obstacle, la nature de la campagne pourrait être assez différente. M. Nétanyahou, dont le sort politique semblait compromis après la faillite sécuritaire du 7-Octobre, n'a pas perdu la bataille électorale.

Les écarts se sont réduits entre la coalition et l'opposition, qui n'est pas certaine d'obtenir la majorité de 60 sièges. Surtout, lorsque les électeurs sont interrogés sur les profils possibles du premier ministre, M. Nétanyahou, qui cumule dix-huit années à ce poste depuis 1996, continue de dominer ses adversaires. Comme Naftali Bennett, son principal concurrent, promoteur lui aussi d'une droite nationaliste, et Yaïr Lapid, plus modéré, mais aussi plus effacé dans les débats. ■

LUC BRONNER

Léon XIV en Turquie et au Liban : un style tout en prudence et retenue

Après trois jours en Turquie, le pape est arrivé à Beyrouth dimanche, où il a célébré la «paix»

BEYROUTH - envoyée spéciale

L' avion bleu transportant le pape se préparait à atterrir sur le port de Beyrouth, quand deux avions de chasse se sont approchés de la carlingue pour l'escorter dans sa descente. Après trois jours en Turquie dans une atmosphère relativement indifférente, Léon XIV a été accueilli chaleureusement au Liban, dimanche 30 novembre, deuxième étape de son premier voyage en dehors de l'Italie depuis son élection, en mai. Partout, sur la route, dans les rues, sur les ponts, des panneaux le représentant saluant la foule ont été accrochés.

Après avoir rendu une visite de courtoisie au président libanais, Joseph Aoun, et s'être entretenu avec le président de la Chambre des députés, Nabih Berri, et le premier ministre, Nawaf Salam, Léon XIV s'est adressé aux autorités, à la société civile et au corps diplomatique. Comme en Turquie, il a donné à voir sa méthode : une forme de réserve, des mots pesés au trébuchet et des messages à lire en filigrane.

Louant les dirigeants du pays du Cèdre, qu'il a soigneusement évité de froisser, le pape les a qualifiés d'*«artisans de la paix, dans des circonstances très complexes, conflictuelles et incertaines»*. Dans un Liban traversé de tensions religieuses permanentes et particulièrement perméables aux convulsions géopolitiques du Proche-Orient, Léon XIV a enjoint à tous ceux qui l'écoutaient de ne jamais négliger le travail de mémoire indispensable au *«rapprochement entre ceux qui ont subi des torts et des injustices»*. Un effort nécessaire, selon lui, à la *«paix»*.

Le «courage» de rester

A destination des jeunes du pays, devant lesquels il s'exprima, lundi, à Bkerké, au nord de Beyrouth, Léon XIV a vanté ceux qui *«osent rester»*. *«Il arrive parfois qu'il soit plus facile de fuir ou, tout simplement, plus pratique d'aller ailleurs»*, a-t-il regretté, ajoutant qu'il faut *«vraiment du courage et de la clairvoyance pour rester ou revenir»* dans un pays où les *«conditions»* sont *«difficiles»*. Un appel également adressé aux chrétiens de la région, notamment de Syrie, qui ont massivement quitté leur pays depuis 2011.

Pour que cela puisse être possible, le chef des catholiques a mis en garde les dirigeants libanais, expliquant que les situations ne s'améliorent pas uniquement grâce à *«la disponibilité et au courage de certains»*. La réconciliation, a-t-il insisté, *«a besoin d'autorités et d'institutions qui reconnaissent que le bien commun est supérieur à celui d'une partie»*.

Quelques minutes plus tôt, il leur avait *«demandé de ne jamais [se] séparer des gens»* et de *«se mettre au service de [leur] peuple»*. Depuis le début de son voyage, comme c'est le cas depuis son élection, Léon fait passer ses messages avec subtilité, calme et retenue, sans jamais tancer ses interlocuteurs. Ses trois jours et demi passés en Turquie, qui l'ont vu rencontrer le président Recep Tayyip Erdogan, des autorités

En visite à la cathédrale arménienne d'Istanbul, Léon a soigneusement évité d'utiliser le mot «génocide»

musulmanes ou les Arméniens de Turquie, ont été en permanence teintés de cette prudence, aussi bien dans les paroles que dans les gestes. Une différence avec son prédécesseur, François, qui pouvait parfois morgner ses interlocuteurs à l'étranger.

Dans son discours prononcé à Beyrouth, dimanche, Léon n'a ainsi pas répondu au message qui lui avait été adressé la veille au soir par le Hezbollah, l'exhortant à rejeter *«l'injustice et l'agression d'Israël»* contre le Liban.

En Turquie, les circonstances exigeaient cette prudence autant qu'au Liban, notamment sur certains sujets sensibles, comme celui du génocide des Arméniens, en 1915. Dimanche, ayant un ultime déjeuner avec le patriarche de Constantinople, Bartholomée, à l'invitation duquel il est venu en Turquie fêter le 1700^e anniversaire du concile de Nicée (qui a défini le Credo, soit l'essentiel de la profession de foi partagée par les catholiques, les protestants et les orthodoxes), Léon XIV s'est justement rendu à la cathédrale arménienne. Là il a soigneusement évité d'utiliser le mot *«génocide»*, faisant montre une fois encore de sobriété : *«Cette visite m'offre l'occasion de mercier Dieu pour le courageux témoignage chrétien du peuple arménien au cours des siècles, souvent lors de circonstances tragiques»*, a-t-il simplement déclaré, avant d'insister sur la nécessité du dialogue entre chrétiens.

Dans l'avion qui le conduisait à Beyrouth, le pape a répondu, lors d'une conférence de presse improvisée, à deux questions de journalistes turcs sur le rôle du président Erdogan dans les conflits qui embrasent la région, en Ukraine et à Gaza. Evoquant les thèmes de son voyage, *«paix et unité»*, Léon XIV a simplement redit son inclination pour une solution à deux Etats pour mettre fin au conflit israélo-palestinien. Il a aussi répété son espoir que le président Erdogan puisse aider à arrêter la guerre en Ukraine en jouant les intermédiaires entre Moscou et Kiev.

Samedi, lors de sa visite à la Mosquée bleue d'Istanbul, le pape s'était déjà illustré par sa pondération. Après s'être déchaussé et avoir laissé apercevoir des chaussettes blanches – clin d'œil à son équipe préférée de base-ball, les White Sox de Chicago –, il s'est promené sous les magnifiques voûtes du monument.

Accompagné du grand mufti d'Istanbul et d'autres responsables musulmans de la ville, Léon XIV a fait le choix de ne pas s'arrêter pour se recueillir ou prier, comme il était pourtant indiqué dans le livret de description du voyage. Ce faisant, le pape des Amériques s'est distingué de ses prédécesseurs, Benoît XVI et François, qui s'étaient tous deux recueillis à la Mosquée bleue, en 2006 et en 2014. Il a montré son désir de dialogue avec les musulmans sans pour autant offenser ceux d'entre eux à qui un tel geste n'aurait pas plu, ni ceux, parmi les catholiques, qui auraient pu le lui reprocher. ■

SARAH BELOUZZANE

VENTE EXCEPTIONNELLE
6 & 7 DÉCEMBRE 2025
10H-18H



XXO.

116, av. Aristide Briand
93150 Le Blanc-Mesnil
Tél +33 1 48 18 08 88
www.xxo.com



Macron en Chine : une visite d'Etat sans illusions

Sur l'Ukraine ou le commerce, le président français aura du mal à infléchir Pékin, où il est attendu mercredi

PÉKIN - envoyés spéciaux

La marque d'attention est notable, mais rien ne dit qu'elle sera suivie d'effets. Xi Jinping ne se contentera pas d'accueillir Emmanuel Macron dans le cadre très protocolaire du Palais du peuple, sur la place Tiananmen à Pékin. Le président chinois accompagnera également son homologue français, en visite d'Etat en Chine du mercredi 3 au vendredi 5 décembre, dans une ville de province. Après Shanghai, en 2019, et Canton, en 2023, ils se rendront cette fois à Chengdu, capitale du Sichuan, pour un échange moins formel.

Ces égards n'empêcheront pas d'aborder les contentieux qui s'accumulent, avec des positions souvent irréconciliables. L'Ukraine en est l'exemple le plus patent, à l'heure où Donald Trump cherche à précipiter un accord de paix, au risque de s'aligner sur les positions de Vladimir Poutine : bien-tôt quatre ans après l'invasion russe, Pékin n'a jamais faibli dans son soutien diplomatique et industriel à l'effort de guerre russe.

La Chine continue de livrer les pièces de drones qui donnent à Moscou un avantage sur le terrain. Le quotidien britannique *Financial Times* révélait même, samedi 29 novembre, que le propriétaire d'un fabricant chinois de composants pour drones avait pris une participation directe dans l'entreprise russe d'importation de pièces Rustakt, chargée de la production du VT-40, devenu un drone

d'attaque important sur le front.

Depuis février 2022, les Européens, Français en tête, implorent en vain les Chinois d'inciter la Russie à mettre fin à la guerre. « Ce que nous voulons, c'est que dans ce moment où des négociations intenses ont lieu sur la sortie de crise, la Chine puisse convaincre, influencer la Russie et l'orienter vers un cessez-le-feu le plus vite possible », dit-on dans l'entourage d'Emmanuel Macron.

Le rouleau compresseur chinois

Entre Xi Jinping, partenaire de la Russie, et Emmanuel Macron, qui devait accueillir une nouvelle fois le président ukrainien, Volodymyr Zelensky, lundi 1^{er} décembre, à Paris, les postures sont diamétralement opposées. Les Européens n'entendent pas lâcher Kiev, lui fournissent les armes pour tenir, et redoutent le retrait des Etats-Unis. La Chine constate qu'ils n'ont pas la clé sur ce front, comme d'ailleurs ils ne l'ont pas sur celui du commerce.

Le rééquilibrage des échanges commerciaux est l'autre serpent de mer de la relation. Certes, le déficit commercial de la France vis-à-vis de la Chine – 47 milliards d'euros en 2024 – est un peu inférieur au pic de 2022 (55 milliards d'euros). Malgré les promesses de réindustrialisation d'Emmanuel Macron, le déficit est toutefois supérieur à la période antérieure à la pandémie de Covid-19. Il a été multiplié par près de deux en une décennie, et la part de la Chine croît dans le déficit commercial fran-

çais, dont elle représente désormais presque la moitié. Le rouleau compresseur est lancé, avec des exemples visibles pour les consommateurs français, des voitures électriques de marques chinoises BYD ou MG extrêmement compétitives, aux produits low cost de Shein, Temu et Alibaba.

Tandis que la France assurera la présidence du G7 à Évian en 2026, Emmanuel Macron entend promouvoir les discussions pour tenter de rééquilibrer les flux commerciaux entre les principales économies de la planète. « Il est nécessaire que la Chine consomme plus et exporte moins. Il est nécessaire que les Etats-Unis produisent plus, consomment et importent moins. Il est nécessaire que les Européens épargnent moins et produisent plus », dit-on à l'Elysée. Paris veut croire aux vertus d'un tel rééquilibrage, si possible concerté, loin des menaces de guerre commerciale brandie par Washington.

La relation est donc dépourvue d'illusions. « Une sorte de fatalisme s'est installé à la fois sur le soutien de la Chine à la Russie et sur le tsunami des exportations et le danger qu'elles représentent », explique François Godement, conseiller spécial à l'Institut Montaigne. Les années de Covid-19, le durcissement permanent du régime communiste sur les droits de l'homme, notamment la répression de la minorité ouïgoure, ainsi que le rapprochement avec la Russie ont refroidi les Européens. De son côté, la Chine doute que l'Europe prenne un jour son

autonomie vis-à-vis de son protecteur américain, qu'elle défie.

Même la COP30, à Belém (Brésil), début novembre, a mis en lumière des frictions sur le sujet, en théorie plus consensuel entre Pékin et les capitales européennes, de la lutte contre le changement climatique. Les négociateurs chinois n'ont eu de cesse de souligner la contradiction entre la volonté d'accélérer la transition énergétique et les barrières mises à l'importation de produits qui la facilite, comme ses voitures électriques.

Malgré tout, la Chine reste un marché important pour les entreprises françaises, de l'aéronautique au luxe, et une puissance avec laquelle il faut composer. En pointe pour dénoncer les surcapacités chinoises, Paris veut expliquer qu'en localisant des usines en Europe, notamment dans l'automobile, Pékin apaiserait ses partenaires et rendrait leurs marchés plus accessibles. Si rien ne change, la France veut faire comprendre le caractère inéluctable d'une hausse des droits de douane.

L'épineuse question de Taïwan

Au fond, c'est tout le paradigme de la relation entre la Chine et l'Europe qui a évolué. « Il est devenu difficile de prédire dans quelle direction ira cette relation, mais elle est très différente du passé. Avant, on pouvait se définir comme partenaires, mais, aujourd'hui, que ce soit sur l'économie ou sur les questions stratégiques et de sécurité, on ne sait plus ce qui relève du partenariat ou de la rivalité », affirme

Pékin n'a jamais faibli dans son soutien diplomatique et industriel à l'effort de guerre russe

Cui Hongjian, directeur Europe à l'Institut chinois d'études internationales. Le retour au pouvoir de Donald Trump, en janvier, a ouvert une fenêtre d'opportunité, vite refermée. Tandis que le nouveau vice-président américain, J. D. Vance, choquait les Européens lors de la Conférence de Munich sur la sécurité, en février, par un discours brutal, le chef de la diplomatie chinoise, Wang Yi, profitait du malaise pour faire les yeux doux à l'Europe. Il insistait même sur le « rôle important » qu'elle devrait jouer dans tout processus de paix sur l'Ukraine. Mais le soufflé est retombé.

La guerre des droits de douane déclenchée en avril par Donald Trump aurait pu rapprocher les mécontents. Elle a eu l'effet inverse. Pékin estime que l'Europe s'est humiliée en acceptant, cet été, un compromis déséquilibré, et qu'elle a fait ainsi la preuve de sa soumission à son « maître » américain. Et la Chine a dégainé dès les premiers jours une arme qui n'en finit pas d'affecter les échanges : un nouveau système de licences

qui a réduit et rendues incertaines ses livraisons de terres rares. L'affaire a renforcé le sentiment que la Chine n'est pas un partenaire fiable. Un autre sujet risque de susciter des tensions, sinon entre Paris et Pékin, du moins en marge de la visite : la très épingle question de Taïwan. En avril 2023, Emmanuel Macron avait clôturé son précédent voyage en invitant les Européens à ne pas « être suivistes » des Etats-Unis à ce sujet. Ses propos, bien vus en Chine, avaient suscité un tollé dans le camp occidental, avant d'être rectifiés.

Cette fois, ce sont les déclarations, le 7 novembre, de la première ministre japonaise, Sanae Takaichi, toujours à propos de Taïwan, qui ont déclenché une escalade diplomatique entre Tokyo et Pékin. « Si la Chine recourrait à la force (...), cela pourrait être perçu comme une situation menaçant la survie du Japon », a-t-elle lâché, sous-entendant qu'une intervention japonaise serait alors justifiée. Pékin voudrait que ses interlocuteurs se montrent plus sensibles à sa position. C'était déjà le sens d'un appel entre Xi Jinping et Donald Trump, le 24 novembre.

Rappelant sa « politique de la Chine unique », l'Elysée invite à « une certaine retenue », notamment de la part de Pékin, et au « respect du statu quo » dans le détroit de Taïwan. Ce rappel de la doctrine française cherche à déminer le terrain en prélude au déplacement du chef de l'Etat. ■

PHILIPPE RICARD
ET HAROLD THIBAULT

Plus de sécurité pour les ados, plus de sérénité pour les parents

Sur TikTok, les paramètres de sécurité pour les ados de moins de 16 ans sont activés automatiquement.



Seules les personnes qu'ils choisissent peuvent voir leurs vidéos

La limite quotidienne de temps d'écran est fixée à 60 min

Ils ne peuvent pas envoyer ou recevoir de messages directs

TikTok Pour en savoir plus, consultez notre Guide pour les responsables légaux



Face au narcotrafic, les contradictions de Trump

Le milliardaire veut gracier un ancien président hondurien en prison aux Etats-Unis pour trafic de drogue

C'est au nom de la lutte contre le narcotrafic que Donald Trump mène, depuis début septembre, des frappes extrajudiciaires – donc illégales – contre des embarcations dans la mer des Caraïbes et l'océan Pacifique, qui ont déjà fait 83 morts. C'est aussi sous ce prétexte que le président américain a dépeché une flotte impressionnante en face des côtes vénézuéliennes. Il assure, sans avancer de preuve de leur implication, que chaque barque coulée sauve la vie de 25 000 Américains.

Dans le même temps, Donald Trump a annoncé, vendredi 28 novembre, que si le candidat de droite, Nasry «Tito» Asfura, remportait l'élection présidentielle organisée dimanche 30 novembre au Honduras – et dont le dépouillement des voix était toujours en cours aux premières heures du lundi 1^{er} décembre –, il ne soutiendrait pas seulement économiquement le pays, mais concéderait, en outre, une grâce «totale et complète» à l'ex-président hondurien Juan Orlando Hernandez («JOH») (2014-2022), membre, comme M. Asfura, du Parti national.

«Traité de manière Injuste»

Or, M. Hernandez a été condamné, en juin 2024, par un tribunal new-yorkais à quarante-cinq ans de prison pour avoir notamment voulu importer de la cocaïne aux Etats-Unis. «D'après de nombreuses personnes que je respecte énormément, [il] a été traité de manière très dure et injuste», a affirmé M. Trump sur son réseau Truth Social, sans préciser la date à laquelle M. Hernandez pourrait être gracié. Au moment de la condamnation de «JOH», comme on le surnomme au Honduras, le procureur général américain, Merrick Garland, avait soutenu qu'«en tant que président du Honduras Juan Orlando Hernandez [avait] abusé de son pouvoir pour soutenir

Sous les mandats d'Hernandez, le crime organisé a fait du Honduras l'un des pays les plus dangereux de la région

l'une des opérations de trafic de drogue les plus importantes et les plus violentes du monde, et [que] les peuples du Honduras et des Etats-Unis en [avaient] subi les conséquences».

La justice américaine l'accuse d'avoir participé à une «conspiration ayant transporté plus de 500 tonnes de cocaïne» à travers le Honduras vers les Etats-Unis, en provenance de Colombie et du Venezuela. Il était aussi accusé d'avoir reçu au moins 1 million de dollars (860 000 euros) de l'ancien chef du cartel mexicain de Sinaloa, Joaquin «El Chapo» Guzman, pour financer sa campagne présidentielle de 2013, ainsi que d'utilisation et de port d'armes en vue d'importer de la drogue, charges pour lesquelles il avait aussi été condamné.

«JOH» avait clamé son innocence, affirmant être «victime d'une vengeance des cartels» pour avoir extradé de nombreux narcotraiquants aux Etats-Unis. Il avait dit avoir été «accusé de manière injuste et inappropriée», peu ou prou les mêmes mots repris, vendredi, par Donald Trump.

En s'immisçant dans la campagne électorale hondurienne, «Trump montre de nouveau son non-respect du droit international, de la diplomatie, des relations internationales», estime Joaquin Mejia, avocat hondurien et défenseur des droits humains. Mais, surtout, en disant vouloir gracier un narcotraiquant jugé et condamné par la justice de son propre



Une banderole à l'effigie de l'ancien président hondurien Juan Orlando Hernandez et une affiche de la candidate du Parti Liberté et refondation, l'avocate Rixi Moncada, à Tegucigalpa, le 29 novembre. JOSE CABEZAS/REUTERS

pays, il détruit son récit selon lequel il mène une lutte contre la drogue».

En 2018, l'un des frères du président, Tony Hernandez, avait été arrêté aux Etats-Unis, avant d'être condamné à perpétuité, le 30 mars 2021, pour trafic de drogue, port d'armes et faux témoignages. Pendant le procès, «JOH» avait été cité par le parquet new-yorkais comme étant «complice» de son frère. La justice américaine avait été jusqu'à qualifier le Honduras de «narco-Etat», et avait assuré que les liens de «JOH» avec les cartels de drogue avaient pour but non seulement de l'enrichir, mais aussi d'«augmenter son pou-

voir politique». L'annonce de Donald Trump a plongé le Honduras dans la perplexité. Ses messages sur Truth Social entendent associer la candidate de gauche, l'avocate Rixi Moncada, à un présumé péril «communiste».

«Lecture erronée»

«S'il a voulu favoriser Asfura, Trump montre qu'il a une lecture erronée du contexte hondurien, assure M. Mejia. Sans peut-être le vouloir, il a réveillé une autre peur, celle qu'inspire la figure de «JOH», qui a gouverné pendant plus de dix ans de manière autoritaire et représentante, pour une large portion

de la population, la violence, la répression, le contrôle des institutions, le narcotrafic et l'impunité des forces de sécurité de l'Etat».

Pendant les deux mandats de «JOH», le crime organisé a fait du Honduras l'un des pays les plus dangereux de la région. A l'annonce de sa réélection, en 2018, alors même que la Constitution interdit un second mandat et que l'Organisation des Etats américains avait reconnu des irrégularités telles qu'elle avait appelé à refaire des élections, une vague de protestations avait été durement réprimée par les forces de l'ordre, faisant 22 morts, dont 16 par balle,

selon les Nations unies. M. Mejia a lui-même fait les frais de cet autoritarisme. «J'ai été déplacé avec ma famille, des amis ont été assassinés», raconte-t-il. Selon lui, «certaines personnes qui ne comprenaient pas voter [dimanche] ont décidé de le faire par peur que «JOH» soit derrière Nasry Asfura».

De fait, M. Asfura lui-même s'est déplacé de se démarquer de Juan Orlando Hernandez, assurant n'avoir «aucun lien» avec lui. «Le parti n'est pas responsable des agissements personnels», a-t-il affirmé à l'AFP, tout en se félicitant du soutien de Donald Trump. ■

ANGELINE MONTOYA

En Azerbaïdjan, arrestation du leader de l'opposition, Ali Karimli

Le responsable du Parti du Front Populaire d'Azerbaïdjan était l'une des dernières figures de l'opposition ni incarcérées ni exilées

L'ancien secrétaire d'Etat et opposant azerbaïdjanais Ali Karimli, 60 ans, a été arrêté par les services de sécurité de l'Etat (DTX, en azéri), samedi 29 novembre, a annoncé au

Monde le service de presse du Parti du Front Populaire d'Azerbaïdjan (PFPA), dont Ali Karimli est le dirigeant. Une perquisition a eu lieu à son domicile, ainsi qu'à celui de Mammad Ibrahim, mem-

bre de la direction du PFPA, qui aurait lui aussi été arrêté.

Figure majeure de l'opposition démocratique, Ali Karimli vivait à Bakou sous étroite surveillance policière depuis plusieurs

années. Le dissident est l'un des tout derniers acteurs politiques de l'opposition azerbaïdjanaise à ne pas s'être exilé.

Peu de détails sur son arrestation sont connus. La police contrôle tous les accès autour de l'immeuble où vit Ali Karimli avec son épouse et son troisième enfant, âgé de 12 ans. «Les autorités ont coupé le réseau mobile et Internet. Personne n'est autorisé à se rendre à son domicile», selon une source proche d'Ali Karimli. L'opposant a été interrogé dans les locaux du DTX, samedi, puis ramené à son domicile pour assister à la suite de la perquisition. En fin de journée, le DTX a de nouveau embarqué l'opposant dans ses locaux.

Disgrâce d'un pilier du régime

Dans la matinée, le média officiel *vesti.az* relatait ces arrestations à la disgrâce de l'ancien chef de l'administration présidentielle azerbaïdjanaise Ramiz Mekhtiev, 87 ans. Considéré autrefois comme un pilier du régime Aliev (Heydar, le père et Ilham, le fils et actuel président), dont il a dirigé l'administration de 1995 à 2019, Ramiz Mekhtiev est désormais décrit comme une «éminence grise» par les médias du pouvoir.

Il est tombé en disgrâce, mi-octobre, pour ses liens supposés très étroits avec le régime russe. En fin de journée, samedi, le DTX expliquait aux médias officiels azerbaïdjanais qu'une

première version éditée et inédite d'une lettre écrite par Ramiz Mekhtiev, ainsi que d'autres documents ont été trouvés au domicile d'Ali Karimli lors de la perquisition».

Une source au PFPA affirme que les deux affaires «n'ont aucun lien» et que le régime Aliev poursuit sa «campagne de répression contre le Front populaire», une organisation regroupant plusieurs partis de l'opposition démocratique azerbaïdjanaise. Ali Karimli – qui fut brièvement secrétaire d'Etat, en 1993, avant que le gouvernement dont il était membre ne soit renversé par un coup d'Etat organisé par Heydar Aliev – a toujours été condamné dans les termes les plus forts les liens unissant les régimes de Vladimir Poutine et de la famille Aliev, estimant que son pays doit rompre toute alliance avec la Russie et se rapprocher des démocraties occidentales.

«Nous affirmons que l'arrestation d'Ali Karimli a un caractère purement politique. Dans une situation où l'activité politique dans le pays est pratiquement interdite et les libertés civiles gravement restreintes, cette opération constitue un nouvel épisode d'une répression politique qui se durcit», affirme un communiqué du PFPA, qui appelle la communauté internationale, les organisations de défense des droits de l'homme et les gouvernements démocratiques

ques d'Europe et du reste du monde «à réagir en urgence à ces événements et à exiger des autorités azerbaïdjanaises le respect de leurs obligations internationales en matière de droits humains».

Pour l'historien Altay Goyushov, exilé à Paris, où il enseigne à Sciences Po, «les chancelleries européennes font une grosse erreur en cherchant à apaiser le régime Aliev. Non seulement cette politique ne porte pas ses fruits, mais elle renforce les régimes autoritaires et nuit en définitive aux intérêts européens».

Prisonniers politiques

Le 23 février, le tribunal du district de Binagadi, à Bakou, a émis un mandat d'arrêt provisoire à l'encontre d'Altay Goyushov. Le parquet général azerbaïdjanaise soupçonne l'historien d'avoir «lancé et diffusé des appels publics encourageant le recours à la force contre le gouvernement légal, en coordination avec un groupe de personnes». Altay Goyushov, qui n'est pas membre du PFPA, nie ces accusations, qu'il estime sans fondement.

Selon la campagne pour mettre fin à la répression en Azerbaïdjan, un projet regroupant des avocats et des défenseurs des droits de l'homme, le nombre de prisonniers politiques dans le pays a triplé depuis 2023, et s'élève aujourd'hui à 392. ■

EMMANUEL GRYNSZPAN

Nouvel Obs
CONFÉRENCES

L'ÉCOLOGIE DANS LES TERRITOIRES, POUR QUOI FAIRE ?

Avec

Thierry Marx
François Gemenne
Léonore Moncond'huy
Maxime Blondeau
Gilles Finchelstein...

MERCREDI
10 DÉCEMBRE
À 18H30

Auditorium
du «Nouvel Obs»,
67, avenue Pierre-Mendès-France,
75013 Paris
Entrée gratuite
sur inscription

En partenariat avec VEOLIA

Au Burundi, la lutte contre le sida mise en péril

La réduction de l'aide internationale porte un coup aux centres de soins et de prévention de ce pays très pauvre

REPORTAGE

BUJUMBURA [BURUNDI] - envoyée spéciale

Dans la petite salle aux murs bleus, Caritas hoche la tête face à la médecine qui l'interroge. Oui, elle a bien pris ses médicaments pour se prémunir de la tuberculose. Oui, elle donne bien son traitement à son enfant.

La jeune femme de 26 ans (qui, comme la plupart des témoins cités dans cet article, n'a pas souhaité donner son nom de famille) est infectée par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH), responsable du sida. Elle l'a appris au cours de sa grossesse. Sur ses genoux, sa fillette de 6 mois babbille dans sa marinette à fines rayures et réclame le sein. Dans l'espoir de ne pas lui transmettre le virus, Caritas ne rate pas un rendez-vous au centre Turiho de l'association ANSS-Santé plus, premier lieu de dépistage et de prise en charge de personnes vivant avec le VIH de Bujumbura, la capitale économique du Burundi. Un refuge aujourd'hui menacé par la réduction drastique de l'aide internationale décidée par de nombreux pays riches, Etats-Unis en tête.

Dans ce petit Etat de la région des Grands Lacs, l'un des plus pauvres du monde, environ 1 % des 14 millions d'habitants vivent avec le virus du sida, 1200 en sont morts en 2023, selon les estimations de l'Onusida, le programme commun des Nations unies sur le VIH/sida. Chez Caritas, la charge virale est désormais indétectable. Elle était venue se faire dépister au centre Turiho après qu'une voisine l'avait prévenue que son mari voyait d'autres femmes, dont une soupçonnée d'être séropositive. Un test a confirmé ses craintes. «Apprendre une telle nouvelle, c'est bouleversant», confie Caritas en kirundi – qui est, avec le français, la langue du Burundi –, un foulard coloré noué autour de la tête. Mais je ne l'ai pas encore dit à mon mari.»

Suivi de 6 000 personnes

Au centre Turiho («nous sommes vivants», en kirundi), cela fait bientôt sept ans qu'il n'y a pas eu de transmission mère-enfant du sida, s'enorgueillit Evelyne Maniraho, médecin au centre depuis 2019. Une victoire de taille quand, au Burundi, seules 69 % des femmes enceintes séropositives bénéficient d'un traitement.

Avec ses quatre autres centres dans le pays, l'ANSS-Santé Plus suit quelque 6 000 personnes vivant avec le VIH. Un édifice fragile construit pierre à pierre depuis plus de trente ans, à l'initiative de Jeanne Gapiya – première Burundaise à avoir déclaré publiquement sa séropositivité en 1994 – et aujourd'hui dangereusement ébranlé par les coupes décidées en début d'année par l'administration Trump dans l'aide internationale des Etats-Unis.

Sans les financements du programme Pepfar (soit le «plan d'urgence présidentiel pour l'aide à la lutte contre le sida») et de l'agence américaine d'aide au développement (Usaid), l'association a dû se séparer d'un tiers de ses employés et réduire son budget de 25 %. Des associations françaises, Coalition Plus et Sidaction, sont venues à la rescouasse, mais leurs aides ne vont lui permettre de se maintenir à flot que jusqu'à la fin de l'année.

Le prochain coup dur risque de venir du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, une fondation qui assure 26 % du financement international des programmes de lutte contre le VIH. En 2025, il a reçu moins de promesses de dons qu'espéré et va devoir réduire la voilure. Or, c'est lui qui finance les antirétroviraux de l'ANSS, ces traî-



tements essentiels servant à contrôler la réplication du virus dans l'organisme. Les médicaments contre les infections opportunistes, comme les antibiotiques, commencent déjà à manquer. «On est dans une logique de survie», s'inquiète Martine Kabugubugu, directrice exécutive de l'association.

L'impact sur l'épidémie de sida dans le pays a été quasiment immédiat. Entre le deuxième semestre 2024 et le premier semestre 2025, le nombre de cas a clairement augmenté. Le taux de positivité, c'est-à-dire la proportion de personnes diagnostiquées positives parmi celles venant se faire dépister à l'association, est passé de 9 à 18 %. Plus de 200 personnes ont été perdues de vue et ne prennent plus leurs traitements. En conséquence, le taux de personnes suivies dont la quantité de virus dans le sang est devenue indétectable, et donc ne pouvant plus transmettre le VIH par voie sexuelle, est passé de 97 à 94 %.

Comment cela a-t-il pu arriver aussi vite? Les premières personnes touchées par les restrictions budgétaires sont les pairs éducateurs, ces relais de l'association au sein des communautés difficiles d'accès, comme les hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes (HSH), les travailleuses du sexe et les usagers de drogue, qui font partie des populations les plus touchées par le sida au Burundi. La plus grande partie de ces pairs éducateurs (200 personnes) ont cessé leur activité avec la fin des indemnités qu'ils recevaient pour leurs interventions. Dans le très catholique Burundi, où le sida est encore tabou et associé à une malédiction divine, le lien avec les communautés tient à un fil.

«Beaucoup de bénéficiaires ont arrêté de venir depuis les annonces des coupes américaines, parce qu'ils pensaient que les services étaient arrêtés», déplore Dacosta (qui n'a pas souhaité donner son nom), pair éducateur HSH de 29 ans. Lui continue à œuvrer bénévolement. Chemise blanche et lunettes de soleil sur la tête, il a convaincu deux amis de venir se faire tester à l'occasion de la semaine du dépistage organisée du 17 au 21 novembre à l'ANSS et chez plusieurs associations partenaires. Ils discutent dans une discrète salle située à l'étage, loin de la foule qui attend dans le patio baigné de lumière, au milieu du centre.

«Le dépistage ça fait peur; dans certaines structures, on nous colle une étiquette. Ici, c'est rapide, et il n'y a pas de jugement», lance Lavay, étudiant en business et marketing, tout de rouge vêtu, désormais sous PrEP, un comprimé quotidien destiné à prévenir la transmission du VIH. Leur démarche demande du courage, car au Burundi, les relations sexuelles entre personnes de même sexe sont illégales et passibles de deux ans de prison. Alors autant éviter les regards curieux à l'entrée et à la sortie du centre Turiho.

Celui-ci se situe le long d'une large route en terre battue, trouée de nids-de-poule, au bout de laquelle on aperçoit de verdoyantes collines, à quelques centaines de mètres de l'ambassade des Etats-



Dans la clinique de la Society for Women and AIDS in Africa, à Bujumbura (Burundi), le 19 novembre. BENJAMIN GIROTE

Unis, que l'on peut rejoindre à l'ombre des manguiers et palmiers qui bordent les voies.

L'essentiel des trajets se fait à pied, le pays étant en pénurie de carburant depuis plus de trois ans. Une crise prolongée qui paralyse de nombreuses activités et l'accès aux soins. Quelques privilégiés parviennent à négocier directement avec les pétroliers et disposent de leur propre réserve, mais la majorité des automobilistes doit attendre des jours entiers devant des pompes à essence ceinturées de barrières. Un peu plus haut sur la route du centre, une file interrompue piétine devant le commissariat des migrations pour obtenir un passeport, dans l'espoir de quitter le pays.

Face à cette vie précaire, de nombreuses associations se mobilisent. A quelques minutes de marche se situe le centre burundais de la Society for Women and AIDS in Africa (SWAA), l'association des femmes africaines face au sida. Partant du constat que les femmes sont plus vulnérables à l'infection, avec une prévalence de 1,2 % contre 0,6 % pour les hommes, selon une enquête menée au Burundi en 2017, celle-ci a été pionnière dans l'intégration du genre dans la lutte contre le sida. Sous-récipiendaire de l'ANSS-Santé Plus, la SWAA traverse les mêmes difficultés, avec le licenciement de la moitié de ses employés et l'annulation de nombreux programmes. Notamment celui en direction des travailleuses du sexe, qui représentent pourtant la population la plus touchée, 31 % d'entre elles étant infectées par le VIH.

Césarie, 28 ans, les lèvres légèrement teintées de rose et longue robe bleu marine, raconte ce qui l'a amenée à fréquenter le centre. Devenue orpheline à 7 ans, et ses frères et sœurs ayant été fusillés pendant la guerre civile, elle est victime de proxénétismes depuis ses 12 ans. C'est lors de sa première grossesse, à 14 ans, que des pairs éducateurs lui conseillent de venir à la SWAA. Dépistée positive au

VIH à 17 ans, elle prend depuis, consciencieusement, ses antirétroviraux, ce qui lui a permis de ne contaminer aucun de ses trois enfants – ce n'est pourtant pas chose aisée.

Comme elle est à la rue, une personne vivant dans une maison proche de là où elle vit lui garde ses médicaments pour éviter qu'elle se les fasse voler. Mais cette personne n'est pas toujours disponible à l'heure où Césarie doit prendre son comprimé. Et surtout, quand elle n'a pas assez à manger, son traitement lui provoque maux de tête et nausées, l'obligeant, pour se reposer, à louer une chambre qu'elle n'a pas les moyens de s'offrir. Elle a profité de la semaine du dépistage pour faire le test de la tuberculose, principale cause de mortalité des personnes vivant avec le VIH, et celui du cancer du col de l'utérus provoqué par le papillomavirus humain. Elle vient d'apprendre qu'elle avait une hépatite C, une maladie qui, sans médicaments, peut provoquer une fibrose du foie ou une cirrhose. En tant que porteuse du VIH, elle peut bénéficier d'un traitement gratuit. «J'espère que l'aide va venir de quelque part», souffle-t-elle, résignée.

Pression policière

Dans le petit local de la Burundi Association for Women in Action (BAWA), situé plus au sud de la ville, Evangeline Ngendakumana, le sourire rehaussé de grillz dorés, ces bijoux insérés entre les dents, se bat depuis des années pour aider les travailleuses du sexe à se maintenir en bonne santé. Une dizaine de cartons remplis de préservatifs s'empilent derrière la porte, coincés contre une étagère pleine de dossiers marqués «Fonds mondial» ou «pièces justificatives». Malgré la pression de la police, venue à trois reprises faire des «visites musclées», elle tient bon, convaincue que pour défendre ces femmes, il faut avoir traversé les mêmes épreuves. Elle-même a déjà fait de la prison pour «tenue indécente», le droit pénal burundais ne réprimant pas directement la prostitution mais les infractions qui y sont liées.

Sur le même trottoir, la Burundi Association of People Who Used Drugs (BAPUD) vient en aide aux usagers de drogue, principalement ceux utilisant de l'héroïne en injection, chez qui la prévalence du VIH est estimée à 14 %. Pour tenir son budget, Eric Nsengiyumva, le directeur, a sollicité le secteur privé, envoyant des lettres par di-

«On est dans une logique de survie»

MARTINE KABUGUBUGU
directrice de l'association
ANSS-Santé Plus

nous prenons en charge, on aurait changé d'orientation», assène Jeanne Gapiya, signifiant que les besoins de la population sont immenses. Le soir, la présidente de l'ANSS rend visite aux orphelins de la Maison de la joie, une structure de l'association pouvant accueillir une quinzaine d'enfants nés séropositifs. Il y a Prince, 9 ans, recueilli quand il avait 6 mois dans la province de Gitega, dans les collines du centre du pays; sa mère venait de mourir et il pesait 3 kilogrammes. Aujourd'hui, il veut devenir militaire pour intégrer la garde présidentielle.

Face aux difficultés budgétaires de l'association, les anciens de l'orphelinat s'organisent aussi pour essayer de financer les études de leurs petits frères et sœurs. Parmi eux, Patrick, 39 ans, travaille désormais à l'ANSS en tant que responsable informaticien. Il aimeraient aider Délicia, 23 ans, à terminer ses études en télécommunications. Dans un grand sourire sous ses fines tresses noires, la jeune fille raconte une enfance passée dans cette petite maison, prenant ses antirétroviraux tous les matins à 6 heures, en même temps que les autres enfants. Aujourd'hui, elle va à l'université, rencontre du monde. «Je ne dis pas toujours que j'ai le VIH, je n'aime pas quand on me regarde avec pitié, ce virus ne me définit pas.» ■

DELPHINE ROUCAUTE

RETROUVEZ CHAQUE JOUR À 14H
LES MAGAZINES DE SOCIÉTÉ.

Le mardi à 14h
**DE CAUSE
À EFFETS.**
Aurélie Luneau



© Radio France Ch. Abramovitz

Le magazine de
l'environnement

En partenariat
avec
Le Monde



Le patrimoine au cœur du débat fiscal

Un organisme associé à la Cour des comptes prône une réforme des impôts sur les successions et donations

Attention, sujet sensible! L'affaire de la taxe foncière vient de le montrer. En toute discrétion, le ministère de l'économie avait prévu de réviser la base de calcul de cet impôt, le plus ancien et le plus important de tous ceux visant le patrimoine. La facture risquait de grimper pour des millions de propriétaires. Tollé immédiat. Et rétropédalage express du gouvernement. «*j'ai demandé aux ministres concernés de dilater*» le calendrier prévu, a annoncé Sébastien Lecornu le 26 novembre. La hausse est suspendue jusqu'en «mai ou juin», le temps de revoir le projet. Sur le papier, une réforme paraît justifiée. Non seulement la base de calcul paraît obsolète, mais la taxe est devenue un impôt régressif qui pèse davantage sur les plus petits propriétaires. Pour autant, est-il politiquement possible d'y toucher?

La question dépasse la taxe foncière. En France, toute la fiscalité du patrimoine aurait besoin d'une remise à plat. C'est ce que montre un rapport très riche du Conseil des prélevements obligatoires (CPO) publié lundi 1^{er} décembre. L'imposition du patrimoine est à la fois «complexe», «inégalitaire», «source de distorsions économiques», et «peu efficace au regard des objectifs de politique publique», cingle le CPO, une institution indépendante associée à la Cour des comptes, composée de magistrats, de hauts fonctionnaires et de personnalités qualifiées. Son rapport préconise de nombreux changements, en commençant par une refonte des impôts sur les transmissions (successions, donations, etc.).

Poids des impôts

Remanier cet édifice branlant se heurte cependant à des obstacles techniques et politiques majeurs, tant le chantier remue d'enjeux symboliques autant que financiers : la propriété, les inégalités, la famille, la mort... Au sein du CPO, deux des 14 membres (Pierre-Louis Bras, inspecteur général des affaires sociales, et Jacques Creysse, délégué national de la fédération des entreprises du commerce et de la distribution) ont d'ailleurs voté contre le rapport. Deux autres se sont abstenus.

Que dit ce rapport? Il souligne pour commencer le poids des divers impôts frappant le patrimoine en France. Tout est taxé : la détention, la transmission, de même que les revenus du patrimoine, que celui-ci soit mobilier (comme les actions) ou immobilier. De la taxe foncière à l'impôt sur la fortune immobilière, des



droits de succession à la CSG, en passant par les mal nommés «frais de notaire» sur les transactions immobilières, l'ensemble a fait rentrer 113,2 milliards d'euros dans les caisses publiques en 2024. Un total rondelet, même s'il reste inférieur aux sommes tirées de la TVA ou des prélevements sur le revenu. La France présente ainsi «une structure de prélevements dans laquelle le capital est plus imposé que dans les pays de puissance économique comparable», note le CPO. Elle préleve à ce titre 3,7 % du produit intérieur brut. Soit moins qu'Israël, le Royaume-Uni et la Corée, mais deux fois plus que la moyenne des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

Le problème est que cette taxation ne produit pas les effets désirés. Elle aide l'Etat à financer une partie des services publics, mais «entraîne des distorsions importantes dans l'allocation de l'épargne». Le rapport vise en particulier les taxes sur les transactions immobilières, qui «renchérissent

Les divers impôts sur le patrimoine ont fait rentrer 113,2 milliards d'euros dans les caisses publiques en 2024

le prix de vente des biens, réduisent la liquidité du marché immobilier, en freinant la mobilité résidentielle et professionnelle». Il cible aussi les faveurs fiscales accordées à l'assurance-vie, qui orientent exagérément l'épargne vers ce type de placement.

Surtout, le rendement des taxes sur le patrimoine a beau avoir été multiplié par 4,5 depuis 1995, cela n'a pas empêché les inégalités de se creuser. En France comme ailleurs, «le patrimoine se concentre et la part de la richesse héritée croît». Le phénomène en faveur des 1 % les plus riches est très net

depuis 2009. Si bien qu'une société de riches héritiers s'installe. Le dixième de la population le plus favorisé détient aujourd'hui 60 % de la richesse nationale et le 1 % le plus riche en possède 27 %.

Trous de mite

La fiscalité peut-elle corriger ce mouvement? Oui, dans l'absolu. Mais ce n'est pas le cas actuellement, en raison en particulier de toutes les niches fiscales et autres dérogations qui percent comme des trous de mite dans le dispositif. «Le mitage de l'assiette des prélevements sur le patrimoine ne permet d'appréhender correctement ni les plus hauts revenus, ni les plus hauts patrimoines par l'impôt, ce qui concourt à renforcer les inégalités de détention patrimoniale en dépit de taux facialement élevés», relève le CPO. Différentes techniques d'«optimisation» aboutissent en effet à rendre dégressif l'impôt «pour les ménages cumulant très hauts revenus et très hauts patrimoines».

A partir de ce diagnostic, les experts réunis sous la présidence de Pierre Moscovici préconisent une sorte de big bang de la fiscalité du patrimoine. A rendement égal, il s'agirait d'aboutir à un système «plus neutre, plus simple et mieux accepté», plus adapté aussi au transfert massif de richesses qui se profile avec la fin de vie de la génération du baby-boom.

A peu près tous les dispositifs actuels pourraient être modifiés, notamment ceux sur les transactions immobilières et l'assurance-vie. Mais pour le CPO, la priorité consiste à lancer une réforme de l'imposition des successions et des donations. «Emblématique des dérives de la fiscalité française – des taux élevés, une assiette mitée, une impopularité avérée en dépit de son intérêt économique, une inadaptation aux évolutions démographiques et sociétales –, cet impôt doit être revu», affirme le rapport. Le CPO recommande globalement de réduire ou de supprimer les exemptions en cause, pour élargir l'assiette «en contre-

partie de taux réduits, en ligne directe comme en ligne indirecte». Plusieurs options sont évoquées, notamment un encadrement plus strict du régime de l'apport-cession, la création d'un impôt sur les revenus logés durablement dans des holdings personnelles, celle d'un impôt différentiel sur la fortune personnelle, ou encore d'une contribution différentielle sur les hauts patrimoines pour les successions et donations. Le CPO suggère aussi de restreindre le champ du «pacte Dutreil», une niche fiscale prisée des patrons et très coûteuse pour l'Etat.

Autant de pistes en débat dans le cadre du budget 2026. A ce stade, cependant, aucun compromis ne semble émerger sur une telle réforme. S'ils ont un peu resserré le «pacte Dutreil», les députés ont souhaité créer de nouvelles niches en matière de succession. Et vendredi, les sénateurs ont voté pour dispenser d'impôt sur la fortune immobilière la majorité de ceux qui devraient y être assujettis. ■

DENIS COSNARD

Budget: CGT, FSU et Solidaires veulent «lancer une alerte rouge»

Une mobilisation, à laquelle CFDT et FO ne participent pas, est organisée mardi 2 décembre. Plus de 150 rassemblements sont prévus

Le 2 octobre, les huit principaux syndicats défilent ensemble pour peser sur les orientations budgétaires du gouvernement. Deux mois plus tard, ils ne sont que trois à vouloir réinvestir l'espace public au nom de motivations comparables. La CGT, la FSU et Solidaires appellent à se mobiliser, mardi 2 décembre, tandis que les autres organisations passent cette fois-ci leur tour. Le trio, qui cherche à donner de la visibilité à des revendications partagées, a conscience que son initiative ne va pas drainer les foules du grand soir, mais il préfère se mettre en mouvement ainsi, plutôt que de donner l'impression d'être statique.

Quelque 150 manifestations et rassemblements sont annoncés à travers le territoire afin de «lancer une alerte rouge», selon la formule de Sophie Binet. La secrétaire générale de la CGT a détaillé les raisons de cette journée d'action, lors d'une conférence de presse, le 27 novembre, à laquelle ont participé ses homologues de la FSU et de Solidaires, ainsi que des représentants du monde associatif (ATD Quart Monde, le Planning familial, etc.). Tous ces acteurs de la société civile sont en colère face aux pistes de mesures qui émergent, à l'occasion des débats au Parlement sur les projets de budget de l'Etat et de la Sécurité sociale.

Pour Mme Binet, ces deux textes sont synonymes de «déclassement» car ils ne répondent pas aux «enjeux» fondamentaux, en particulier ceux liés à «l'environnement» et à la «démographie», c'est-à-dire le vieillissement de la population. «La seule perspective que nous ouvre le gouvernement, c'est la guerre», a déploré la responsable de la CGT, son propos intervenant quelques heures après l'annonce, par Emmanuel Macron, de l'instauration d'un service national volontaire de dix mois purement militaire. Mme Binet faisait aussi allusion à des arbitrages qui prévoient d'augmenter les dotations en faveur de la défense, alors que le secteur de la santé est

en grande souffrance. «On ferme des lits d'hôpitaux pour construire des bus», s'est-elle indignée.

Rester sur le qui-vive

La syndicaliste a énuméré ce qui constitue, à ses yeux, les plus gros points noirs des projets de budget, sachant que plusieurs dispositions inscrites dans la copie initiale sont susceptibles d'être abandonnées ou atténuées à la faveur des discussions au Parlement: gel des prestations sociales, diminution des remboursements sur les dépenses de soins, taxation sur les sommes consacrées aux activités sociales et culturelles dans les entreprises, plafonnement de la durée des arrêts de travail... Mme Binet

a exhorté les députés et les sénateurs à «mener une opération grand nettoyage pour enterrer [ces] horreurs».

Les autres syndicats sont en phase avec bon nombre de ces critiques, mais ils considèrent que s'exprimer en battant le pavé n'est pas le moyen «approprié» dans la période, comme l'explique François Hommeril, le président de la CFE-CGC. «Il y a un risque de ne pas atteindre le niveau de mobilisation attendu pour des problématiques aussi lourdes», relève-t-il. «Nous voulons évidemment nous battre pour la justice fiscale et sociale, mais la journée de mobilisation de mardi ne nous paraît pas opportune car elle intervient à un

moment où on ne sait toujours pas à quoi vont ressembler les lois définitives de l'Etat et de la «Sécu», enchaîne Frédéric Souillot, le numéro un de FO. Il approuve la nécessité de «rester sur le qui-vive», tout en soulignant qu'il faut «veiller à ne pas user les troupes». Laurent Escure, le secrétaire général de l'UNSA, met aussi en avant le souci de «préserver [les] forces» dans «un temps très politique et très incertain». «Ce n'est pas l'heure de la rue», résume Cyril Chabanier, le président de la CFTC, qui, en cet instant précis, se place plutôt dans l'optique «d'échanger» avec la représentation nationale avant que celle-ci ne vote. ■

BERTRAND BISSUEL

Assurance-chômage : un retrait sous condition du projet de réforme controversé

Pour le gouvernement, l'abandon du durcissement des règles d'indemnisation des demandeurs d'emploi se ferait sous réserve d'une négociation sur les contrats courts et les ruptures conventionnelles

Le suspense continue autour du devenir de l'assurance-chômage. Samedi 29 novembre, le ministre du travail, Jean-Pierre Farandou, a écrit aux syndicats et aux mouvements patronaux (sauf le Medef) pour leur annoncer que le très contesté projet de réforme du système d'indemnisation des demandeurs d'emploi, porté par la précédente équipe au pouvoir, sera retiré. Cette décision est toutefois assortie de plusieurs conditions dictées aux acteurs sociaux. Or, il n'est pas tout à fait acquis qu'elles seront respectées.

La démarche de M. Farandou est une réponse à la lettre envoyée, le 14 novembre, au premier ministre, Sébastien Lecornu, par les principales organisations de travailleurs et de chefs d'entreprise – abstraction faite du Medef, qui n'avait pas souhaité la cosigner. Dans le courrier en question, elles exhortaient le locataire de Matignon à renoncer à la feuille de route que son prédécesseur, François Bayrou, leur avait envoyée, le 8 août. Celui-ci avait alors proposé aux syndicats et au patronat d'engager une négociation afin de revisiter les règles de l'assurance-chômage.

L'objectif du centriste était limpide : durcir les paramètres pour que les inscrits à France Travail reprennent une activité le plus rapidement possible tout en diminuant les dépenses d'indemnisation. Le montant attendu d'économies était important : entre 2 milliards et 2,5 milliards d'euros par an «en moyenne» de 2026 à 2029, puis 4 milliards (en rythme annuel) à partir de 2030. Autant d'options qui avaient révolté les syndicats – la CFDT dénonçant même un «carnage».

«Epée de Damoclès»
Aujourd'hui, l'exécutif donne une suite favorable à la requête que les représentants des travailleurs et des employeurs (excepté le Medef, donc) lui avaient adressée le 14 novembre. De façon un peu inattendue, c'est M. Farandou qui divulgue la position du gouvernement – et non pas M. Lecornu, le destinataire de la lettre d'il y a deux semaines. Le ministre du travail explique que le «document de cadrage» élaboré durant l'été par M. Bayrou va être «retiré», conformément au vœu des acteurs sociaux.

Il s'agit cependant d'un «oui mais». Le retrait sera effectif, écrit M. Farandou, «dès que» les syndicats et le patronat auront

«formalisé» leur «engagement» de négocier sur les contrats courts et les ruptures conventionnelles – une procédure permettant à un salarié et à un dirigeant de société de mettre fin à la relation de travail d'un commun accord. Les organisations de travailleurs et d'employeurs avaient dit, dans leur courrier du 14 novembre, qu'elles discuteraient sur ces deux dossiers.

M. Farandou veut aussi qu'*«un calendrier permettant d'aboutir à un accord à la fin du mois de janvier»* soit établi. Il fixe aux acteurs sociaux un objectif d'économies : «Au moins 400 millions d'euros par an.» Enfin, il les met en garde de façon assez ferme : si les tractations ne débouchaient pas dans les «délais» impartis, et «au regard du contexte dégradé des finances publiques», l'Etat «serait conduit à prendre à nouveau ses responsabilités», prévient-il. Une phrase qui ouvre la porte à toutes les hypothèses, y compris celle d'un nouveau tour de vis infligé aux chômeurs. C'est aussi une manière de signifier que l'exécutif est disposé à se montrer conciliant, mais pas à n'importe quel prix.

Avant de recevoir la lettre de M. Farandou, les représentants des salariés et des entreprises avaient appris que le gouvernement était susceptible de s'orienter vers la décision officialisée samedi. Plusieurs responsables syndicaux avaient alors confié au *Monde* que ce choix nourrissait de l'incertitude et maintenait au-dessus de leur tête «une épée de Damoclès». Une de leurs craintes était que le renoncement au projet de M. Bayrou tarde à se concrétiser, comme si le pouvoir en place hésitait à passer à l'acte. Un flottement perçu comme une source de risques car si l'équipe de M. Lecornu est conduite à démissionner du fait du vote d'une motion de censure, elle pourrait être remplacée par un autre attelage approuvant les intentions du précédent gouvernement.

Le ministre du travail fixe aux acteurs sociaux un objectif d'économies : «Au moins 400 millions d'euros par an»

toire». Son homologue de la CGT, Denis Gravouil, utilise le même mot. «On a réussi à empêcher un projet dont l'objectif était de réaliser 4 milliards d'euros d'économies», ajoute-t-il. La prudence reste toutefois de mise : «Je ne sais pas dans quelle mesure on peut réussir à négocier d'ici fin janvier et l'important va être de voir ce qu'il y a derrière. Si c'est pour acter une nouvelle baisse de droits pour des demandeurs d'emploi, ça ne sera pas possible pour nous.»

Le flou règne côté patronat
La CFTC, par la voix de Frédéric Bellouze, son chef de file sur l'assurance-chômage, exprime sa satisfaction. Au nom de la CFE-CGC, Jean-François Foucard, secrétaire confédéral, tient un discours balancé : le gouvernement, selon lui, «manie la carotte» – en évoquant le retrait du document de cadrage de M. Bayrou – «et le bâton» – avec la menace d'une reprise en main du dossier en cas d'absence d'accord. Pour le syndicaliste, le montant d'économies affiché lui paraît «atteignable». Quant à la CFDT, elle botte, pour le moment, en touche : «Nous devons nous réunir, lundi 1^{er} décembre, pour décider de la suite», fait savoir son secrétaire national, Olivier Guivarch.

Les changements souhaités par François Bayrou avaient révolté les syndicats – la CFDT dénonçant même un «carnage»

de cette discussion va se poser», considère Michel Picon. Le président de l'Union des entreprises de proximité (U2P) s'interroge parce que le Medef représente plus de 50 % de l'ensemble des salariés des entreprises adhérent aux organisations patronales et détient donc le pouvoir de bloquer un accord en utilisant son droit d'opposition. M. Picon regrette, par ailleurs, que le gouvernement actuel ait des ambitions moins élevées que le précédent : «L'exigence des 400 millions d'euros, c'est le minimum du minimum, confie-t-il. Mais c'est mieux que rien et c'est bien d'installer le débat dans l'opinion.»

Mercredi 3 décembre, une partie des protagonistes doivent se retrouver au siège de l'Unedic, l'organisme paritaire qui gère le régime d'assurance-chômage, afin de lancer les pourparlers. C'est la CFDT qui a proposé cette rencontre. Pour l'heure, le Medef et l'U2P ont décliné. «On n'y sera pas car il nous faut un mandat pour s'impliquer dans le processus et nos instances ne se réunissent que le 4 décembre, mais on ira négocier ensuite», promet M. Picon. ■

BERTRAND BISSUEL
ET THIBAUD MÉTAIS



1^{er} sur la confiance

Orange encore

Réseau mobile N°1 pour la 15^{ème} fois consécutive

Élu Service Client de l'Année pour la 2^{ème} fois consécutive

C'est vous qui en profitez.

ÉLU SERVICE CLIENT DE L'ANNÉE 2026

Selon l'enquête ARCEP 2025 d'évaluation de la qualité de service des opérateurs mobiles métropolitains, Orange est 1^{er} ou 1^{er} ex aequo sur 251 critères des 258 critères mesurés. Détails sur [www.arcep.fr](#). *Catégorie Solutions communicantes pour les particuliers - Étude Ipsos bva - Viséo CI - Plus d'infos sur [escda.fr](#). Image imaginée par nous et générée par l'IA.

orange™ est là

EXTRÈME DROITE

Le Rassemblement national poursuit sa mue libérale

Si l'extrême droite a voté quelques hausses d'impôts à l'efficacité contestée, les débats budgétaires confirment le tournant favorable aux grandes entreprises pris par le parti

Des nombreux procès dont le Rassemblement national (RN) doit se démêler, celui-ci est peut-être le plus injuste : le parti serait « socialiste ». Principale incarnation de cette ligne présumée, le député de la Somme Jean-Philippe Tanguy sort parfois le grand jeu pour se débarrasser de la vilaine étiquette. « Nous sommes de vrais libéraux ! L'Etat à sa juste place, et du ménage partout ! », écrit-il un jour, émoji « balai » à l'appui, à Sophie de Menthon, médiatique dirigeante du lobby patronal Ethic. Brique par brique, le RN s'emploie à appliquer cette mue dans ses votes et ses propositions d'amendements, comme le débat budgétaire en a apporté la preuve.

Si le postulat anti-immigrés est intangible, sur les questions économiques souvent le RN varie, depuis la parenthèse reaganienne de Jean-Marie Le Pen, le fondateur du Front national (l'ancien nom du RN), jusqu'à la période pro-« Frexit » et souverainiste de sa fille, Marine Le Pen, dans les années 2010, en passant même par une phase où cette dernière disait s'inspirer de certaines mesures « altermondialistes ». Depuis 2017, le parti d'extrême droite tente le grand écart entre son habitus poujadiste, consistant à défendre « les petits contre les gros », et l'adoption de mesures favorables aux grandes entreprises et aux patrimoines les mieux nantis.

Une inflexion marquée qui s'affirme à chaque budget, au plus grand plaisir des nouveaux partenaires du RN, qui défendent un projet ultralibéral. « Il y a des « bougés » énormes, se réjouit-on dans l'entourage d'Eric Ciotti, président de l'Union des droites pour la République. Regardez le programme économique : depuis 2017, c'est le jour et la nuit ; depuis 2022, il y a de gros changements ; et, depuis 2024, il y en a encore. Le programme de l'UMP [l'ancien nom du parti Les Républicains] à la fin des années Sarkozy n'était pas plus à droite que celui du RN aujourd'hui. L'aggiornamento est réel, mais ils ne se re-

nient pas. C'est la preuve que Jean-Philippe Tanguy n'est pas dogmatique. »

Tête pensante du parti d'extrême droite sur les questions budgétaires, le député de la Somme dément toute inflexion. Il préfère parler de « précision d'un programme de production d'un côté, et de lutte contre les rentes de l'autre ». Durant les débats à l'Assemblée nationale, il a été attaqué à plusieurs reprises par les bancs de gauche, après des votes à l'unisson avec le « socle commun ». « Le Rassemblement national est obligé de sortir les rames pour essayer de faire oublier son soutien appuyé, et désormais à peine masqué, à l'oligarchie et aux ultrariches, a cinglé la députée (L'Après) de Seine-Saint-Denis Clémentine Autain, en séance. Le bilan de vos votes et de vos positions est très clair : vous ne voulez pas toucher au patrimoine des milliardaires, aux grandes entreprises ou à leurs profits. »

« ON RESTE POUJADISTES »

L'Union des entreprises de proximité (U2P), qui représente les artisans, le commerce de proximité ou les professions libérales, un milieu largement acquis au RN, fait le même diagnostic. « Le RN a visiblement fait un tour par l'avenue Bosquet [siège parisien du Medef], où le Medef lui a soufflé ce qui était important pour eux. Mais il a perdu notre adresse », s'agace Michel Picon, président de l'U2P.

« On reste poujadistes, contre les gros », maintient Jean-Philippe Tanguy, qui souligne vouloir tout faire pour aider les entreprises à produire tout en se souciant de justice fiscale. Chaque année, la séquence budgétaire et le lobbying afférent le renforcent dans ses convictions : « Les grands patrons, restent, pour la plupart, des oligarques qui s'occupent de leurs propres affaires, et s'inquiètent pour leur rémunération et leur patrimoine personnel. Ces comportements sont totalement à l'origine de mon combat contre le capitalisme français. »

Parmi les députés comme au sein de l'appareil du parti, « la ligne Tanguy n'est pas majoritaire », analysait, avant l'été, un député en vue ; et plusieurs élus se désignent comme



L'ACCEPTATION DE LA « FLAT TAX », VILIPENDÉE PAR MARINE LE PEN, QUI PRÔNAIT EN 2022 SA QUASI-SUPPRESSION, EST L'UN DES PLUS IMPORTANTS CHANGEMENTS

« libéraux » assumant vouloir convaincre le député de la Somme de renoncer à certains impôts. Malgré le rôle central que lui confie la présidente du groupe RN à l'Assemblée, Marine Le Pen – « au souverainisme prononcé mais moins dogmatique que Tanguy », selon le même député –, sa ligne est attaquée de manière régulière, en interne, dans le groupe, par des collaborateurs qu'il juge « issus de la petite bourgeoisie zemmouriste » ; et en externe, par des conseillers de Marine Le Pen et du président du parti, Jordan Bardella, venus parfois de l'administration, parfois des milieux financiers. Au point que, selon Libération, Marine Le Pen a dû se fendre d'un mot de soutien public, face aux rancunes exprimées par certains envers le président délégué du groupe.

L'intéressé se réjouit de tenir ferme sur deux mesures totémiques, qui lui valent les

critiques de la droite : la réforme des retraites du RN, qui maintient la possibilité d'un départ à 60 ans et 40 années à taux plein pour un contingent réduit de Français ayant commencé à travailler tôt ; et la taxe sur les rachats d'actions, qu'il considère comme des dividendes déguisés. S'il n'en fait pas des « fétiches », Jean-Philippe Tanguy estime que le RN restera fidèle au « marinisme » tant que demeurera la possibilité offerte aux « métiers difficiles » de partir tôt à la retraite, et que la taxation de ce qu'il décrit comme des « pratiques spéculatives » restera au programme.

DÉFENSE DES MÉNAGES AISÉS

L'extrême droite a également voté en faveur d'un impôt sur la fortune imprudente semblable à son propre « impôt sur la fortune financière ». Peu rémunératrice et ex-

Les milieux économiques restent méfiants envers le RN

La cour faite aux patrons par le président du RN, Jordan Bardella, se heurte à certains votes du groupe de Marine Le Pen à l'Assemblée nationale

Alexandra Masson n'en est pas revenue. Lors d'une récente rencontre avec des chefs d'entreprise des Alpes-Maritimes, la députée Rassemblement national (RN) s'est vue alpaguée par l'un d'eux : « On se dépêche de faire des pactes Dutreil, parce que vous allez y toucher ! » Enième preuve de l'incompréhension tenace entre les chefs d'entreprise et l'extrême droite : le RN, à l'inverse, voudrait amplifier cette niche fiscale, un outil de transmission d'entreprise sous le feu des critiques pour son coût et son détournement à des fins de contournement de la fiscalité sur l'héritage.

L'homme qui a donné son nom au pacte Dutreil, l'ancien secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises (2005-2007) de Jacques Chirac, est allé lui-même convaincre les leaders du RN Marine Le Pen et Jordan Bardella de pousser jusqu'au bout sa logique de « capitalisme familial », et de l'étendre au secteur agricole, avec succès. Depuis un an, Renaud

Dutreil est devenu un conseiller occasionnel du duo d'extrême droite, selon *La Tribune* – un statut qu'il dément, mais que plusieurs sources internes au RN confirment. L'homme d'affaires n'en est pas devenu pour autant un défenseur invétéré, d'autant plus depuis les débats budgétaires : « Ils sont antiriches, par culture. Il y a encore une ligne assez « socialiste ». Je ne sais pas si c'est la ligne principale, mais elle existe. »

La récente séquence budgétaire a creusé le fossé entre les milieux économiques et un parti qui peine à les séduire véritablement, alors que M. Bardella en a fait son principal axe de conquête et la clé de l'accession au pouvoir. Les mots doux du président du RN aux entreprises, susurrés depuis la campagne des élections européennes de 2024, pèsent moins que certains votes à l'Assemblée nationale ou que des éléments du programme lepéniste, jugé irréaliste. Une grande fortune française, qui a déjà échangé avec le président du RN, s'inquiète : « Leur programme

économique est catastrophique, fait de solutions simplistes. Jordan Bardella parle de certains sujets, mais je ne suis pas certain qu'ils comprennent vraiment. »

Cette vision n'est pas unanimement partagée. Mi-octobre, lors d'une conférence, l'ex-pape français de la gestion d'actifs Edouard Carmignac a salué la « mue » du RN contre la fiscalité et en faveur de l'investissement et de l'intelligence artificielle. Deux jours avant de déjeuner, à sa demande, avec le possible candidat à la présidentielle, comme l'a révélé *La Tribune*.

C'était avant la « semaine compliquée », comme on l'évoque pudiquement au RN. Fin octobre, trois votes successifs du parti d'extrême droite en faveur d'une taxation des multinationales, des superdividendes et d'un « impôt sur la fortune imprudente » ont relancé l'offensive du camp macroniste et de la droite contre un parti repeint en « socialiste », loin de la réalité de son programme. L'argument pour l'impôt sur la fortune développé par M. Bardella, pour

qui « les portefeuilles d'actions » sont « non productifs », n'a rien arrangé auprès des entrepreneurs.

À l'extrême droite, l'eurodéputée (Reconquête !) Sarah Knafo, que certains patrons regardent avec intérêt, s'est jointe au concert. Le RN a tenté de corriger le tir avec une tribune de M. Bardella dans *Le Figaro* et des éléments de langage antifiscalité. Las, l'absence de débat sur le volet « dépenses » du projet de loi de finances, après le rejet du texte à l'Assemblée, a privé le RN d'une occasion de défendre un plan d'économies massif, et notamment une véritable saignée dans les opérateurs de l'Etat et le soutien aux associations.

« Contradictions »

« Il y a une offensive de certains milieux qui me ciblent, et derrière moi ciblent Marine Le Pen », dénonce Jean-Philippe Tanguy, porte-parole du RN sur les questions budgétaires. Cela ne progressera jamais, car ils débattent sur des fétiches, des symboles, et non sur la réalité de notre programme. Même

si désormais on se parle, il leur faudra toujours une excuse pour ne pas s'intéresser au RN. Fondamentalement, il y a un côté marxiste : ils défendent des intérêts de classe. »

Moins que la figure du zébulon souverainiste, c'est en réalité le programme lepéniste qui est ciblé par les chefs d'entreprise contactés par *Le Monde*. Un qualificatif revient en boucle : « flou ». Un administrateur d'entreprises du CAC 40, très connecté aux milieux entrepreneurial, souligne « un programme plein de contradictions, et un repositionnement pro-business de Bardella contredit par les votes », tout en précisant que plus grand monde n'échappe à l'antiparlementarisme croissant des patrons. « Jordan Bardella est plein d'éléments de langage, il en a fait des tonnes à la REF [université d'été du Medef, où il participait en août à un débat avec les autres leaders politiques], mais les patrons sont des vétérans des promesses. »

Ce jour-là, le plaidoyer du président du RN contre les normes et les taxes avait laissé l'assistance

de marbre, loin des applaudissements suscités par les prises de parole de Gabriel Attal, Bruno Retailleau et même Marine Tondelier. « Il leur a dit tout ce qu'ils voulaient entendre et ça n'a pas suffi », se désespère une huile lepéniste l'ayant accompagné.

Les organisations patronales conservent une distance critique avec le programme économique du RN. Du côté des grandes entreprises, le Medef pointe « des ambiguïtés et des incohérences », « des pistes d'économie pas toutes solides » et des positions rédhibitoires sur le système de retraite et l'Union européenne. Défenseuse des artisans et des commerçants, l'U2P par la voix de son président Michel Picon, met en garde : « Leur stratégie de ne déplaire à personne, ça ne va pas suffire. Une chatte n'y retrouverait pas ses petits, et dès qu'on creuse, c'est très léger. » Des critiques que le RN garde en tête, alors que des conseillers extérieurs affinent le programme de la prochaine présidentielle. ■

CLÉMENT GUILLOU



La présidente du groupe Rassemblement national, Marine Le Pen, et le député de la Somme Jean-Philippe Tanguy, à l'Assemblée nationale, à Paris, le 21 novembre.

JULIEN MUGUET POUR «LE MONDE»

Dette française : les dessous de l'incertain projet de Bardella

Selon le député lepéniste Jean-Philippe Tanguy, un gouvernement RN pourrait adopter un plan d'économies drastique en échange d'un rachat de la dette de l'Etat par la Banque centrale européenne

En septembre 2019, pour l'une de ses premières interventions au Parlement européen, Jordan Bardella s'était fait remarquer par une attaque incendiaire contre Christine Lagarde, qui s'apprétrait alors à prendre la tête de la Banque centrale européenne (BCE). Le jeune eurodéputé du Rassemblement national (RN) s'était toutefois retenu de la qualifier de « nullité », comme le ferait, en 2024, le député (RN) de la Somme Jean-Philippe Tanguy.

Les deux hommes envisagent désormais, en cas d'accès au pouvoir de leur parti, d'aller tocquer à la porte de Mme Lagarde pour résoudre le problème de la dette française : « Pour faire baisser les taux d'intérêt (...) je propose que nous ouvrions une discussion avec la Banque centrale européenne, qui a sur le passé racheté tout ou partie des dettes européennes », explique M. Bardella. Je souhaite que la France puisse retrouver de la souplesse vis-à-vis de la Banque centrale européenne, que l'on puisse ouvrir cette discussion cartes sur table. » Un projet qui n'a que peu de chances d'aboutir, au vu des premières réactions de l'institution de Francfort, ou bien au prix d'une mise sous tutelle de la politique économique de la France.

L'annonce, glissée au détour d'une interview au magazine britannique *The Economist* début novembre, puis précisée sur France 5, a surpris jusque dans les rangs lépénistes, où la BCE était jadis décrite comme « la banque du chantage allemand » par Marine Le Pen. A l'époque pas si lointaine où elle souhaitait sortir de l'euro – projet auquel le parti a officiellement renoncé en 2019 –, la dirigeante d'extrême droite expliquait notamment son rejet de la monnaie unique par l'autonomie et le mandat strict de la BCE.

Fin de non-recevoir

Les temps ont changé, argue M. Tanguy, nourri d'une vision hétérodoxe de l'économie et partisan d'une politique monétaire accommodante, et à l'origine de ce changement de pied qui l'éloigne considérablement des canons du souverainisme. « Que proposent les « droitards » ou les « purs » du souverainisme ? Chacun sait que la France est ruinée et que les réformes menées le sont déjà pour faire plaisir aux marchés, développe le responsable des questions économiques du parti. La situation exigeera de refinancer la dette française, en contrepartie de notre plan d'économies de 100 milliards d'euros. » Et d'ajouter : « On devra négocier avec la BCE pour obtenir des baisses de taux pour toute l'Europe, ou bien une politique de rachat de notre dette qui permette à la France d'emprunter à un ou deux points de moins, en échange par exemple de l'instauration d'une règle d'or : ramener immédiatement le déficit à 3 % du PIB, et le faire de manière pérenne. »

L'institution monétaire possède déjà 23 % de la dette fran-

ment de secours, dénommé « Transmission Protection Instrument » (TPI), encore jamais utilisé. Celui-ci permet de venir en aide à un seul pays. Mais, pour en bénéficier, il faudrait que ledit pays subisse des attaques « injustifiées » de la part des marchés. En revanche, s'il s'agit d'une réaction « justifiée », par exemple avec un gouvernement qui laisserait filer son déficit, la BCE ne pourrait pas y recourir. Et, dans tous les cas, le TPI est assorti de conditions, notamment avoir « une trajectoire de dette publique soutenable ». En 2018, l'envoi des taux d'intérêt de l'Italie après la présentation d'un budget n'avait pas fait bouger la BCE. Il fallut un remaniement ministériel et l'enterrement du texte pour calmer les marchés.

AU SEIN DE LA BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE, QUI POSSÈDE DÉJÀ 23 % DE LA DETTE FRANÇAISE, L'IDÉE PROVOQUE LA CONSTERNATION

çaise, et a effectivement acheté très activement la dette de tous les Etats européens entre 2012 et 2022 (du « quantitative easing », dans le jargon financier). L'idée provoque pourtant la consternation au sein de la BCE. « Ce plan ne marchera jamais et Bardella doit le savoir, ou alors il est vraiment très mal conseillé », prévient une source de la BCE.

Mme Lagarde, la présidente de l'institution, sans nommer directement M. Bardella ni même la France, a également discrètement opposé une fin de non-recevoir lors d'un discours le 22 novembre, trois jours après que M. Bardella a explicité son projet sur le plateau de « C à vous » : « Il y a toujours le risque qu'un gouvernement à courte vue soit tenté d'essayer de forcer la main d'une banque centrale pour financer sa dette, malgré les leçons de l'histoire. » Pour Mme Lagarde, c'est aux gouvernements d'agir pour réduire la dette, pas à la BCE.

« L'idée [de Bardella] est à priori absurde », abonde Frederik Ducrozet, l'un des meilleurs observateurs de la BCE, qui dirige la recherche macroéconomique de la société de gestion Pictet Wealth Management.

Historiquement, la BCE intervient sur la dette souveraine de deux manières. Soit pour régler un problème dans l'ensemble de la zone euro, comme ce fut le cas durant la crise des années 2010, lorsque la BCE a alors acheté la dette de chaque Etat au prorata de son poids économique. Soit au bénéfice d'un seul pays en cas de crise aiguë, intervention qui s'accompagne de conditions draconiennes, obligeant l'Etat secouru à une austérité contrainte.

« La Banque centrale européenne n'est pas le Père Noël, a déjà souligné sur BFMTV Jean-Claude Trichet, l'ancien président de la BCE (2003-2011), en réaction aux propos de M. Bardella dans *The Economist*. Elle peut intervenir, mais dans des conditions bien précises et toujours assorties de conditionalités. » Il en sait quelque chose : de son temps, il avait notamment mis la pression sur Silvio Berlusconi et José Luis Zapatero, respectivement premiers ministres de l'Italie et de l'Espagne, pour « changer [leur] politique économique à 180 degrés ». En clair, si le RN veut l'aide de la BCE, ce sera au prix d'une perte de souveraineté. Ce qu'il consent à demi-mot en promettant des économies radicales, tout en clamant qu'il ne s'agit « pas d'une soumission ».

Pour tenter de crédibiliser son plan, le RN rappelle que la BCE a créé en 2022 un nouvel instru-

ment de nouveau instrument, M. Tanguy estime que le TPI est une piste, mais que la BCE pourrait créer un nouvel instrument ad hoc si les conditions n'étaient pas remplies pour que la France en bénéficie. Questionné sur l'indépendance de la BCE, en vertu de laquelle aucun pays n'est théoriquement en mesure de solliciter l'institution de Francfort, il répond « qu'il y a là-dedans beaucoup de théorie des apparences ». En clair, que cette autonomie est parfois de façade. « Si Bardella vient la voir pour demander une action spécifique, il trouvera la porte fermée », maintient de son côté M. Ducrozet.

Dernier obstacle à ce projet : le fonctionnement de la BCE est politique. Son Conseil des gouverneurs est constitué de 26 membres, dont un représentant de chacun des 20 membres de la zone euro. Il est très improbable que les gouverneurs des pays « orthodoxes » autorisent un geste spécial envers la France si le gouvernement n'accepte pas en même temps de redresser ses comptes. « Il n'y a pas, de très loin, de majorité pour soutenir l'idée de Jordan Bardella », poursuit la même source de la BCE. Cela ne signifie pas que l'institution n'agira jamais pour secourir la France, comme elle l'a fait par le passé pour plusieurs pays, mais davantage « pour venir en aide à toute la zone euro, parce qu'il y aurait contamination à d'autres pays », analyse M. Ducrozet.

Savoureux paradoxe : il y a neuf mois seulement, l'eurodéputé RN Pierre Pimpie reprochait à Mme Lagarde la politique de « quantitative easing » de la BCE, comparant l'institution à un « déaleur » : « Des pays comme la France sont devenus drogués, dans l'incapacité de se passer du roulement de la dette. Ils ont renoncé à leur souveraineté financière en compagnie de doses d'argent de plus en plus létales. (...) J'augure que le drogué suppliera son déaleur de lui fournir une injection redoublée. » Sans doute n'imaginait-il pas que « le drogué » en question serait M. Bardella, son propre président de groupe au Parlement européen. ■

ÉRIC ALBERT
ET CLÉMENT GUILLOU

cluant le patrimoine immobilier, cet impôt sur le patrimoine subit régulièrement les assauts de l'entourage libéral de Marine Le Pen et de Jordan Bardella. Le RN a, lors des débats budgétaires, également voté une taxe sur les superdividendes des grands groupes et une autre sur les multinationales, que Bercy juge inapplicable : inspirée par l'organisation altermondialiste Attac, elle doit permettre de lutter contre l'optimisation fiscale de ces entreprises en les prélevant à la hauteur de leurs bénéfices en France.

Fort commentés, ces votes avec la gauche, cohérents avec la ligne historique de Marine Le Pen, masquent plusieurs changements d'ampleur opérés depuis 2022, qui vont tous dans le sens d'une défense des ménages aisés et des grandes entreprises. Le plus important concerne l'acceptation de la « flat tax » (prélèvement forfaitaire unique), vilipendée par Marine Le Pen qui prôna en 2022 sa quasi-suppression en proposant qu'elle ne s'applique qu'aux foyers fiscaux gagnant moins de 60 000 euros par an. Cette mesure, qui bénéficie en quasi-totalité aux 15 % des ménages les plus riches du pays, a été soutenue par Jordan Bardella en octobre 2024, par un tweet qui a pris de court les députés. La « flat tax » est désormais décrite par un conseiller de Marine Le Pen comme « la seule bonne mesure du macronisme ».

Le RN s'est également entiché d'une autre mesure d'Emmanuel Macron, l'objectif d'une suppression totale de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, brandie depuis 2022 par le gouvernement, mais sans cesse repoussée. C'est en août 2023 que Jordan Bardella, là encore, l'a pour la première fois intégrée dans sa communication. Elle est désormais au programme du RN, tout comme la suppression totale de la contribution sociale de solidarité des sociétés, jusqu'alors réduite à « des zones répondant à un besoin de revitalisation ». A cela s'ajoute la suppression, déjà proposée en 2022, d'un troisième impôt de production, la cotisation foncière des entreprises.

La baisse drastique des impôts de production est désormais un point majeur, et coûteux, du programme économique du RN, qui bénéficierait majoritairement aux grandes entreprises. « C'est la clé de la compétitivité française, c'est une plaie, justifie Jean-Philippe Tanguy. Je suis tellement inquiet de la fin de l'industrie que je suis attentif à tout signal que l'on envoie : il ne faut pas donner d'excuses aux investisseurs. » La même logique prévaut pour le crédit d'im-

pôt recherche, la première dépense fiscale de l'Etat à destination des entreprises, qui fait l'objet d'un lobbying intense. Le RN proposait jusqu'alors de l'encadrer plus strictement en excluant les activités de veille technologique et en plafonnant cette aide au niveau d'un groupe, et non d'une entité. Ce second amendement visait, expliquait le RN, à remédier à sa « captation par les grands groupes ». Il a cessé de le déposer, et voté contre cette mesure proposée par la gauche lors de l'examen du budget. Le parti reste favorable au remboursement des aides en cas de délocalisation.

L'ULTRARICHE EST INSAISISSABLE

Il n'est également plus proposé de supprimer d'autres mesures d'aide aux entreprises, comme l'exonération des cotisations au-dessus de trois smic, ou la fameuse « niche CMA CGM » (une taxe forfaitaire très avantageuse pour les armateurs). Sur les outils de lutte contre l'optimisation fiscale des ultrariches, le RN s'est opposé à la taxe Zucman, dans sa version initiale comme sa version allégée, six mois après s'être absents sur le sujet.

Quant à la taxation des holdings familiaux proposée par le gouvernement, elle a fait débat en interne. Plusieurs députés y étaient favorables, mais le groupe a finalement baissé le pouce, officiellement pour des raisons techniques. Officieusement, ils sont nombreux à partager la philosophie du député du Vaucluse Hervé de Lépinay : « L'optimisation fiscale n'est pas un gros mot. Ce qui est immoral, c'est de faire les poches des gens sans cesse davantage. L'ultrariche, il faut être réaliste, vous ne l'attraperez jamais : il est insaisissable sur le plan fiscal. » Cet avocat affable, proche de l'eurodéputée identitaire Marion Maréchal et libéral revendiqué, a été désigné par son groupe vice-président de la commission des affaires économiques. Il y voit un signal envoyé par le parti « pour tordre le cou aux vieilles idées » sur le projet lepéniste.

Ces évolutions successives ne perturbent pas plus que cela le militant historique qu'est Philippe Olivier, député européen et conseiller spécial de Marine Le Pen, qui pense que son électoral et ses cadres se retrouvent toujours face à l'immigration. « Notre socle commun est solide : ce qui compte, c'est la France. Tout le reste, en matière budgétaire et fiscale, on peut discuter, rien n'est rédhibitoire. Qu'un impôt soit à 3 % ou 2,5 %, on va s'en remettre. » ■

CLÉMENT GUILLOU

SANTÉ
Grippe: des stocks de vaccins débloqués face à l'inquiétude des pharmaciens

Le gouvernement a annoncé, samedi 29 novembre, qu'il allait débloquer des doses supplémentaires de vaccins contre la grippe, face à l'inquiétude de pharmaciens d'en manquer au moment où l'épidémie semble sur le point de démarrer. « Pour accompagner la période des fêtes et éviter toute tension, nous libérons progressivement les doses supplémentaires déjà sécurisées », a déclaré le ministre de la santé, Stéphanie Rist, sur le réseau X. La demande émane notamment de l'Union des syndicats de pharmacies d'officine. La campagne de vaccination, lancée le 14 octobre, semble bien démarrer en ce qui concerne le nombre de doses vendues par les pharmacies. - (AFP)

JUSTICE
Chantage à « sextape »: le maire de Saint-Etienne condamné à quatre ans de prison ferme et cinq ans d'inéligibilité

Le maire de Saint-Etienne, Gaël Perdriau, a été condamné, lundi 1^{er} décembre, à cinq ans de prison dont un avec sursis et à cinq ans d'inéligibilité avec exécution immédiate, dans l'affaire du chantage à la « sextape » destiné à museler un rival. L'édié de 53 ans (ex-Les Républicains) a été reconnu « entièrement coupable » de chantage, association de malfaiteurs et détournement de fonds publics, par le tribunal correctionnel de Lyon. - (AFP)

Pour son patron, le PNF s'est « renforcé »

Sur le départ, le chef du Parquet national financier revient sur la condamnation de Sarkozy

Celui qui prend les coups et la foudre, c'est le procureur. Depuis son vaste bureau, au 20^e étage du tribunal judiciaire de Paris, Jean-François Bohnert montre du doigt le « paratonnerre », qui trône dehors, pour mieux définir son rôle, depuis 2019, à la tête du Parquet national financier (PNF) et des 18 magistrats opérationnels, spécialisés dans la délinquance à col blanc (atteintes à la probité, fraude fiscale, infractions boursières...).

Le magistrat de 64 ans sort d'une séquence mouvementée, avec la condamnation pour « association de malfaiteurs », le 25 septembre, en première instance, de Nicolas Sarkozy, dans l'affaire des soupçons de financement de la campagne présidentielle de 2007 de ce dernier, par le régime libyen, et l'incarcération de l'ex-chef de l'Etat durant vingt jours. M. Bohnert sera remplacé cet hiver par Pascal Prache, actuel directeur des services judiciaires, et deviendra prochainement procureur général près la cour d'appel de Versailles.

A l'heure du bilan, M. Bohnert veut croire que le PNF, qui traite actuellement 780 procédures pénales, dont une centaine font l'objet d'une information judiciaire, « sort plutôt renforcé » de la séquence libyenne, à l'issue de laquelle le camp Sarkozy a multiplié les attaques. Pour lui, la « partie condamnée » a voulu « renverser le sujet ». « Ce qu'a fait le PNF, c'est poursuivre une affaire dans un dossier où il y a des preuves. C'est tout simplement l'exercice de l'Etat de

droit, ce n'est pas le gouvernement des juges, dit-il. Il nous appartient de faire notre travail. On ne l'aurait pas fait, on nous aurait lourdement critiqués, et à juste titre. »

Alors que le garde des sceaux, Gérald Darmanin, a rendu visite à M. Sarkozy en prison et qu'un procès en appel doit se tenir en 2026, le patron du PNF note « des comportements qui, à l'évidence, interrogent », rappelle « la sévérité » dont a besoin la justice et évoque une perte de « repères » et l'*« effet électrisant »* d'une affaire qui n'a « épargné personne, y compris les responsables politiques en place », mentionnant le « garde des sceaux » et son « entourage ».

Selon M. Bohnert, loué par ses collègues pour sa capacité à « défendre l'institution quand elle était remise en cause », les condamnations de M. Sarkozy et de ses proches « Claude Guéant et Brice Hortefeux », et « le jugement », montrent que la thèse du PNF a été confirmée par le tribunal : « La question du pacte corruptif, clé de voûte du dossier, est validée. »

Rigueur des enquêtes
Reste que la séquence médiatique a été forcément éprouvante pour le parquet, qui devra en tirer les leçons. Deux mois après ce premier jugement dans le dossier libyen, les acteurs de la lutte anticorruption saluent globalement le travail du PNF. Déléguée générale de l'association Anticor, Inès Bernard loue « la rigueur des enquêtes menées par l'équipe de M. Bohnert », malgré des désaccords avec des dé-

cisions du PNF, notamment dans l'affaire impliquant l'ex-secrétaire général de l'Elysée Alexis Kohler.

« M. Bohnert est très apprécié en interne », décrit un collègue, faisant allusion, comme d'autres magistrats, à sa « bonhomie et [à] son profil très politique », « son management collégial qui a installé le PNF dans le paysage avec un volume conséquent de jugements d'affaires ». En 2025, à date, le taux de relâche des dossiers du PNF est de 18 %. « On n'arrive pas un dossier qui n'est pas arrêté, figé », devant le tribunal, observe M. Bohnert, tout en soulignant que le PNF a désormais une « capacité de détection qui a permis de révéler davantage de situations infractives ».

Chef de l'Office central de lutte contre la corruption et les infractions financières et fiscales (OCLCIF), le commissaire général Patrice Brizé met en avant la « solidité des liens construits » et la « collaboration fluide, réactive et efficace » avec le PNF. Et précise que c'est « sous l'impulsion de M. Bohnert » que la « palette des dossiers confiés » à l'office s'est « élargie », notamment aux « enquêtes combinant blanchiment, financement du crime organisé, infractions boursières ou financières ». Le patron de l'OCLCIF – service « souvent désigné comme le bras armé du PNF » et gros pourvoyeur de saisies d'avoirs criminels (541 millions d'euros en 2023) – rappelle que M. Bohnert a pris « le temps, chaque année, de venir rencontrer les enquêteurs du service pour échanger sur leurs dossiers ».

Outre le dossier libyen et le dénouement des affaires Bismuth et Fillon, M. Bohnert cite, parmi les moments marquants de son mandat, le règlement de l'affaire Airbus : le constructeur aéronautique européen a été contraint, en 2020, de verser une amende totale de 3,6 milliards d'euros, afin d'éviter des poursuites pour des faits présumés de corruption, à trois pays (France, Etats-Unis, Royaume-Uni) dans le cadre d'une convention judiciaire d'intérêt public (CJIP), un dispositif transactionnel avec des personnes morales, entré en vigueur en 2017 et constituant une alternative aux poursuites.

Sous son mandat, 25 CJIP – mesure applicable aux entreprises – ont été signées et validées. Ce qui fait soupirer un magistrat qui s'interroge sur l'usage de ce dispositif, « un moyen pour les dirigeants corrupteurs d'acheter leur impunité ».

D'anciens magistrats du PNF s'inquiètent d'une forme d'embolie et de l'empilement des dossiers

Même « inquiétude » chez Mme Bernard, qui estime que la CJIP est « un choix d'opportunité qui s'explique principalement par le manque de moyens dont dispose le PNF ». Pour elle, ce dispositif « organise une inégalité devant la loi », Anticor se demandant « si les magistrats du PNF disposent des moyens pour négocier ces CJIP à égalité avec les avocats des mis en cause ».

M. Bohnert, lui, assume la « stratégie » du PNF en matière de CJIP. « Ce n'est pas du tout un pis-aller, je réfute le terme. Nous ne sommes pas agents de recouvrement de l'Etat, insiste-t-il alors que le PNF a permis, chiffres de fin 2024 à l'appui, de récupérer 12,5 milliards d'euros (amendes, confiscations, dommages et intérêts pour l'Etat et redressements fiscaux connexes). On n'accorde l'entrée en discussion en CJIP qu'en présence d'une entreprise qui le mérite, prête à coopérer. La règle implicite : on ne règle qu'une seule fois le passé. »

Là où sa prédécesseure, Eliane Houlette (2014-2019), avait défriché des thématiques nouvelles comme les malversations dans le sport, M. Bohnert a mis l'accent sur la « corruption d'agent public étranger » et sur la « lutte contre les infractions fiscales dans le domaine des entreprises ». Au gré de ses voyages, cultivant ses réseaux, il a par ailleurs conforté l'*« ancrage international »* du parquet, qui fait, selon lui, « qu'aujourd'hui l'OCDE [Organisation de coopération et de développement économiques] parle en bien de la France, parce qu'elle peut parler en bien du PNF », et « labouré le terrain de la coopération internationale ».

Sous M. Bohnert, le PNF a été confronté au redéploiement des effectifs, amplifié par la réforme de la police judiciaire de 2024, au détriment des services d'enquête spécialisés, comme l'OCLCIF, qui traite plus de 200 dossiers. M. Brizé alerte d'ailleurs sur une mise en tension des « capacités d'enquête » et rappelle la nécessité du « maintien et renforcement »

des effectifs au parquet et « au sein des services d'enquête ». Plusieurs anciens magistrats du PNF s'inquiètent ainsi d'une forme d'embolie et de l'empilement des « stocks de dossiers et de l'allongement des délais au PNF ».

Afin d'éviter les burn-out, le patron du PNF, où chaque magistrat suit un « portefeuille » d'environ 50 procédures pénales, assume d'avoir mis un « coup de frein » au nombre d'enquêtes ouvertes, en 2023, encourageant ses équipes à affiner, en amont, les analyses des plaintes et signalements.

Confiance des citoyens
Indéniablement, le magistrat est perçu par ses collègues comme un pacificateur qui a mis le « couvercle sur la marmite bouillonnante » de la période Houlette, marquée par des conflits internes et un cas de harcèlement moral et sexuel (un vice-procureur du PNF a été condamné en 2025), et « modernisé » le PNF, recrutant des profils plus variés, plus jeunes et une escouade d'assistants spécialisés. Quitte à avoir altéré l'esprit « pionnier » des « cow-boys expérimentés et désireux de secouer le cocotier », qui régnait lors de la création de l'institution, selon d'anciens magistrats du PNF. M. Bohnert se pose, lui, en « chef d'orchestre », à la tête d'une « collectivité soudée », alors que « cet esprit collectif manquait au démarrage du PNF ».

Après onze ans d'existence, le PNF est-il un outil toujours aussi dissuasif ? « Les messages que nous faisons passer à travers nos enquêtes, nos poursuites, les condamnations, font qu'il y a un sentiment au niveau du personnel politique, sauf exceptions notoires, de se dire « attention, on est surveillé », explique M. Bohnert.

Si M. Brizé escompte des progrès dans « la lutte contre la corruption, y compris celle générée par la criminalité organisée », M. Bohnert espère que le PNF maintiendra son « ancrage actuel comme outil du renforcement de la confiance des citoyens dans leurs institutions » et « s'adaptera aux nouvelles formes de criminalité ». « On a atteint un niveau de vol correct, qui peut sans doute être amélioré », résume-t-il. C'est le compromis permanent entre le niveau de carburant et la vitesse de l'avion. » A charge pour son successeur de tenir la trajectoire malgré les zones de turbulence. ■

RÉMI DUPRÉ
ET LAURA MOTET

SALON DES FORMATIONS ARTISTIQUES

6 & 7 DÉCEMBRE 2025

PARIS MONTRÉUIL EXPO
MÉTRO ROBESPIERRE

CAMPUS

Les salons éducation du Groupe Le Monde

Le Monde

Courrier international

Télérama'

HUFFPOST

& Nouvel Obs



ENTRÉE GRATUITE
SUR INSCRIPTION
SALON-ARTISTIQUE
.LEMONDE.FR

LA SÉQUENCE MÉDIATIQUE qui a suivi la condamnation, le 25 septembre, de Nicolas Sarkozy à cinq ans de prison ferme pour « association de malfaiteurs » (il a fait appel), lors du procès sur les soupçons de financement libyen de sa campagne présidentielle de 2007, n'a pas fait du bien au Parquet national financier (PNF), même si son président, Jean-François Bohnert, assure qu'il est en sorti « renforcé ». C'est le diagnostic qu'exprime, sous le couvert de l'anonymat pour cause de droit de réserve, beaucoup de magistrats.

« Cette période n'a pas été bonne pour nous. Il aurait fallu anticiper la bataille de communication auprès du public et auprès de l'ensemble de nos pairs. On ne l'a pas du tout fait », estime un magistrat du PNF. Un avocat général d'une cour d'appel renchérit : « Après la condamnation, le PNF a été totalement absent. Certes toute l'institution judiciaire l'a été, mais il y avait un espace pour faire de la pédagogie, et pour ramener le fond du dossier dans le débat public. »

Bataille d'influence

Après le jugement, l'institution judiciaire est restée muette pendant quatre jours. Pendant ce temps, les proches de Nicolas Sarkozy, soutenus notamment par les médias de la sphère Bolloré (CNews, Europe 1, Le JDD), critiquaient une décision « contraire à l'Etat de droit », selon les propres mots de l'ex-président, et dénonçaient un « coup d'Etat judiciaire ». Ce n'est que le 29 septembre que les présidents du PNF et du tribunal de Paris se sont rendus à la radio pour faire la

pédagogie du jugement. « Le temps des médias n'est pas forcément le timing de la justice, se défend M. Bohnert, pour justifier ce temps de réaction. Ce n'est pas parce qu'on est dans une société de l'immédiateté que nous aussi nous devrions basculer là-dedans. Certes, on ne vit pas sans les médias, mais il faut parfois prendre un peu de hauteur, de recul. D'ailleurs, on s'est beaucoup demandé entre nous "y va-t-on ou non ?". »

Un magistrat enfonce le clou : « Le plus rageant, c'est qu'on avait la presse avec nous pendant le procès, même Le Figaro reconnaissait le sérieux du travail réalisé par le PNF, mais après la condamnation, on l'a perdue... Il n'y a pas eu de service après-vente et on s'est fait balayer par la campagne de com de Sarkozy. » Cette bataille d'influence a réussi à cliver l'opinion. Selon un sondage publié le 1^{er} octobre par l'institut Elabe, si 58 % des Français estiment la décision « impartiale », 41 % la qualifient de « politisée ». Un pourcentage qui dépasse le poids électoral de la droite classique et des supporteurs de Nicolas Sarkozy.

Quand on l'interroge sur ces chiffres, M. Bohnert veut y voir un « verre à moitié plein », tout en reconnaissant que ces 41 % « l'ont interrogé ». « A l'évidence, la justice n'est peut-être pas encore assez bonne dans ce domaine pour se faire comprendre. On vient de loin et j'ai conscience qu'on a encore de très grosses marges de progression au PNF, mais aussi en général. Un bon jugement en justice, c'est un jugement qui est compris par les parties, puis par le grand public, car le parquet requiert au nom de la société. » ■

GRÉGOIRE BISEAU

Fauteuils roulants remboursés : « Je vais revivre »

La réforme permettant un accès à du matériel adapté sans reste à charge est vécue comme un soulagement

REPORTAGE

BAYONNE ET CAMBO-LES-BAINS (PYRÉNÉES-ATLANTIQUES) - envoyée spéciale

Depuis deux ans, je ne sors pratiquement plus. La douleur a atteint mes bras, et même pousser le fauteuil roulant, je ne peux pas. Je suis dépendante de mon mari pour tout.» Carole (qui n'a pas souhaité donner son nom), atteinte d'une maladie auto-immune invalidante, s'est levée avec difficulté, jeudi 13 novembre, pour accueillir à son domicile de Bayonne (Pyrénées-Atlantiques) l'équipe mobile venue pour son projet d'achat d'un fauteuil roulant électrique.

Autour de la table du salon, Emilie Viollet, spécialiste en médecine physique et de réadaptation (MPR) à la clinique Marienia de Cambo-les-Bains, à 20 kilomètres, mène l'entretien, accompagnée de Sophie Ithury, ergothérapeute, et de Claire Gaillet, infirmière. La patiente, âgée de 58 ans, détaille les douleurs, à peine calmées par la morphine, les membres qui se bloquent, les escaliers ou la toilette qui deviennent une épreuve, mais aussi son envie de sortir à nouveau pour aller seule chez le kiné, ou au bord de la mer.

Une promesse très attendue

Carole a entendu parler d'un modèle de fauteuil à batterie amovible, léger et démontable. « Il faut d'abord faire des essais, voir s'il n'augmente pas vos douleurs sur les pavés », tempère la médecine. L'ergothérapeute en suggère un autre, plus confortable et performant, même s'il n'entre pas dans la voiture. Elle note ensuite les mesures de la patiente – taille, largeur du bassin, hauteur d'assise et de dossier – et les adjonctions nécessaires, comme un coussin anti-escarres ou une commande additionnelle pour son mari. Un presse-taire de dispositifs médicaux prêtera ensuite deux modèles que Carole devra tester plusieurs jours, pour vérifier si l'un d'eux lui convient et si elle parvient à le conduire, avant que l'équipe valide la prescription.

Mais à la fin, son fauteuil roulant électrique, qui coûtera plusieurs milliers d'euros, sera financé par la Sécurité sociale, sans reste à charge. « Je sens que je vais revivre », souffle Carole, qui « survit avec 1000 euros par mois » et at-

«Désormais, on ne va plus parler d'argent, mais des besoins [des patients]»

TEIJA AGOR
ergothérapeute à Aintzina

tend d'autres aides pour aménager sa maison. Elle bénéficiera de la réforme du financement des fauteuils qui entre en vigueur lundi 1^{er} décembre. Une promesse formulée par Emmanuel Macron en 2023 qui était très attendue par les personnes en situation de handicap et leurs associations.

« La réforme nous recentre sur les patients et leur projet. Avant, l'aspect financier faisait partie du cahier des charges dès le début. On revoyait à la baisse, soit les modèles soit les options, explique Emilie Viollet. Parfois, on partait sur des délais de financement extrêmement longs, avec des dossiers passant par la mutuelle, la MDPH [maison départementale des personnes handicapées], les fonds de compensation, etc. Ça pouvait prendre des mois. » Certains sollicitaient des organismes caritatifs ou contractaient des prêts bancaires.

Comme Pierre Aramendi, tétraplégique incomplet, suivi à la clinique Marienia après un accident en 2005. Il manie son fauteuil comme le prolongement de son corps, franchit les trottoirs, le soulève pour le glisser dans sa voiture. « Je l'ai acheté en 2014, il a un super-serrageur. J'ai eu 650 euros de la "Sécu" mais rien de la mutuelle. Je suis allé à la banque, ça m'a coûté 8000 euros que j'ai remboursés en trois ou quatre ans. » Désormais, ces fauteuils manuels actifs, légers, robustes et maniables, seront pris en charge à hauteur de 6300 euros par la Sécurité sociale.

Pour son prochain renouvellement, Pierre Aramendi déjà repéré un modèle danois, avec « des suspensions pour rouler sur les cailloux », qui coûte 8500 euros. Le devis monte à plus de 12000 euros, toutes options comprises. Emilie Viollet l'averti qu'il ne serait pas forcément sur la liste des produits remboursés. Mais l'énergie quadrigénaire ne se démonte pas : « S'il entre dans la nomenclature, ce serait vraiment trop bien, sinon je me débrouillerai, je ferai une demande au Rotary



Lauranne Chatelet et sa fille, Salomé, au centre d'éducation motrice Aintzina, à Boucau (Pyrénées-Atlantiques), le 13 novembre. MORGAN FACHE/DIVERGENCE POUR «LE MONDE»

Club. » Fin novembre, la demande d'homologation était en cours : le fabricant a ajusté son tarif pour entrer dans le prix limite de vente.

Comme Carole, Pierre Aramendi devra suivre le parcours de prescription : rendez-vous avec une équipe pluridisciplinaire (MPR et ergothérapeute), essais d'au moins deux modèles, validation, demande d'entente préalable auprès de la Sécurité sociale pour certaines options très spécifiques, avant la mise à disposition.

«Goulet d'étranglement»

« Il y aura sans doute des délais pour avoir accès à la consultation initiale ou pour la mise à disposition de modèles, mais ils seront moins sur le financement, et davantage sur l'amélioration de la qualité, estime Caroline Terracol, médecin spécialiste du positionnement à la clinique Marienia. Malheureusement, on voit revenir des gens au bout de six mois avec des fauteuils qui ne leur conviennent pas, achetés sur catalogue ou essayés en magasin mais pas adaptés à la maison. Regardez le

nombre de fauteuils en vente sur Leboncoin. On espère qu'une fois passé l'afflux initial on aura moins de renouvellements anticipés. »

« Il va y avoir à un moment un goulet d'étranglement, mais un fauteuil, ce n'est que rarement une urgence », tempère Emilie Viollet. Intervenant une fois par semaine au centre d'observation et d'éducation motrice Aintzina, à Boucau (Pyrénées-Atlantiques), qui accueille des enfants en situation de déficience motrice ou de polyhandicap, elle a conseillé à certains parents d'attendre la réforme, constatant avec surprise que « souvent, ils n'étaient pas au courant ». Les enfants peuvent renouveler leur fauteuil tous les trois ans, contre cinq pour les adultes.

Lauranne Chatelet est la mère de Salomé, 10 ans, accueillie trois jours par semaine à Aintzina. Atteinte d'une maladie génétique, la fillette ne pèse que 16 kilos. Son corps fluet doit être soutenu dans un corset-siège sur mesure, posé sur un fauteuil d'entrée de gamme, inadapté pour rouler en extérieur. Pour la promener, sa

Les fauteuils manuels actifs seront à présent pris en charge à hauteur de 6300 euros

mère utilise une poussette spécifique, « plus pratique, et moins stigmatisante », qui devient trop petite. Elle attendait la réforme pour essayer une poussette tout-terrain qui sera entièrement financée par la Sécurité sociale. Les dépenses, en effet, s'accumulent : la famille vient d'acheter une voiture avec une rampe, pour 35000 euros, dont 10000 euros financés par la MDPH, et cible une joëlette, fauteuil tout-terrain monoroue de 2500 euros, pour profiter de la mer et de la montagne du Pays basque. « On a créé une association en 2017 pour trouver des financements pour Salomé, pour la chambre, les loisirs, les tablettes à commande ocu-

laire, détaille Lauranne Chatelet. On fait appel à la solidarité. » A Aintzina, beaucoup d'enfants ont des associations à leur nom, confirme Teija Agor, ergothérapeute au centre : « On a parfois des familles qui ont renoncé à du matériel pour ne pas monter de dossier MDPH, et qui se débrouillent avec des prêts ou de la seconde main. Désormais, on ne va plus parler d'argent, mais de leurs besoins. »

Les ergothérapeutes d'Aintzina ou de la clinique Marienia s'interrogent encore sur le parcours de prescription, la possibilité de cumuler différents dispositifs, l'accès à certains produits d'aides à la posture. « Il y a encore des inconvénients, des tableaux d'incompatibilité qu'on n'a pas, mais on va avancer à tâtons, en structurant les parcours sur les territoires », souhaite rassurer la docteure Emilie Viollet, qui s'est intéressée à la réforme en tant que responsable de la Société française de médecine physique et de réadaptation. Car même si les débuts sont compliqués, « il y a là un vrai enjeu de justice sociale ». ■

ANNE-AËL DURAND

Une prise en charge intégrale obtenue après des années de combat

Depuis lundi 1^{er} décembre, les fauteuils roulants sont entièrement remboursés. Un risque d'engorgement des demandes est toutefois évoqué

C'est une vraie belle victoire, une avancée fondamentale. » Pascale Ribes, présidente d'APF France handicap, ne cache pas son émotion, alors qu'entre en vigueur, lundi 1^{er} décembre, la prise en charge intégrale des fauteuils roulants par la Sécurité sociale, obtenue après « vingt ans de combat, et cinq ans de travaux acharnés ». La promesse avait été formulée par Emmanuel Macron lors de la Conférence nationale du handicap en avril 2023, mais les discussions avaient déjà commencé avec l'administration, les distributeurs, les fabricants et les professionnels de santé pour remettre à plat un financement décrit par les personnes en situation de handicap comme un « parcours du combattant ».

Selon le ministère de la santé, 1,1 million de personnes utilisent un fauteuil roulant en France, et 150 000 en achètent chaque année, dont 10 000 fauteuils manuels spécifiques, adaptés aux handicaps complexes, et

15 000 électriques. Ces catégories, qui sont les plus chères, étaient très mal remboursées. Pour des modèles dits « actifs » en alliage léger, coûtant entre 6 000 et 10 000 euros, la Sécurité sociale remboursait environ 600 euros. Et pour les fauteuils électriques complexes, avec verticaliseur et options multiples, la facture pouvait atteindre 40 000 à 50 000 euros, avec une prise en charge par l'Assurance-maladie plafonnant à 5 200 euros.

L'usager sollicitait alors sa complémentaire santé, ouvrait un dossier auprès de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH), puis demandait l'aide des collectivités locales, d'un fonds de compensation de la MDPH, d'associations locales, et en dernier recours des proches ou d'une cagnotte en ligne.

Des démarches de plusieurs mois balayées par la réforme. Désormais, le patient se fait prescrire un fauteuil par un médecin – ou par une équipe pluridisciplinaire pour les cas complexes – puis con-

tacte un distributeur de matériel médical, qui s'occupe des essais et transmet le devis à l'Assurance-maladie. Après un délai de quinze jours – deux mois pour des options très spécifiques –, le silence vaut accord. Le fauteuil est alors mis à disposition du patient, sans avance de frais ni reste à charge. « C'est une première en Europe, [qui] met fin à une situation injuste et insupportable », se félicite l'Elysée, qui estime que le coût aujourd'hui pour l'Assurance-maladie, à 300 millions d'euros par an, pourrait augmenter à « 400 ou 500 millions d'euros ».

« Exclusions de modèles »

La réforme s'est accompagnée d'une refonte de la nomenclature des fauteuils, destinée à imposer des prix limites de vente pour 17 catégories : fauteuil standard (360 euros), modèles actifs (6 300 euros), électriques verticaлизateurs (les plus chers, à 21 000 euros), fauteuils de sport... « Les premières discussions ont été rudes. Elles condui-

saient à des exclusions de modèles. Ensuite, on a travaillé pour que les tarifs et les exigences correspondent. Certains ont été augmentés, d'autres ont baissé, tout le marché s'est adapté », détaille Mazhouda Ait Mebarek, responsable sectoriel au Syndicat national de l'industrie des technologies médicales, qui s'attend à une hausse des commandes dans les prochains mois. Fin novembre, le Centre d'études et de recherche sur l'appareillage des handicapés, qui valide la conformité des produits, avait reçu plus de 430 demandes d'homologation, dont 120 n'étaient pas encore finalisées.

« Il y a beaucoup d'étapes techniques, l'objectif va être atteint, mais pas forcément au 1^{er} décembre », estime Nathalie Creveux, déléguée générale de l'UPSADI, un des syndicats des prestataires de matériel de santé. Elle s'inquiète de l'équilibre financier de la réforme, qui entraîne « des vases communicants entre les budgets alloués à la location courte

durée et le remboursement des achats de fauteuil roulant. »

La location, destinée à des usages ponctuels (jambe cassée...) ou à des personnes âgées en perte d'autonomie, concerne 500 000 fauteuils chaque année. Elle sera désormais limitée à six mois avec des tarifs passant de 16 euros à 11 euros par semaine, dont moins de 4 euros remboursés par la Sécurité sociale. « Le risque est qu'à terme, moins d'acheteurs feront de la location car l'activité est coûteuse : stockage, maintenance, livraison à domicile... », anticipe Julia Crépin, déléguée générale d'un autre syndicat de distributeurs, l'UNPDM.

Les prestataires de matériel sont satisfaits que la réforme reconnaît leur profession, par le biais de forfaits de mise à disposition des fauteuils roulants, mais restent circonspects sur deux volets : la location de longue durée destinée aux personnes dont la maladie évolue trop vite pour l'acheter, et la remise en bon état d'utilisation de fauteuils

d'occasion – qui ne sera pas opérationnelle au 1^{er} décembre.

Mais le principal point de blocage pourrait apparaître au niveau des professionnels de santé. Les fauteuils complexes doivent être prescrits par des équipes pluridisciplinaires, comprenant un spécialiste de médecine physique et de réadaptation ou un médecin ayant un diplôme d'appareillage, et un ergothérapeute ou un kinésithérapeute.

« On est dans un pays où il y a des déserts médicaux à tous les étages. Il y a déjà des engorgements dans les dispositifs spécifiques, selon les départements », constate Malika Boubékeur, conseillère nationale d'APF France handicap, qui a suggéré au comité de suivi de la réforme de cartographier les structures disposant de spécialistes. Cette instance continuera à se réunir tous les mois, sous l'égide de la ministre déléguée au handicap, Charlotte Parmentier-Lecocq, pour suivre ce vaste chantier. ■

A.-A. D.

Le soutien à la Palestine s'installe en France, sans toucher le grand public

Si la manifestation de samedi à Paris a mobilisé, le mouvement se radicalise et rebute les non-militants

A lors que les combats ont presque cessé depuis l'entrée en vigueur d'un cessez-le-feu précaire à Gaza, Paris a été, samedi 29 novembre, le théâtre de la plus grande manifestation en faveur de la Palestine depuis le début du conflit ouvert à la suite de l'attaque terroriste du Hamas en Israël le 7 octobre 2023. Les organisateurs avancent le chiffre de 50 000 manifestants, contre 8 400 selon la Préfecture de police. *Le Monde*, présent, a estimé la foule à plusieurs dizaines de milliers.

Cette estimation est considérable alors que jamais les manifestations de solidarité avec Gaza n'avaient rassemblé plus de 10 000 à 15 000 personnes, selon nos observations. Le paradoxe entre cette participation à la hausse et une conflictualité en baisse n'est qu'apparent. D'abord, parce que, à l'occasion de ce 29 novembre – décrété depuis 1977 par l'ONU Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien –, plus de 80 organisations avaient appelé à manifester : partis politiques, syndicats, organisations étudiantes, ONG humanitaires et de défense des droits de

l'homme, etc. Une telle unanimité à gauche de l'échiquier politique – toutes les formations étaient représentées, Parti socialiste compris – sous l'égide de l'Association France Palestine solidarité, doyenne des mouvements de défense de la cause palestinienne, n'avait encore jamais été observée.

Cette forte mobilisation témoigne aussi de la précarité de la situation dans la bande de Gaza, où plus de 350 Palestiniens ont été tués par Israël depuis la mise en place du cessez-le-feu le 11 octobre. C'est aussi le cas en Cisjordanie, où les raids de l'armée se multiplient sur fond de violentes attaques de colons israéliens.

La situation en Palestine est loin d'être stabilisée et une partie importante de l'opinion publique française continue de s'en préoccuper. Plus de 70 100 personnes ont été tuées dans la bande de Gaza depuis le début de la guerre, selon le ministère de la santé de l'enclave, sous l'autorité du Hamas.

Autre enseignement de la manifestation de samedi : la question palestinienne reste et restera pour longtemps mobilisatrice, en sa faveur ou contre elle. En témoignent également les récents incidents à

l'université Paris-VIII, où une oratrice a fait l'apologie du Hamas, ou à la Philharmonie de Paris, où un concert de l'Orchestre philharmonique d'Israël a été perturbé par des militants propalestiniens se revendiquant de la branche française de Palestine Action, une organisation britannique interdite et considérée par Londres comme terroriste. Dans un registre différent, un colloque sur la Palestine et l'Europe a été annulé par l'administrateur du Collège de France à la suite de diverses pressions.

Socialisation politique

Ces incidents récurrents illustrent deux phénomènes. Tout d'abord, c'est dans le monde universitaire, et non dans les banlieues, que la fracture et les tensions sont les plus fortes. La question palestinienne reste affaire d'un public initié et familier des problématiques propres au Proche-Orient. Ensuite, cette mobilisation va en se radicalisant et l'acalmie de la situation sur le terrain n'a pas d'effet sur elle, comme l'illustre la naissance en France d'un collectif se revendant de Palestine Action. Il y a, parmi les plus jeunes, en particu-

lier en milieu étudiant, le sentiment d'avoir assisté à un «génocide» sans avoir de moyen de le faire cesser : cette première expérience de socialisation politique aura sûrement des effets de long terme sur une partie des 15-25 ans.

Il ne faut pas espérer, dans les mois à venir, que cesse ce que des politiques dénoncent comme une «importation du conflit» en France. Un reproche tempéré par Alexis Deswaef, avocat belge et président depuis fin octobre de la Fédération internationale pour les droits humains (FIDH) : «Le conflit au Proche-Orient était déjà importé avant le 7-Octobre par les liens commerciaux et militaires que nous avons tissés avec Israël. Des produits fabriqués ou cultivés dans les colonies israéliennes de Cisjordanie sont exportés vers l'Union européenne, qui se rend ainsi complice d'un crime de guerre. Et nos entreprises fabriquent en toute connaissance de cause des composants de drones et de missiles tirés sur les Gazaouis.»

Mais si plusieurs dizaines de milliers de manifestants forment une forte mobilisation à Paris, elle reste faible, comparée à celles de Rome, Sydney, Londres ou Bruxelles, où l'on a vu jusqu'à 150 000 personnes défiler pour la Palestine. Même à Berlin, où le sujet est encore plus sensible qu'en France en raison du passé nazi de l'Allemagne, près de 100 000 personnes s'étaient rassemblées le 28 septembre. Comment expliquer cette faiblesse chronique de la mobilisation de rue en France ?

La première raison tient à ce que les militants propalestiniens, mais aussi la FIDH, dans un rapport publié le 14 octobre, nomment la «criminalisation» du soutien à la Palestine depuis le 7-Octobre. Il est vrai que le premier mois suivant le massacre perpétré par le Hamas,

C'est dans le monde universitaire, et non dans les banlieues, que la fracture et les tensions sont les plus fortes

les manifestations de soutien à la Palestine ont été systématiquement interdites. Par la suite, la justice administrative a annulé certaines décisions d'interdiction préfectorale. Les choses se sont normalisées depuis, mais l'impression première d'une forme d'ilégalité a subsisté dans le grand public. D'autant que «le maintien de l'ordre dans les manifestations a pris, depuis les «gilets jaunes», un tour violent en France, dissuadant un public familial de prendre la rue», souligne Alexis Deswaef.

Peur des débordements

Par ailleurs, les centaines d'ouvertures d'enquêtes préliminaires pour «apologie de terrorisme», pour propos tenus sur les réseaux sociaux, dans des tracts ou des mobilisations ont pu jouer un rôle de dissuasion à manifester. Bien souvent, ces enquêtes n'ont pas débouché sur des poursuites mais les non-lieux n'ont été annoncés que des mois plus tard. La menace de fermetures de mosquées et de dissolutions d'associations cultuelles, au titre de la loi contre le séparatisme, a aussi pu peser dans le manque de mobilisation des musulmans pratiquants et de leurs organes représentatifs. Alors que, lors de la guerre de 2014, les islamistes formaient les gros bataillons des manifestations pro-

Gaza, ceux-ci sont quasi-absents depuis le début de celle de 2023.

Il ne faut pas non plus sous-estimer l'impact, dans l'opinion, de l'atroce massacre terroriste du 7-Octobre qui a pu faire assimiler le Hamas et l'ensemble de la résistance armée palestinienne à l'organisation Etat islamique dans un pays encore marqué par le traumatisme des attentats de la décennie 2010. C'est pourtant aussi le cas de la Belgique, où les manifestations propalestiniennes sont d'une ampleur plus importante et parfois d'une virulence frôlant les limites de l'acceptable. Le radicnalisme d'organisations propalestiniennes, comme la CAPPO-Euro-Palestine, a pu également avoir un effet repoussoir sur le grand public : des slogans à la gloire de la «lutte armée» ou appelant à libérer par la force la Palestine «de la mer au Jourdain» ont pu choquer. La peur d'être associé à des débordements antisémites bien réels a également pu jouer, d'autant que les non-initiés peinent à démêler ce qui relève de l'antisémitisme et de l'antisémitisme. Une distinction que les politiques, gouvernement israélien en tête, brouillent en permanence.

Enfin, l'identification de La France insoumise avec la cause palestinienne a pu contribuer à en circonscrire le champ, longtemps partagé dans le passé par les cercles catholiques et la droite gaulliste. La surenchère permanente de certains élus «insoumis», à l'instar de l'eurodéputée Rima Hassan, a pu jouer un rôle contre-productif pour l'élargissement des soutiens. Certains de ceux qui se sont ralliés à la cause palestinienne après plus d'une année de guerre contre Gaza ont ainsi pu être taxés d'«opportunistes», décourageant un public non averti. ■

CHRISTOPHE AYAD

ZÉRO RISQUE
DE TRANSMETTRE LE VIH
SOUS TRAITEMENT

ZÉRO RAISON
DE NE PAS LUI CONFIER
VOS ENFANTS !

ANNE, 61 ANS, SÉROPOSITIVE DEPUIS 40 ANS :
CHERCHEUSE LA SEMAINE, NOUVEAU D'ENFER LE WEEK-END !

Comme Anne, toute personne séropositive sous traitement (avec une charge virale indétectable) a zéro risque de transmettre le VIH.
Témoignages et informations à retrouver sur actions-traitements.org/zerosisque

With the support of GILEAD

Photographie : Xavier Héraud. Contient des retouches numériques.

Motard percuté sur l'A4 : un «acte involontaire», maintiennent les policiers

Deux fonctionnaires devaient comparaître lundi

J'ai failli perdre la vie.» Devant l'enquêtrice de l'inspection générale de la police nationale (IGPN) qui lui demande ce qu'il «[reproche] aux policiers», le motard de 37 ans ne cache pas avoir eu la peur de sa vie. Le 14 octobre, alors qu'il circulait sur l'autoroute A4 depuis Paris pour rentrer chez lui en Seine-Saint-Denis, ce Francilien s'est fait percuter par un véhicule de police, sans explication. Déséquilibré, il est parvenu, par chance, à retrouver le contrôle de sa moto. La scène a été intégralement filmée par les caméras embarquées d'un véhicule juste derrière lui. Les images, rapidement publiées sur les réseaux sociaux, ont permis à la victime de déposer une plainte pour «tentative de meurtre aggravée».

Après une garde à vue, les deux policiers présents dans la voiture ont été placés sous contrôle judiciaire le 31 octobre, avec interdiction d'exercer sur la voie publique. Lundi 1^{er} décembre, c'est pour «violences volontaires par personnes dépositaires de l'autorité publique en réunion et avec arme par destination» qu'ils devaient être jugés devant le tribunal judiciaire de Créteil. Les auditions menées par la «police des polices», ainsi que des images de vidéosurveillance tournées avant la collision, consultées par *Le Monde*, renseignent sur les circonstances de l'accrochage. Devant l'IGPN, le motard raconte les secondes d'après la percussion : «J'étais sous le choc, des symptômes arrivent, envie de vomir, montée d'adrénaline, tremblement au niveau des bras, des jambes, je ne comprenais pas ce qui venait de se produire.»

Pour tenter de trouver une explication, il rembobine le film devant les enquêteurs. Deux minutes avant le choc, il se trouvait der-

rière les fonctionnaires de police. Remontant les voies embouteillées en interfile, il finit par se mettre dans la roue de leur véhicule. Une minute avant le choc, alors que la circulation est ralentie, il entreprend un dépassement par la droite, forçant les policiers à freiner brusquement – une version confirmée par les images de vidéosurveillance.

«Maux de ventre et nausées»
«Dans sa plainte, le conducteur de la moto laisse à penser que vous auriez pu vouloir le rattraper pour le confronter à cette situation», explique un enquêteur au major B., le conducteur du véhicule, à l'occasion de sa garde à vue. Ce dernier et son passager, le gardien de la paix P., rejettent en bloc cette idée.

Les deux agents livrent un tout autre récit des événements. En guise de contexte, ils expliquent qu'au cours de la journée, le gardien de la paix se serait subitement senti très mal. «Je suis pris de fourmillements, de maux de ventre et de nausées (...). Je suis contraint de m'arrêter pour vomir», raconte ce dernier. Il tenait jusque-là le volant, mais céda alors sa place à son supérieur, qui enclenche les gyrophares pour rentrer plus vite dans les locaux de sa compagnie, «[estimant] que l'état de santé de [son] collègue se dégradait».

Si l'IGPN ne met pas en doute ces explications, ses enquêteurs se montrent plus dubitatifs quant à leur version de la collision. Le major B., qui roulaient sur la voie de gauche, explique avoir simplement voulu déboîter pour prendre une sortie, et n'aurait pas vu le motard dans son angle mort. Lui et son passager assurent n'avoir senti aucun contact avec la moto.

Les vidéos montrent pourtant la distance qui le sépare de la sortie,

affichée sur un panneau : 1,5 kilomètre. En plus d'être encore loin, ce choix de sortie laisse dubitatifs les enquêteurs, car la destination des deux policiers aurait plutôt dû les inciter à prendre la suivante. Alors qu'il lui restait plus de 1 kilomètre après la collision pour prendre cette bretelle, le major va emprunter la sortie suivante.

Source de doute supplémentaire quant au réel objectif du conducteur : l'absence de clignotant au moment de déboîter. Le major B. reconnaît cette fois sans difficulté que sa «conduite peut être considérée comme dangereuse», un aveu cohérent avec le récit d'une collision involontaire défendu par les deux agents. Et renforcé par un constat – vraisemblablement erroné – de l'IGPN, qui a pu consulter les images de caméras de surveillance réparties sur environ 2 kilomètres : «Malgré de nombreux changements de direction et de voies, à aucun moment vous n'utilisez vos clignotants.» Sur ces vidéos, consultées par *Le Monde*, il est pourtant tout à fait possible de voir le véhicule utiliser ses clignotants plusieurs fois.

A l'inverse, à aucun moment le passager ne sort son bras par la fenêtre pour indiquer un changement de voie aux automobilistes : c'est pourtant ainsi que le gardien de la paix P. justifie le geste vigoureux qu'il effectue en direction du jeune homme au moment d'entrer en contact avec sa moto. Face aux vidéos et à l'IGPN, les deux policiers assurent comprendre que le motard «aurait pu perdre la vie», et le regrettent, mais plaident la «faute involontaire de conduite». Ils encourent jusqu'à sept ans de prison. Sollicités par *Le Monde*, leurs avocats n'ont pas répondu. ■

ARTHUR CARPENTIER
ET GABRIEL LECOINTRE

TotalEnergies et le fantôme de « Dédé la Sardine »

L'intermédiaire André Guelfi, mort en 2016, est au cœur d'un arbitrage frauduleux, en procès à partir de lundi

C'est une affaire épique, impliquant d'énigmatiques acteurs russes et la multinationale française TotalEnergies, sur fond d'arbitrage international frauduleux, que le tribunal correctionnel de Nanterre doit examiner du 1^{er} au 19 décembre. Un groupe d'hommes, composé d'avocats français, d'arbitres internationaux et d'un administrateur judiciaire, est accusé d'avoir essayé de soutirer 22,4 milliards de dollars (près de 16 milliards d'euros) à la société qui s'appelait encore Total, dans le cadre d'une procédure d'arbitrage, lancée en 2009, portant sur un vieux contrat d'exploration pétrolière en Russie.

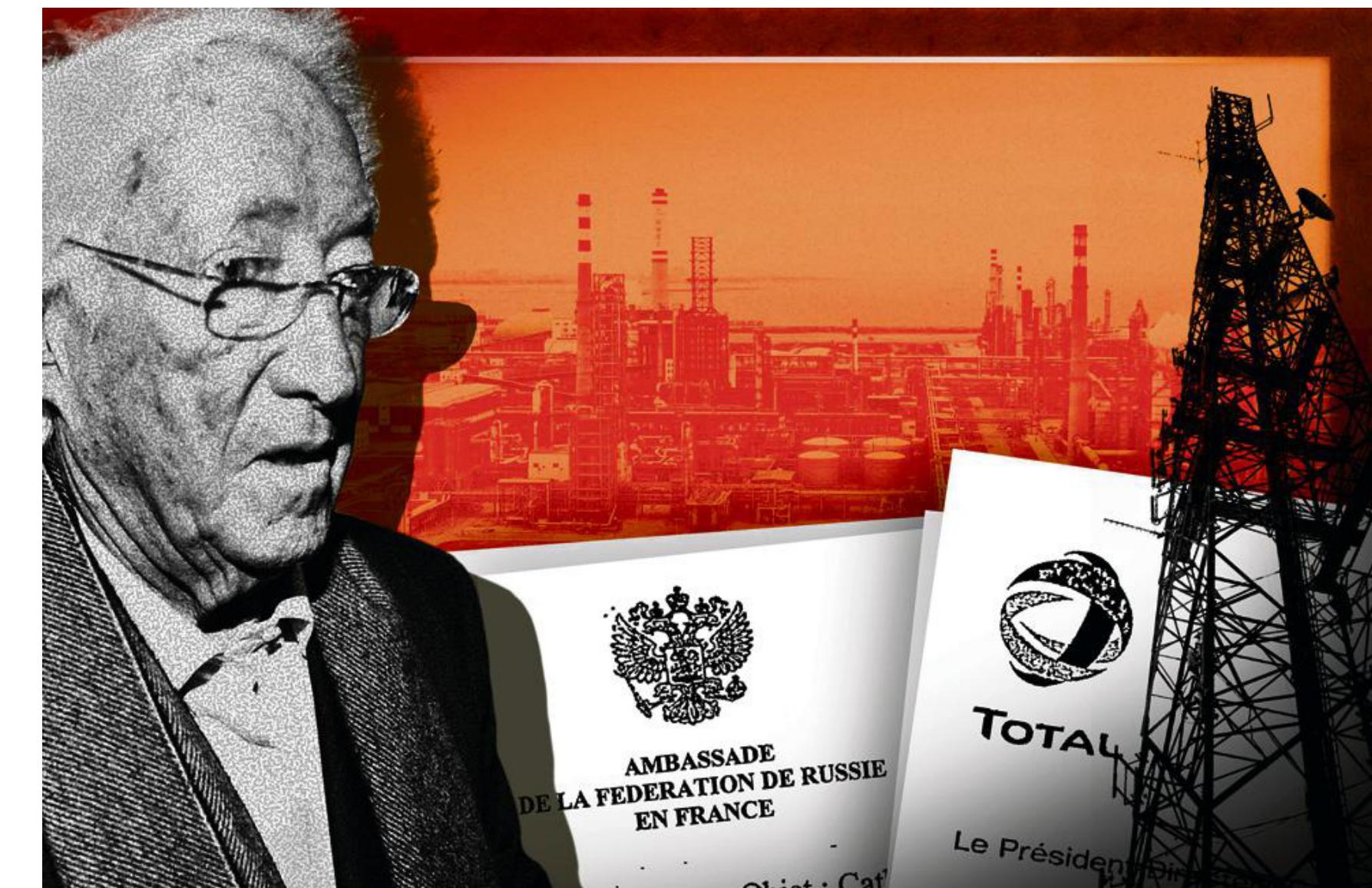
A l'issue d'une enquête judiciaire de quatorze ans, constituée de près de 30 000 pages, dont *Le Monde* a pris connaissance, les juges d'instruction ont décidé, le 23 avril 2025, de renvoyer sept personnes devant le tribunal correctionnel pour répondre des faits de tentative d'escroquerie en bande organisée, et, selon les profils, de corruption active ou passive. Chacun des mis en cause nie avoir participé aux «manœuvres frauduleuses» mentionnées dans l'ordonnance de renvoi des magistrats instructeurs. Certains se qualifient, qui d'*«idiot utile»*, qui de *«couillon»*, manipulés dans le cadre d'une histoire complexe qui remonte aux heures peu glorieuses des scandales politico-financiers des années 1990.

Du 1992, Elf Neftegaz, filiale russe du groupe pétrolier français Elf, s'associe au russe Interneft pour explorer des gisements d'hydrocarbures dans les régions de Volgograd et de Saratov, à la frontière entre la Russie et le Kazakhstan. Le projet patine rapidement en raison de complications politico-administratives et, en 1995, Elf se retire du projet.

Mais, à l'été 2009, les fantômes du passé se rappellent au bon souvenir du géant français des hydrocarbures. Les parties russes réclament 22,4 milliards de dollars de dédommagement à Elf pour son retrait. Elles s'engagent dans la voie arbitrale, le contrat signé dix-sept ans plus tôt prévoyant de régler ainsi les éventuels litiges.

Du côté russe, l'arbitre est désigné sans problème. Du côté français, l'affaire est plus compliquée : liquidé en 2005, Elf Neftegaz n'a plus de représentant légal pour choisir un arbitre. A la demande des parties russes, et sans en informer Total, le tribunal de commerce de Nanterre lui désigne donc, le 28 juillet 2009, un mandataire ad hoc, chargé de la représenter le temps du litige : le président du tribunal nomme un certain Charles-Henri Carboni, spécialiste des procédures de redressement et de liquidation judiciaire d'entreprises. A la fin du mois d'août, Total découvre ce qu'il qualifie de *«hold-up»* et fait annuler cette nomination en justice. Trop tard, car le président du tribunal arbitral a déjà été nommé par les deux premiers arbitres. Cette désignation, *«particulièrement téméraire et précipitée»*, comme l'a qualifiée le parquet de Nanterre dans son réquisitoire définitif, en 2024, complique la riposte judiciaire de Total.

Au printemps 2011, alors que le tribunal arbitral avance dans ses



LEA GIRARDOT POUR « LE MONDE » (D'APRÈS JACK GUEZ/AFP)

Sept prévenus sont accusés d'avoir essayé de soutirer 22,4 milliards de dollars à Total, en 2009

travaux, le groupe pétrolier français dépose plainte au pénal au parquet de Nanterre pour «escroquerie», «tentative d'escroquerie», «faux et usage de faux». Le groupe estime avoir accumulé suffisamment d'éléments montrant que toute la procédure d'arbitrage est frelatée et qu'elle n'a qu'un but : le condamner à payer des milliards d'euros pour une raison fallacieuse. La question centrale porte sur l'identité des cerveaux à l'origine de la combine et sur les véritables bénéficiaires d'une éventuelle sanction financière de Total.

Il tente de revenir dans le jeu Soucieux de ne pas froisser un important partenaire, le président-directeur général, Christophe de Margerie, informe par courrier l'ambassadeur de Russie à Paris de sa démarche contre ce qu'il qualifie de *«tentative d'extorsion»*. Et glisse au passage : «Nous savons qui est l'acteur à l'origine de cette manœuvre.» L'homme qu'il vise est un vestige du passé sulfureux d'Elf, dont la multinationale n'arrive pas à se défaire.

Quelques jours après le début des démarches russes, en juillet 2009, M. de Margerie avait reçu une note blanche de sa direction de l'intelligence économique relevant, parmi les *«signaux appeler à la prudence»*, l'irruption du nom d'André Guelfi, bête noire du groupe pétrolier. Celui que l'on surnommait «Dédé la Sardine» a été, au cours des années 1980 et 1990, le poisson-pilote de nombreuses entreprises françaises à la recherche de contrats dans une Russie en pleine *«déssovétisation»*.

Quelques mois avant le lancement de l'arbitrage, M. Guelfi avait échoué devant les tribunaux français à obtenir d'Elf le paiement de 2 milliards de dollars, qu'il réclamait au titre de missions d'intermédiaire et de conseil. Il *«tente depuis quelques semaines de revenir dans le jeu»*, était-il écrit dans la note blanche. Selon Total, c'est donc lui qui serait à l'origine de la procédure frauduleuse, les régions russes servant de simples façades.

Une hypothèse que l'enquête judi-

che pendant de nombreuses années. *«Il ment»*, a répété M. Mattei au cours d'une confrontation, voyant dans ces accusations opportunes une *«opération de manipulation du groupe Total»*.

M. Mattei, qui a été le premier mis en examen dans ce dossier, est considéré par les juges d'instruction comme l'élément central de la bande organisée. Les enquêteurs sont convaincus que cet avocat a eu connaissance du litige russe bien avant d'être désigné arbitre pour le trancher, et serait même directement intervenu afin d'être désigné comme arbitre d'Elf Neftegaz.

Le président du tribunal de commerce de Nanterre a ainsi fait savoir aux enquêteurs que c'était M. Mattei qui lui avait parlé le premier d'une *«affaire importante d'arbitrage avec les Russes»* et lui avait suggéré de désigner M. Carboni comme administrateur de la défunte filiale d'Elf. Une affirmation constamment démentie par M. Mattei, qui relève que le magistrat avait, dans un premier temps, déclaré aux policiers avoir choisi l'administrateur *«de [son] propre chef»*.

Les regards se sont donc naturellement tournés vers l'administrateur Carboni, afin de comprendre comment il en était arrivé à choisir M. Mattei comme arbitre de la partie française. Loin de lever le voile, sa réponse a un peu plus épaisse le mystère. Lors d'une confrontation organisée par les juges d'instruction, il a assuré *«avec certitude»* que Total était bien *«favorable à la désignation de M. Mattei»*. Son nom aurait été validé au cours d'une réunion du 6 août 2009, à laquelle assistait un certain François Binet, qui *«s'est présenté comme l'avocat du groupe Total»*, selon M. Pardo, rejoignant sur ce point par MM. Mattei et Carboni.

«Pas comme l'avocat de Total [mais] comme avocat au service de l'intelligence économique du groupe Total», a nuancé M. Binet, qui affirme avoir été convié par M. Mattei pour *«recueillir des informations»*, sans jamais donner son accord à sa désignation comme arbitre. *«J'ai très clairement dit: "Je suis là, mais je ne suis pas là"»*, s'est-il souvenu. M. Binet était-il en mission d'espionnage pour Total ou en était-il le représentant officieux, dont la seule présence valait consentement du groupe pétrolier à recourir à un arbitrage? Cette question figure au cœur du dossier, car cette réunion est à la fois l'étape capitale dans le lancement de l'arbitrage et l'événement sur lequel les versions des participants restent, à ce jour, irréconciliables.

«M. Binet devait apporter à la direction de l'intelligence économique de Total des renseignements sur la "mouvance Guelfe" [mais] n'agissait pas en sa qualité d'avocat», explique aujourd'hui au *Monde* le groupe pétrolier par la voix de l'avocat Kiril Bougartchev.

Les contrats passés entre le groupe et M. Binet mentionnent pourtant bien sa qualité d'avocat et confortent le rôle ambigu de la direction de l'intelligence économique de Total pour obtenir des informations. Ce point a suffisamment attiré l'attention de la juge d'instruction Anne de Pingon pour qu'elle ordonne, au cours de l'enquête, une perquisition de cette direction – une initiative rare à l'égard d'une partie civile –, afin de comprendre quel était le niveau de connaissance de l'entreprise à propos de l'arbitrage.

Victime «consentante» L'une des théories avancées par plusieurs des mis en cause est que le groupe pétrolier était au courant de l'arbitrage lancé par les régions russes et aurait, en réalité, été une victime *«consentante»* dans cette histoire. Le litige et l'arbitrage auraient pu servir de façade pour justifier une transaction financière avec ses adversaires.

Les dirigeants de Total ont, en effet, été prévenus, dès le mois de mars 2009, par la direction de l'intelligence économique, alimentée par les informations de M. Binet, qu'un arbitrage se préparait du côté russe. Sans réagir. A l'été suivant, M. Binet sonne l'alarme après avoir découvert la désignation de M. Mattei comme arbitre. *«J'ai insisté sur la nécessité (...) de saisir le procureur de la République*

La procédure litigieuse porte sur un contrat d'exploration pétrolière en Russie datant des années 1990

parce que j'avais compris qu'il fallait aller le plus vite possible», a-t-il expliqué aux juges. Sans succès. Total a excisé de congés estivaux de son président et de ses cadres pour justifier sa réaction tardive. La thèse d'un arbitrage de façade, accepté par Total ou par certains cadres de l'entreprise, ressort également des déclarations de l'administrateur Carboni devant les juges : *«Ce qui m'a été décrit, c'est que des négociations informelles étaient en cours, qu'on avait trouvé un accord de principe et qu'on cherchait un vecteur juridique pour canaliser cet accord.»* Une idée balayée par l'avocat de Total, qui rappelle au *Monde* que l'entreprise a «multiplié les procédures, à compter du lancement de ce simulacre d'arbitrage, pour mettre hors d'état de nuire les artisans du plan de fraude».

Néanmoins, de nombreuses questions restent en suspens dans cette affaire. *«Toutes les personnes possiblement impliquées n'ont pas fait l'objet de mises en examen»*, reconnaissent les juges d'instruction dans leur ordonnance de renvoi. Parallèlement à l'enquête pénale, la procédure d'arbitrage sur le dossier Volgograd-Saratov est allée à son terme avec de nouveaux arbitres, qui ont donné entièrement raison à Total en 2017. Les parties russes ont été condamnées à verser à Total près de 15 millions d'euros au titre des *«honoraires, frais juridiques et frais de l'arbitrage»*. En tant que partie civile du procès qui s'ouvre à Nanterre, le groupe pétrolier pourrait demander des dizaines de millions d'euros de dédommagement au titre de son préjudice moral et matériel. ■

France-Chine : le grand déséquilibre

La Chine reste un marché incontournable, mais de plus en plus dur, pour nombre d'entreprises tricolores

PÉKIN - correspondance
SHANGHAÏ - envoyé spécial

Dans un quartier de Shanghai en plein renouveau, où se côtoient employés des géants chinois de la tech et amateurs de musées d'art contemporain, à deux pas des berges du fleuve Huangpu, un centre d'innovation a ouvert en 2024 : l'Ampere China Development Center (ACDC) de Renault. Le groupe y a recruté environ 150 ingénieurs, débauchés chez les champions chinois de l'automobile. Il s'agit d'apprendre de leur agilité et de créer des véhicules qui sont ensuite produits en Europe, à l'image de la nouvelle Twingo E-Tech électrique, conçue en deux fois moins de temps que ce qui se fait sur son continent d'origine. « Née en France, développée en Chine, produite en Europe », expliquait, en octobre, sur le site Internet du groupe, son directeur de la technologie, Philippe Brunet. « Etre proche des meilleurs innovateurs, apprendre avec humilité et construire des partenariats solides n'est pas une option, c'est une nécessité. Nous sommes présents là où se façonne l'avenir de l'industrie automobile. »

Des entreprises européennes présentes en Chine pour apprendre de leurs homologues chinois : un grand renversement que pourra constater Emmanuel Macron, qui se rend en visite à Pékin et Chengdu du mercredi 3 au vendredi 5 décembre. Le pays est de plus en plus présent dans l'innovation, alors que ses usines ne cessent de monter en cadence : elles dépassent aujourd'hui 30 % de la production industrielle mondiale, posant un défi aux autres économies.

A force de produire pour d'autres, la Chine a engrangé des savoir-faire, une logistique, des process abandonnés ailleurs, à l'image de ce qui s'est passé dans les terres rares, ces métaux indispensables qu'elle est seule à transformer. Au même moment, le consommateur chinois est devenu prudent sur la dépense. La concurrence entre acteurs locaux, redoutable, contraint à proposer toujours plus pour moins cher. Une efficacité que les directeurs de filiale Chine résument à leurs conseils d'administration par la formule «China speed» – la vitesse chinoise –, qui prend beaucoup d'acteurs étrangers de court.

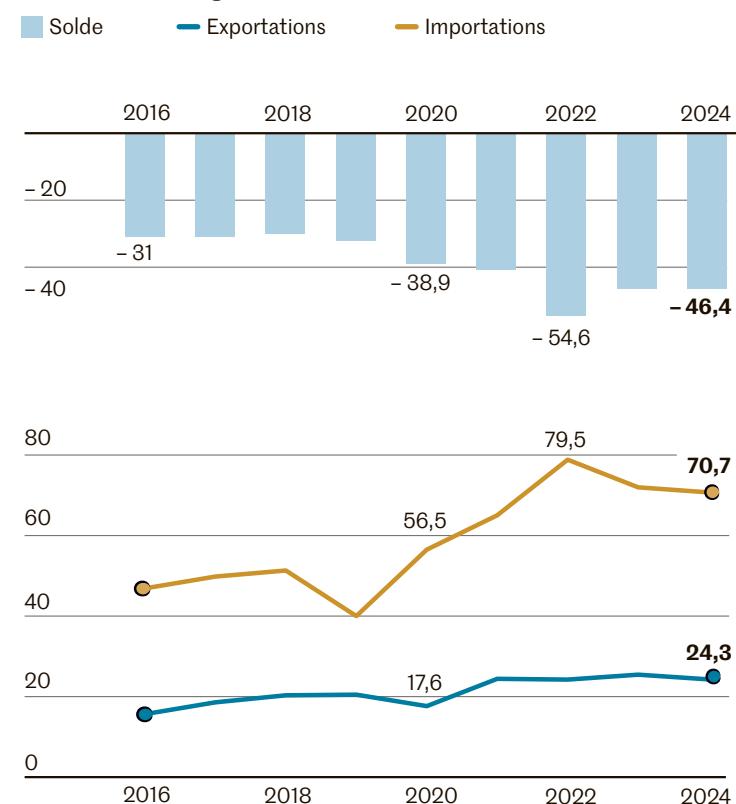
LES PRODUCTIONS LOCALES PRIVILÉGIÉES

Pour Renault, le chapitre précédent s'était refermé au printemps 2020, durant les premiers mois de la pandémie de Covid-19 à Wuhan, lorsque le constructeur, constatant son échec sur ce marché, avait cédé son usine à son partenaire local, Dongfeng Motor Group. La capitale du Hubei, qu'a aussi quitté Stellantis, s'est d'ailleurs largement vidée de ses expatriés français. A Shanghai aussi, la population française a drastiquement chuté, divisée par trois ou quatre par rapport à l'avant-Covid, pour tomber à environ 6 000 personnes.

Une relation commerciale déséquilibrée

La France affiche un déficit commercial élevé avec la Chine

Evolution des échanges de biens entre la France et la Chine, en milliards d'euros



1er

La Chine est le pays avec lequel la France a le **déficit le plus important**.

5e

La Chine est le **5^e partenaire commercial de la France**.

2100

filiales d'entreprises françaises sont implantées en Chine, employant quelque 307 400 personnes.

« IL EST DIFFICILE D'ENVISAGER ÈTRE AU TOP MONDIALEMENT SANS ÊTRE TRÈS BIEN POSITIONNÉ EN CHINE »

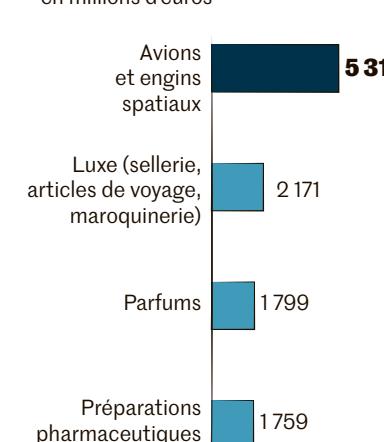
BERTRAND RÉGNIER
consultant

Un consultant français présent en Chine depuis trente ans pose le tableau : « Les nouveaux projets industriels français sont rares. L'image de la Chine est si mauvaise que les conseils d'administration n'envisagent même pas la question. Bien sûr, celle-ci s'améliore grâce aux innovations technologiques, mais, dans le même temps, on ne sait pas de quoi demain sera fait, si la chaîne d'approvisionnement suivra ou non, si des composants ou des pièces détachées seront bloqués à la frontière du fait des tensions géopolitiques. »

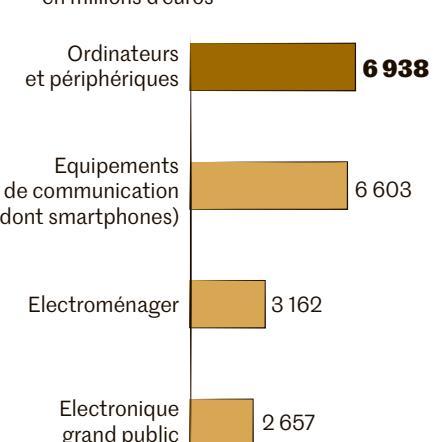
A partir du 1^{er} janvier 2026, les appels d'offres des marchés publics vont encore davantage

La France exporte surtout des avions vers la Chine et importe des ordinateurs

Les quatre premiers postes d'exportation de biens vers la Chine, en millions d'euros

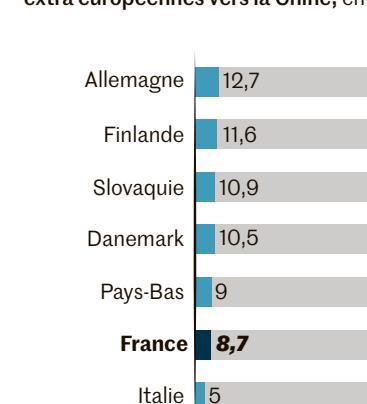


Les quatre premiers postes d'importation de biens depuis la Chine, en millions d'euros



La part de nos exportations vers la Chine est moins élevée que celle de l'Allemagne...

Part des exportations de biens extra-européens vers la Chine, en %



Sources : Eurostat ; département des statistiques et études du commerce extérieur ; ministère des affaires étrangères ; CCI France-Chine

tage privilégier les productions locales d'équipements électriques, de machines-outils et de véhicules. Cela signifie que les entreprises étrangères devront soit s'associer à un partenaire local, soit produire en Chine pour rester compétitives. « Les investisseurs étrangers auront des facilités pour s'implanter : les autorités locales proposent de fortes incitations fiscales pour la R&D et des espaces adaptés, mais, malheureusement, peu d'entreprises se pressent au portillon », dit ce consultant. Car les marges se réduisent : l'indice des prix à la sortie des usines recule depuis plus de deux ans, traduisant une demande intérieure fragilisée par la crise immobilière et des surcapacités industrielles qui tirent les prix vers le bas.

S'ajoutent à cela les stigmates de la pandémie. Les contraintes et les quarantaines à répétition ont éprouvé la population chinoise, tout comme les étrangers vivant là. Leur exode a accentué la volonté déjà présente des entreprises françaises – et occidentales en général – d'adopter une gestion plus locale, afin de mieux saisir un marché complexe. « Les PME familiales françaises nous demandent de trouver un manager de filiale avec un conjoint chinois, bien intégré, qui parle chinois, qui a décidé de faire sa vie ici »,

Ces conflits commerciaux qui minent la relation entre Paris et Pékin

Shein, voitures électriques, terres rares... Les sujets de tension opposant la Chine et la France se sont multipliés ces dernières années

PÉKIN - correspondants

De l'automobile au textile, la déferlante de produits chinois engendre des mécontentements dans de nombreux pays, alimentant les contentieux diplomatiques, notamment avec la France. Le dernier dossier en date concerne la fast-fashion chinoise, dont l'essor a été encore souligné par l'arrivée de Shein au BHV, à Paris, le 5 novembre. Cette plateforme aux 7200 sous-traitants chinois est devenue le premier vendeur de vêtements en France en volume en 2024, devant Zara ou H&M, grâce à ses prix bas et ses collections renouvelées en permanence.

Le 19 novembre, douze fédérations françaises du commerce et une centaine de marques ont annoncé avoir attaqué Shein en justice pour concurrence déloyale, dénonçant des promotions trom-

peuses et la vente de jouets non conformes aux réglementations. L'Etat français a, lui, engagé une procédure visant à suspendre durant trois mois le site de Shein, en raison de la vente de produits illégaux tels que des poupées sexuelles d'apparence enfantine et des armes de catégorie A. D'autres plateformes (Temu, AliExpress, Wish, eBay) sont également dans le collimateur des autorités.

Ce dossier est venu s'ajouter à d'autres qui, ces dernières années, ont compliqué les échanges entre la Chine et l'Union européenne (UE). Le sujet plus épique concernait les voitures électriques. L'UE a ouvert, en 2023, une enquête sur le soutien de l'Etat chinois à ce secteur, concluant à des subventions «déléoyales». Bruxelles a donc instauré, en octobre 2024, une surtaxe pour cinq ans sur les automobiles électriques chinoises, jusqu'à 35 %. Certaines, tels que BYD (17 %

de surtaxe), parviennent toutefois à maintenir une forte compétitivité de leur prix en Europe.

Contentieux très politisé

Pékin a vivement réagi, en alignant à son tour les représailles. En janvier 2024, le pays a ouvert une enquête sur le cognac français, car Paris avait soutenu les droits de douane contre ses voitures. Des droits provisoires allant jusqu'à 34,9 % ont été imposés sur en octobre 2024, avant d'être suspendus, en juillet 2025, à la conclusion de l'enquête, lorsque les grands groupes se sont engagés sur des prix planchers – une situation que la France juge toujours injustifiée, mais la voit comme un moindre mal sur un marché qui achète un quart de ses exportations de cognac.

Pékin a également ouvert, en juin 2024, une enquête sur le porc européen qui s'est traduite par

l'imposition, en septembre 2025, de surtaxes de 20 % en moyenne, au moins jusqu'en décembre, affectant les grands exportateurs que sont l'Espagne (près de la moitié des ventes européennes en Chine), les Pays-Bas, le Danemark et la France. La Chine a par ailleurs prolongé, en août 2025, une enquête ouverte un an plus tôt sur les produits laitiers, toujours dans le contexte des tensions sur l'automobile, qui laisse planer la menace de droits de douane supplémentaires sur le fromage frais et le lait caillé, le fromage bleu, certains laits et crèmes. Grand importateur de denrées alimentaires, le pays joue de la dépendance qui s'est créée chez les agriculteurs étrangers à son égard.

Ces contentieux très politisés font apparaître la Chine comme un partenaire commercial pas toujours fiable. En avril 2025, alors que Donald Trump lançait

contre elle sa guerre des droits de douane, elle a ainsi annoncé un nouveau système de licences pour l'exportation des terres rares, ces métaux utilisés dans la plupart des produits mécanisés ou de haute technologie, des automobiles aux systèmes de missiles en passant par les éoliennes. En conséquence, des lignes d'assemblage de Ford aux Etats-Unis, de Suzuki au Japon et de certains fournisseurs européens ont dû être mises à l'arrêt. Encore aujourd'hui, beaucoup d'entreprises se plaignent de la difficulté bureaucratique à obtenir ces licences et des informations demandées – pour prouver que les terres rares en question n'iront pas vers l'industrie de défense américaine. Des procédures qui imposent de dévoiler des étapes cruciales de fabrication industrielle. La trêve actée le 30 octobre lors du sommet entre Xi Jinping et

Donald Trump, en Corée du Sud, a conduit à abandonner, pour un an au moins, de nouveaux contrôles les envisagés quelques semaines plus tôt sur les produits fabriqués hors de Chine mais contenant une quantité même faible de terres rares chinoises. Reste que le contrôle des exportations depuis son territoire reste bien en place.

D'autres dossiers pourraient revenir rapidement au premier plan. Notamment celui de Huawei, l'équipementier de téléphonie chinois que Bruxelles avait, en 2020, recommandé d'éviter pour les réseaux 5G. La Commission européenne, estimant que le champion chinois est encore trop présent en Europe, pourrait proposer dès le début de l'année 2026 de l'exclure à l'avenir des réseaux mobiles du continent. ■

HAROLD THIBAULT
ET JORDAN POUILLE

À FORCE DE PRODUIRE
POUR D'AUTRES, LA
CHINE A ENGRANGÉ
DES SAVOIR-FAIRE,
UNE LOGISTIQUE,
DES PROCESS
ABANDONNÉS AU FIL
DU TEMPS AILLEURS

constate Eric Tarchoune, à la tête d'un cabinet de recrutement en Chine.

Du côté des grands groupes, les américains Starbucks et Burger King, implantés depuis plus de vingt ans, mais en perte de vitesse, viennent de céder tout ou partie de leurs activités chinoises à une entreprise locale. L'enseigne Decathlon, qui dispose d'usines et de 200 magasins en Chine, explore la même voie : selon l'agence Bloomberg, le groupe français cherche un partenaire local prêt à prendre environ 30 % de sa filiale chinoise, valorisée près de 1 milliard de dollars. « *Tout le monde dit qu'il faut faire une coentreprise aujourd'hui, car cela apporte une connaissance plus fine du marché, une plus grande rapidité d'exécution. Mais cette solution est aussi synonyme de perte de contrôle et de conflits à venir* », prévient un consultant basé à Pékin.

De fait, beaucoup de marques estiment impensable de s'éloigner de la deuxième économie de la planète si elles veulent se hisser ou rester au sommet mondial. A l'image de cet immense paquebot, haut de trente mètres, apparu en juin à un croisement de la prestigieuse rue de Nanjing, en plein centre de Shanghai. Flashy et massif, le « Louis » est la dernière trouvaille de Louis Vuitton pour impressionner les consommateurs chinois, qu'il n'est pas question d'abandonner malgré le ralentissement de la demande dans le luxe.

« *Il est difficile d'envisager être au top mondial sans être très bien positionné en Chine. De plus en plus, les entreprises y sont aussi pour comprendre ses innovations, qui auront un impact sur les autres marchés plus tard* », affirme Bertrand Régnier, qui depuis dix-sept ans, accompagne les entreprises françaises en Chine au sein du cabinet EY.

« L'OMBRE AU TABLEAU »

A l'heure où les Chinois font leurs courses en ligne et où les prix baissent, Carrefour et Auchan se sont résolus à quitter le marché. D'autres y font toujours de bonnes affaires, comme Airbus, qui a ouvert sa deuxième ligne d'assemblage d'A320, à Tianjin, en octobre. Ou encore Safran qui y vend ses pièces, par le biais de l'avionneur européen, et comme fournisseur de moteurs et d'autres éléments du moyen-courrier chinois, le C919, que la Chine est encore loin de parvenir à concevoir seulement avec des entreprises locales.

A terme pourtant, l'ambition de la Chine est bien de savoir faire seule, au moins dans les secteurs critiques. Le quinzième plan quinquennal, présenté en octobre, l'a encore rappelé. Dans le nucléaire, il n'est plus question d'acheter des centrales à l'étranger, même si, le long de la chaîne, des fournisseurs français restent bien implantés, de même que dans l'automobile, où le français Forvia travaille avec BYD. « *Sur le marché local, la concurrence est sévère et toute entreprise qui n'a pas clairement une valeur ajoutée et une compétitivité n'a pas sa place* », prévoit un patron français installé en Chine de longue date.

La présence de ces groupes ne suffit pas, loin de là, à redresser la balance commerciale. En l'an 2000, déjà, en déplacement à Pékin, Jacques Chirac présentait le déficit des échanges comme « *l'ombre au tableau* » des relations franco-chinoises et exigeait un « *légitime rééquilibrage* ». Tous les présidents, à chaque visite, portent ce même message, espérant que la Chine se restreigne à l'exportation et leur achète davantage. L'arrivée des voitures BYD et des colis de Shein ne sont que le sommet de l'iceberg d'une ascension industrielle face à laquelle, malgré les discours sur la réindustrialisation, les dirigeants politiques et les groupes européens n'ont pas la clé.

Le déficit commercial de la France avec la Chine a frôlé les 47 milliards d'euros en 2024. Pour atténuer le choc, les Européens voudraient convaincre les entreprises chinoises de venir produire chez eux, de s'y faire accepter en créant des emplois. Mais l'efficacité des chaînes de production et la localisation croissante de l'innovation en Chine, le niveau élevé des salaires à l'étranger et la nécessité d'utiliser en premier lieu le trop-plein d'usines à domicile limitent leur attrait pour ces implantations. Et les Chinois veulent désormais protéger leur propriété intellectuelle, comme les Européens en leur temps. ■

JORDAN POUILLE
ET HAROLD THIBAULT

En Allemagne, des économistes critiquent la politique de Merz

Le chancelier chrétien-démocrate peine à lancer les grandes réformes susceptibles de sortir le pays de la léthargie économique

BERLIN - correspondance

C'était il y a tout juste neuf mois. Le 5 mars, avant même d'être intronisés par le nouveau Bundestag élu dix jours plus tôt, les chefs des partis de la future coalition conservatrice sociale-démocrate annonçaient une décision historique : un fonds hors budget de 500 milliards d'euros pour les infrastructures et le climat, et la levée de l'essentiel des restrictions constitutionnelles sur les dépenses de défense.

Un « bazooka » financier d'ampleur inédite, qui a nourri de grands espoirs : l'Allemagne débloquait enfin son énorme levier budgétaire pour investir, avec un effet attendu sur la croissance européenne. L'endettement record, adopté avec la promesse de réformes, aurait un effet similaire à l'Agenda 2010 du chancelier social-démocrate Gerhard Schröder de 2003, resté dans la mémoire collective comme l'étincelle ayant sorti le pays de son statut d'*« homme malade de l'Europe »*.

Trois trimestres plus tard, l'euphorie est retombée. La croissance n'est pas repartie, la consommation est en berne, l'investissement privé est à son niveau de 1995 et les plans sociaux se suivent dans l'industrie. L'*« automne des réformes »* promis par le chancelier chrétien-démocrate (CDU) Friedrich Merz se résume essentiellement à une réforme minimale des retraites, sans report de l'âge de départ, avec des droits supplémentaires pour les mères.

Le texte est si critiqué que les jeunes députés CDU ont menacé de voter contre. Vingt-deux économistes se sont joints à leurs réserves, le 23 novembre, pour exiger le retrait pur et simple du texte, estimant le statu quo préférable à une réforme équivalant à un *« transfert de charge supplémentaire pour les jeunes générations, déjà sous pression »*. Le gouvernement a promis qu'une seconde réforme arriverait en 2026, après qu'une *« commission retraite »* aura rendu ses conclusions, mais il peine à convaincre.

« Le paradoxe de la prudence »
« *Le maintien de cette réforme est une erreur grave* », a cinglé Clemens Fuest, le très influent président de l'institut économique de Munich Ifo, le 28 novembre, prédisant une inévitable hausse des impôts. Or, la controverse sur les retraites n'est qu'une partie des griefs qui s'accumulent depuis plusieurs semaines contre le programme économique du gouvernement. Le Conseil des experts de l'économie allemande, qui a présenté son rapport annuel le 12 novembre, a livré une analyse acerbe sur l'utilisation du fonds de 500 milliards d'euros. Les cinq experts estiment qu'il est pour moi détourné de sa vocation première – un surplus d'investissement – pour compléter le budget régulier. Ils prévoient une croissance de 0,9 % pour 2026, contre 1,3 % espérée par le gouvernement.

Le Fonds monétaire international (FMI) a enfoncé le clou, mer-

credi 26 novembre. Dans son rapport sur l'Allemagne, il salue l'effort de relance budgétaire, mais souligne que, « *sans réformes substantielles, aussi bien au niveau national que dans l'Union européenne, l'Allemagne reste confrontée à des perspectives de croissance à moyen terme difficiles* ».

Le FMI rappelle qu'en raison du vieillissement, la population active devrait décliner plus fortement que dans toute autre économie du G7 dans les cinq années à venir. Sur les freins structurels à l'emploi féminin, notamment fiscaux, il déplore qu'aucune réforme n'ait été entreprise, alors que le taux de temps partiel des femmes est un des plus élevés de l'Union européenne. Le FMI éreinte au passage les cadeaux fiscaux adoptés par Berlin, comme la baisse de la TVA pour les restaurateurs.

« *Le gouvernement excelle à dépenser de l'argent pour des objectifs à l'utilité économique parfois douteuse, mais est très mauvais pour s'attaquer à des réformes fondamentales, alors que certaines sont sur la table depuis des décennies* », critique Florian Schuster, économiste à l'institut de recherche Dezernat Zukunft. Retrouver un *« moment Schröder »* est-il devenu impossible, même dans une Allemagne rompue à la culture du

« Le maintien de cette réforme [des retraites] est une erreur grave »

CLEMENS FUEST
président de l'institut économique de Munich Ifo

compromis ? « *La politique est beaucoup plus tendue que dans le passé. C'est compréhensible : autrefois, il n'y avait pas l'AfD [le parti d'extrême droite], en tête dans des sondages. Lors des réformes Schröder, il y avait des gens dans la rue, mais aucun parti n'avait l'impression qu'une mesure impopulaire risquait de mettre en péril la démocratie. Il faudrait qu'on parvienne à organiser un large accord de société* », explique-t-il.

Embarrassé sur le chantier des réformes, Berlin appuie donc sur les dépenses. Toutes ne sont pas dénuées de sens, soulignent certains experts. Sander Tordoir, chef économiste au Centre for European Reform, se félicite ainsi du retour des subventions aux véhicules électriques et hybrides, qui incluent une compositante de « contenu local », ce qui devrait soulager l'industrie automobile

en déroute. « *Commencer par stimuler la consommation, dans une situation où la demande intérieure et extérieure est très faible, n'est pas une mauvaise idée, même si ce n'est pas aussi efficace sur le long terme que d'investir dans les infrastructures ou l'éducation* », nuance-t-il.

L'Allemagne souffre du « *paradoxe de la prudence* », explique-t-il : « *Les ménages et l'ensemble du secteur privé sont réticents à consommer et à investir, ce qui entretient la léthargie économique*. » Et les barrières bureaucratiques, qui ralentissent la mise en œuvre des investissements dans les infrastructures, renforcent cet effet.

Ce décalage entre court terme et long terme est d'autant plus délicat à gérer que le modèle allemand, très prospère après les réformes Schröder grâce à la forte demande chinoise en produits manufacturés de haut de gamme, est arrivé à ses limites et doit se réinventer. Les énormes dépenses engagées par Berlin dans la défense et le spatial civil devraient générer des retombées pour l'innovation en Allemagne et en Europe. Mais difficile de savoir si ces industries encore restreintes pourront compenser les pertes actuelles de l'automobile ou de la construction de machines, le cœur du « made in Germany ». ■

CÉCILE BOUTELET



19/11/2025 - 17:30
Effondrement de l'Aide Publique au Développement

19/11/2025 - 17:12

Des jeunes de plus en plus inquiets pour leur avenir

19/11/2025 - 17:24
La lutte contre la pauvreté mise à mal

19/11/2025 - 17:03

Les femmes se battent encore pour faire leur place

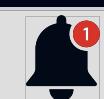
Chaque don écrit une bonne nouvelle



Planète News



2 000 jeunes formés dans l'économie circulaire



Pour en savoir plus

<https://agir.planete-eed.org/1don1bonnenouvelle>



de réduction fiscale grâce à votre don
66% 100€ - 66€ = 34€
don coût réel

* 66% de réduction fiscale pour les particuliers, dans la limite de 20% du revenu net imposable / 60% pour les entreprises, dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires ou de 20 000 € pour les TPE/PME.

Depuis plus de 40 ans, Planète Enfants & Développement agit pour la protection des enfants, l'éducation et la formation tout au long de la vie. Au travers de 18 projets en Asie, en Afrique et en France, l'association contribue à changer les trajectoires de vie de près de 60 000 personnes chaque année.

La croissance et la consommation sont en berne, l'investissement privé est à son niveau de 1995 et les plans sociaux se suivent



PAR SOPHIE FAY

L'IA star du Black Friday aux Etats-Unis

Pas si noires. Les ventes du Black Friday, le fameux « vendredi noir », lorsque les commerçants cassent les prix après la dinde de Thanksgiving et avant Noël, ont été meilleures que prévu aux Etats-Unis. L'effet de l'inflation qui pèse sur les budgets et le moral des ménages américains a été moins fort que les promotions de fin d'année. L'institut économique de MasterCard, qui s'appuie sur les paiements en caisse physique et en ligne, estime que les achats, hors automobile, ont progressé de 4,1 % par rapport à 2024.

Mais c'est en ligne et pas dans les centres commerciaux que tout s'est joué. Stables dans les boutiques, les ventes ont grimpé de l'ordre de 10 % sur Internet, dopées par un nouvel acteur : l'intelligence artificielle (IA). De plus en plus de clients lui déléguent la fastidieuse recherche de la promotion la plus intéressante. Selon Adobe Analytics, le trafic vers les sites de vente au détail provenant de services comme ChatGPT, Gemini, Perplexity... a augmenté de 805 % par rapport à 2024.

Et ce n'est que le début d'une révolution schumpétérienne, selon un rapport publié par Katharina Schumacher et Roger Roberts, deux associés du cabinet de conseil McKinsey, le 17 octobre. Si l'IA nous oriente directement vers un produit au meilleur prix lorsque nous cherchons un téléphone, une paire de chaussures ou une nuit d'hôtel, iron-

nous encore sur les sites comme Amazon, Fnac, Zalando ou Booking ? Pas sûr, car les clients qui aujourd'hui utilisent l'IA comme un moteur de recherche survitaminé pourront aussi lui demander demain de procéder directement à l'achat. Fini la corvée de s'inscrire sur chaque site, de préciser son point de livraison préféré et son moyen de paiement.

Selon McKinsey, l'« agent autonomie » de notre IA pourra le faire pour nous. Mieux, il pourra négocier avec les agents des sites d'e-commerce afin qu'ils améliorent leur offre, peut-être en combinant deux produits en fonction de notre historique d'achat.

Risques de fraude ou d'erreur
De la science-fiction ? Une tactique pour décrocher des missions de conseil ? Une nouvelle bulle comme celle du métavers, qui s'est très vite dégonflée ? Pas sûr. Perplexity et OpenAI ont déjà développé un agent commercial. Les acteurs du paiement, comme MasterCard, Visa, Stripe ou PayPal, s'y préparent. Shopify, plateforme qui propose aux commerçants des outils pour vendre en ligne, adapte aussi ses outils.

Il reste toutefois des obstacles à ce « commerce argentin », comme les énormes risques, non résolus, de fraude ou d'erreur. Et un vrai rempart, auquel Enrique Martinez, le patron de Fnac Darty, se raccroche, tout en préparant la révolution : l'humain. ■

L'audiovisuel public craint pour son financement

En raison des incertitudes budgétaires, France Télévisions, l'INA, Radio France et France Médias Monde s'attendent à une année 2026 difficile

La fin de l'année approche et, faute de loi de finances, l'audiovisuel public n'a encore aucune visibilité sur la manne qui l'attend pour 2026. Seule certitude, pour France Télévisions, Radio France, France Médias Monde ou l'Institut national de l'audiovisuel (INA) : il faudra faire à l'économie. Dès l'été, le gouvernement Bayrou envisageait d'amoindrir les concours publics de 71 millions d'euros (sur environ 4 milliards).

Cela signifierait pour Radio France une baisse de 4,1 millions d'euros par rapport à 2025 et ses 645 millions de dotation. Mais avec la hausse tendancielle des charges, c'est en réalité plus de 15 millions d'euros qui pourraient faire défaut en 2026. « *On navigue un peu à vue, reconnaît un cadre. Ce serait plus facile si on avait une trajectoire.* » Entre autres économies déjà en cours, le groupe radiophonique s'est, par exemple, résolu, en cours d'année, à faire de la station Mouv' un flux numérique essentiellement musical.

Du côté de l'INA, 1,5 million pourrait venir à manquer, soit 1,4 % de son budget. A France Médias Monde (France 24, Radio France internationale, Monte Carlo Doualiya), si une reconduction à l'identique du budget 2025

se profile pour l'instant, il faudra tout de même trouver d'autres ressources : « *90 % de notre budget [est] évolutif* », note-t-on à la direction.

Quoi qu'il arrive, c'est à un tour de vis de plus de 65 millions d'euros auquel on se prépare à France Télévisions (sur une dotation globale d'environ 2,5 milliards d'euros), ce qui représente en réalité 150 millions d'euros à trouver pour équilibrer les comptes. En comparaison, entre 2018 et 2022, le groupe des télés publiques avait eu quatre ans pour s'adapter au manque à gagner de 161 millions d'euros imposé par l'Etat.

Emissions en rediffusion
Trouver des économies à réaliser sur la masse salariale prend du temps. La dénonciation, début juillet, de l'accord collectif en vigueur dans l'entreprise depuis 2013 ne débouchera pas sur un nouvel accord avant début 2028. Aussi, la direction du groupe a-t-elle imposé une baisse de 5 % de leurs coûts aux producteurs de flux (les émissions de plateau).

Avec des conséquences immédiates pour les téléspectateurs. « *Questions pour un champion* » a disparu de l'offre de la semaine, « *Slam* » n'est plus diffusé le weekend. Aux vacances de la Toussaint, « *C à vous* » était en rediffusion, pour la première fois (hors été) depuis seize ans. A Noël, « *C dans l'air* » sera soumis à ce régime, du jamais-vu depuis vingt-cinq ans. « *Plus France Télévisions réduit le nombre d'émissions qu'elle nous commande, plus nous devons de notre côté réduire les équipes qui y travaillent, avec le risque de détériorer la qualité des programmes* », regrette Jérôme Caza, le président du Syndicat des producteurs et créateurs de programmes audiovisuels, qui rappelle aussi que « *l'enveloppe globale que France Télévisions consacre aux programmes de flux baisse déjà depuis plus de dix ans* ». ■

Dans la production audiovisuelle, France Télévisions tient le rôle de « colonne vertébrale »

réalisateurs, etc. qui risque d'être amoindrie.

Le dirigeant d'une des plus grosses sociétés du marché ne cache pas son inquiétude : « *Entre le coup de rabot sur le budget de l'audiovisuel public et les tensions sur le marché publicitaire qui affectent les chaînes privées, la menace pèse sur les petites et les moyennes structures de production*, pointe-t-il. *La marge des producteurs est devenue une variable d'ajustement. A force de les appauvrir, ils sont de plus en plus fragilisés.* »

Tous les interlocuteurs contactés soulignent la fonction de « colonne vertébrale » que tient France Télévisions dans une industrie dont dépend 260 000 emplois. Dès octobre, la Coordination intersyndicale de la production audiovisuelle – représentant la quasi-totalité des sociétés de production et de distribution françaises – et les organisations de gestion collective (SACD, Sacem) espéraient une prise de conscience des parlementaires. « *France Télévisions représente 35 % de l'apport de l'ensemble des éditeurs de services [chaînes et plateformes] dans la fiction, 43 % dans l'animation, 45 % dans le documentaire et tout autant dans le spectacle vivant* », détaillait le courrier qu'elles leur avaient adressé. Alors que 44 millions de téléspectateurs regardent chaque semaine les chaînes publiques, « *cette offre gratuite qui s'adresse à tous les publics est un des garants du lien social qu'il convient de préserver* », rappelaient-ils.

Après avoir budgété un déficit de 70 millions d'euros pour 2025, France Télévisions espère le contenir à 40 millions d'euros. A l'avenir, le groupe pourrait même revendre les droits de compétitions sportives. Premier concerné, selon une indiscrétion du Parisien confirmée par France Télévisions : le tournoi de rugby des six nations, une institution du service public depuis plus de trente ans. ■

AUDE DASSONVILLE

MARDI 2 DÉCEMBRE
À PARTIR DE 20H

BFM AWARDS
2025

La cérémonie événement qui récompense les meilleurs managers et entreprises de l'économie française

Présentée par Laure Closier

EN DIRECT
DE LA PYRAMIDE
DU LOUVRE

BFM
BUSINESS

RADIO | TV | DIGITAL



BFMAWARDS.FR

BNP PARIBAS

Lenovo

intel KPMG

Accuracy

generix

LA TRIBUNE

IA et droit d'auteur : Dati veut une loi

La ministre de la culture envisage une loi pour soutenir les industries culturelles dans leur conflit avec les fabricants d'IA

Comment sortir de l'affrontement entre les fabricants d'intelligence artificielle (IA) et les fournisseurs de contenus ? La ministre de la culture, Rachida Dati, envisage de passer par une loi, qui soutiendrait les industries culturelles et les médias dans conflit face aux américains OpenAI, Google, Meta, Microsoft ou au français Mistral AI. « *Le droit d'auteur est le socle de notre exception culturelle et un pilier essentiel de notre souveraineté numérique et créative. Il apparaît dès lors pleinement légitime que les pouvoirs publics envisagent des actions* », écrit ainsi le ministère de culture dans un communiqué publié vendredi 28 novembre, en réaction à l'échec relatif d'un cycle de concertation entre les différentes parties.

Concrètement, la loi évoquée par le ministère de la culture viserait à essayer d'aider les secteurs culturels et médiatiques à négocier une rémunération en contrepartie de l'utilisation de leurs livres, articles, images ou musiques protégés par le droit d'auteur pour entraîner les modèles d'IA. La ministre cite l'idée d'instaurer une « *inversion de la charge de la preuve* », qui obligerait les entreprises d'IA à prou-

ver qu'elles n'ont pas utilisé un contenu – plutôt que l'inverse. Elle mentionne aussi une « *présomption d'utilisation des contenus culturels par les fournisseurs d'IA* », reflétant l'idée que les fabricants d'IA ont aspiré pour leurs modèles d'énormes portions des contenus publiés sur le Web.

Devant les tribunaux

Ces pistes étaient déjà évoquées dans les rapports commandés à la juriste Alexandra Bensamoun et l'économiste Joëlle Farchy, professeures des universités. Une quinzaine d'organisations d'ayants droit ont de plus écrit au gouvernement pour demander une loi. Les professions culturelles et médiatiques déplorent un manque de volonté de négocier de la part des fabricants d'IA. Ils estiment que le règlement européen AI Act ne leur a pas imposé assez de transparence sur les données utilisées pour entraîner leurs modèles.

Les sénateurs Agnès Evren (Paris, Les Républicains), Laure Daros (Essonne, Horizons) et Pierre Ouzoulias (Hauts-de-Seine, Parti communiste français), rapporteurs d'une mission parlementaire sur IA et création ayant

donné lieu à la publication d'un rapport en juillet, envisagent de déposer une proposition de loi dans le même sens, selon *Les Echos*.

Avant d'entrer en vigueur, il faudrait toutefois qu'un tel texte trouve une majorité dans l'actuel Parlement, et soit jugé compatible avec le droit européen.

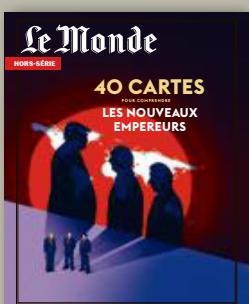
En attendant d'éventuelles évolutions législatives, le face-à-face se joue désormais en partie devant les tribunaux. En mars, des syndicats d'éditeurs et d'auteurs ont ainsi porté plainte contre Meta pour violation du droit d'auteur, accusant notamment le groupe d'avoir entraîné son modèle Llama sur une base de données de 200 000 livres appelée Books3. Les fabricants d'IA répondent généralement qu'ils font un « *usage raisonnable* » des œuvres car elles ne les reproduisent pas.

Les fournisseurs rétorquent que les contenus générés par IA concurrencent les leurs. L'Association de la presse d'information générale, à elle, attaqué en septembre l'énorme base de données de contenus aspirés sur le Web Common Crawl et a obtenu l'engagement d'en voir ses contenus retirés. ■

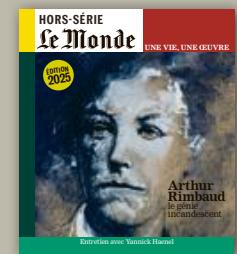
ALEXANDRE PIQUARD



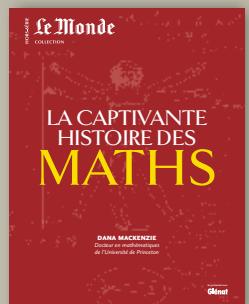
En kiosque



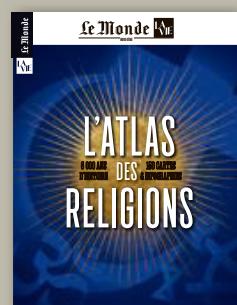
Hors-série



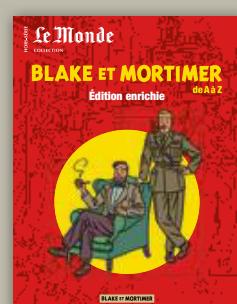
Hors-série



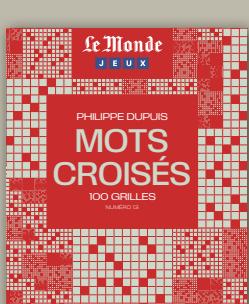
Hors-série



Hors-série



Hors-série



Magazine numéro 13

Nos services

Lecteurs

Abonnements

Sur abo.lemonde.fr

Par tél. au 03 28 25 71 71

(prix d'un appel local) du lundi au vendredi, de 9 heures à 19 heures, et le samedi, de 9 heures à 17 heures.

Le Carnet du Monde

carnet@mpublicite.fr

POUR DÉPOSER AU MONDE VOS DOCUMENTS CONFIDENTIELS
www.sourcessure.eu

Le Monde
Le Carnet

Vous pouvez nous faire parvenir vos textes

soit par e-mail :
carnet@mpublicite.fr
(en précisant impérativement votre numéro de téléphone et votre éventuel numéro d'abonné ou de membre de la SDL)

soit sur le site :
<https://carnet.lemonde.fr>

L'équipe du Carnet reviendra vers vous dans les meilleurs délais pour vous confirmer la parution.

carnet@mpublicite.fr
<https://carnet.lemonde.fr>

AU CARNET DU «MONDE»

Décès

Granville.

Françoise Babin de Lignac, son épouse, Frédérique, Philippe, Laurence, ses enfants, Camille, Martin, Jules, Hugo, Lisa, Lucie, ses petits-enfants, Théo, Lola, ses arrière-petits-enfants, Gérard, son frère Ainsi que toute la famille,

ont la tristesse de faire part du décès de

M. Jacques BABIN de LIGNAC, ingénieur Supélec,

survenu le mardi 25 novembre 2025, à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans.

Un dernier hommage lui sera rendu le jeudi 4 décembre, à 10 h 30, en l'église Notre-Dame de Granville.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

Henri Cohen, son époux, Mathilde, Benjamin, Martin, David-Henri, Romain, ses enfants et leurs conjoints, Bruno, Dimitri, Mariam, Virginie, Joseph, Nathan, Gabriel, Simon, Raphaël, Paul, Emile, Antoine, Marguerite, Joachim, Achille, ses petits-enfants, Michel Picard, son père et son épouse, Claudie, Agnès, Claire, Matthieu, ses sœurs et son frère,

ont la tristesse de faire part du décès de

Eve COHEN, née PICARD, psychanalyste, généalogiste,

survenu le 25 novembre 2025, à l'âge de soixante-treize ans.

La famille tient à remercier l'ensemble de l'équipe de cardiologie de l'Institut médico-chirurgical Montsouris.

Les obsèques auront lieu le vendredi 5 décembre, à 11 heures, à la Maison Funéraire de Clamart.

Marine et Cédric Naux, sa fille et son gendre, Patricia Braun-Arduz, sa compagne, Grégoire Naux, Julie et Matthieu Onfray, Tanguy Naux, ses petits-enfants, Florian, Manda, Romain, Solenne, Marie-Améandine (†), ses beaux-enfants, Margaux, Chloé, Hélène, Olivia, ses belles-petites-filles Et en pensée, Nicole (†), son épouse décédée en 1993,

ont la tristesse de faire part du décès de

Philippe DETURMENYES, dit « Paffy »,

survenu le 27 novembre 2025, à Paris 15^e, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

Il sera inhumé au cimetière de Ris-Orangis (Essonne).

Cet avis tient lieu de faire-part.

marine.naux@gmail.com

Anne-Marie Broncard, née Dubas, sa sœur, Christophe et Stéphane Broncard, ses neveux, Nastasia, Héloise et Aurélien, ses petites-nièces et petit-neveu,

ont la très grande tristesse de faire part du décès de

Marie-Odile DUBAS,

survenu le dimanche 23 novembre 2025, à l'âge de quatre-vingt-un ans.

La cérémonie de crémation aura lieu le jeudi 4 décembre, à 10 h 30, au crématorium du cimetière du Père-Lachaise, 71, rue des Rondeaux, Paris 20^e, et un hommage civil lui sera rendu.

L'inhumation aura lieu à une date ultérieure, au cimetière communal de Le Chesnay-Rocquencourt.

M. Christophe Broncard, 27, rue d'Amsterdam, 75008 Paris.

Maciej et Krystyna, ses enfants, Grazyna, sa fidèle amie et collaboratrice, Elzbieta et Christine, ses anciennes épouses, Zéline, son épouse, Ses amis,

ont la tristesse de faire part du décès de

M. Stanislas FISZER,

commandeur de l'ordre des Arts et des Lettres (1993), membre de l'Académie d'architecture, Prix de l'Équerre d'argent (1992), prix d'honneur SARP (2000),

survenu à Paris, le 22 novembre 2025, à l'âge de quatre-vingt-dix ans.

Architecte franco-polonais, né en 1935 à Varsovie, diplômé de l'École polytechnique de Gdańsk, établi en France en 1965. Il a construit, dans ses deux pays, des édifices avec « le goût très vif du concret, de l'objet, de la matière, pour le maintien des liens qui unissent l'homme à la terre, pour le rapport entre les arts ambitieux, les Beaux-Arts et les plus humbles qui composent l'artisanat ». Enseignant, il fut soucieux d'une « transmission » dont ont largement témoigné ses étudiants de l'École d'Architecture de Nancy.

L'incinération aura lieu le 4 décembre, au crématorium, en la salle de la Coupole du cimetière du Père-Lachaise, Paris 20^e, à 15 h 30.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

Paris 16^e.

Sabine, Clara et Sylvain, ses enfants, Albert, son frère, Sa famille, Ses auxiliaires de vie Et ses anciens collègues,

ont l'immense douleur de faire part du décès de

M. le professeur Jacques FRIJA,

ancien chef de service de radiologie hôpital Saint-Louis (1997-2015), chevalier de la Légion d'honneur, survenu à l'âge de soixante-seize ans.

Il aura été un modèle de résilience et une grande source d'inspiration.

Paul-Henri Boulanger, son époux,

Walid et Waël Salem-Jarno, ses fils, Marie-Thérèse Jarno, sa mère Et l'ensemble de sa famille,

ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Nicole JARNO,

Première présidente honoraire, chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'ordre national du Mérite,

survenu le jeudi 27 novembre 2025, dans la paix et entourée de ses proches.

La messe sera célébrée le mercredi 10 décembre, à 10 h 30, en l'église Notre-Dame de La Rochelle.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Paris.

Sylvie et Liêm Robel-Hua, Laurence et Thierry Robel-Galli, Gilles et Dale Robel-Rowe, ses nièces et neveu et leurs conjoints,

Mathieu, Émile et Juliette, ses petits-neveux et petite-nièce,

Jenny (†) et Paul (†) Robel, sa sœur et son beau-frère,

ont la profonde tristesse de faire part du décès de

Mme Lily (Liliane) RAJCHERT,

le 25 novembre 2025, à Paris 13^e, à l'âge de quatre-vingt-dix-huit ans.

Les obsèques ont eu lieu ce 1^{er} décembre, à 11 heures, au cimetière parisien de Bagneux.

36, rue Santos-Dumont, 75015 Paris.

Mme Monique Somia, née Brechet, son épouse,

M. et Mme Cédric Somia,

son fils et sa belle-fille,

Ses petits-enfants,

Les familles Somia, Setrouk, Brechet, Guiot-Pin et Nicolet,

ont la tristesse de faire part du décès de

M. Alain SOMIA-TAULERA,

ingénieur civil des ponts et chaussées, INSEAD 1968,

survenu le 26 novembre 2025,

à Ville-d'Avray (Hauts-de-Seine).

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 5 décembre, à 10 h 30, en l'église Saint-Nicolas-Saint-Marc de Ville-d'Avray.

Elle sera suivie de l'inhumation au cimetière de Ville-d'Avray.

Dominique Vincensini, son épouse,

Léo, Raphaël, Sara, ses enfants,

Fanny, Victor, Juliette, ses petits-enfants,

Anne et Philippe Monégier du Sorbier en union avec Claude, ses frères et belle-sœur et leurs enfants,

La famille Monégier du Sorbier, La famille Vincensini de Loriano,

ont la grande tristesse d'annoncer le décès de

Thierry du SORBIER,

survenu à Porto-Vecchio, le 28 novembre 2025.

Remerciements

Christine, son épouse,

Hélène, Nicolas et Quentin, ses enfants,

Ambroise, Alexandra et Daniel, ses gendres et sa belle-fille,

Céleste et Atlas, Cosma et Gala, ses petits-enfants

Et toute la famille,

très touchés des marques de sympathie qui leur ont été témoignées à l'occasion du décès de

Olivier MURON,

le mercredi 19 novembre 2025,

expriment ici leurs chaleureux remerciements à toutes les personnes qui se sont associées à leur deuil.

Anniversaire de décès

Le 2 décembre 1995,

Pierre KNEIP

nous quittait.

« L'empreinte d'un homme sur un autre est éternelle aucun destin n'a traversé le notre impunément. »

François Mauriac.

Cérémonie religieuse

Le Groupe AXA

annonce qu'une cérémonie de recueillement à la mémoire de son fondateur,

Claude BÉBÉAR,

décédé le 1^{er} novembre 2025, se tiendra le 11 décembre, à 17 heures, en l'église Saint-Philippe-du-Roule, 9, rue de Courcelles, Paris 8^e.

Toutes les personnes qui souhaitent honorer son souvenir sont conviées à s'y joindre.

Appel à dons et legs

Découvrez l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et ses missions en consultant son site www.aibl.fr et faites un don pour soutenir ses actions.

Société éditrice du «Monde» SA
Président du directoire, directeur de la publication Louis Dreyfus
Directeur du «Monde», directeur délégué de la publication, membre du directoire Jérôme Fenoglio
Directrice de la rédaction Caroline Monnot
Direction adjointe de la rédaction Grégoire Allix, Maryline Baumard, Philippe Brossard, Nicolas Chapuis, Emmanuelle Chevallereau, Alexis Delambre, Anne Eveno, Marie-Pierre Lannerga, Franck Nouchi, Cédric Pietralunga
Directrice éditoriale Sylvie Kauffmann
Directrice déléguée au développement des services abonnés François Toivo
Directeur délégué aux relations avec les lecteurs Gilles van Koten
Rédaction en chef Laurent Borredon



Leonardo DiCaprio et Paul Thomas Anderson, sur le tournage du film « Une bataille après l'autre ». WARNER BROS PICTURES

L'après-bataille de Leonardo DiCaprio et Paul Thomas Anderson

Absents pour la promotion européenne du film « Une bataille après l'autre », l'acteur et le réalisateur se sont retrouvés à Paris pour parler notamment d'Hollywood et de politique américaine

RENCONTRE

Cela faisait longtemps qu'un film américain n'avait suscité autant de débats, de prises de position, de tentatives de récupération. Depuis sa sortie, fin septembre, *Une bataille après l'autre* s'est ainsi taillé une place de choix dans la rentrée culturelle, en devenant un catalyseur des discours ambients. Il faut dire que pour son 10^e long-métrage, Paul Thomas Anderson n'a pas eu froid aux yeux. Après trente ans d'un parcours sans faute dans l'indépendance (*There Will Be Blood*, *Phantom Thread*), le voilà qui décroche auprès de Warner Bros. le plus gros budget de sa carrière (estimé à 130 millions de dollars), pour raconter les destinées d'une cellule d'activistes révolutionnaires.

Pari doublement risqué : non seulement Hollywood se mêle peu de représenter les radicalités politiques, mais le « blockbuster d'auteur » n'est plus tellement en odeur de sainteté, après plusieurs échecs cuisants (*Furiosa*, *Joker*, *Folie à deux*, *Tron : Ares*). Il fallait une star pour assurer les arrières du projet : Leonardo DiCaprio, qui endosse le rôle échevelé de Pat, ancien gauchiste rouillé, bien forcé de reprendre du service le jour où son ennemi juré, chef militaire joué par Sean Penn, met la main sur sa fille adolescente (*Chase Infiniti*).

Fresque ambitieuse, course-poursuite virtuose à travers l'Amérique, le film n'aura pas provoqué une ruée à domicile, avec 70 millions de dollars de recettes

sur le territoire nord-américain, mais se rattrape à l'international avec 130 millions supplémentaires, et plus particulièrement en Europe. En France, le film a reçu un très bel accueil en salle avec 1,4 million de spectateurs. De quoi dessiner un vrai succès d'estime, qui devrait suffire à porter *Une bataille après l'autre* jusqu'à la cérémonie des Oscars.

Absents pour la promotion européenne, Anderson et DiCaprio font une escale discrète en cette fin novembre à Paris. Rendez-vous est pris dans un grand hôtel, où ce temps de l'après-coup permet de revenir sur la réception du film. Assis dans le même canapé, chacun dans son coin, à distance raisonnable, ils commencent par se relayer poliment.

Polarisation du débat

Anderson insiste sur la « réponse » du public : « On a commencé à montrer le film avant qu'il ne soit terminé, un peu partout à travers le pays, à Chicago, en Arizona, à Las Vegas, pour avoir un large éventail démographique. Partout, les spectateurs étaient aux mêmes moments. S'asseoir dans une salle et voir les spectateurs rire ou vous riez, se faire où vous espérez qu'ils se taisent, réagir presque en synchronie avec le film... On a le sentiment d'avoir décroché le jackpot ! » « On connaît les compliments polis, ceux qu'on reçoit pour n'importe quel film, rebondit l'acteur. Là, les gens voulaient en parler, ils voulaient comprendre, échanger. »

Pourtant, certaines réactions ont fait état d'une franche polarisation du débat. « On a réussi à

énerver les deux côtés – ce que j'ai adoré ! », réagit DiCaprio. « Il y a des commentaires de l'extrême gauche comme de l'extrême droite sur la représentation des personnages. Mais Paul n'est jamais parti avec un biais politique. Ce qui l'intéressait, c'était de plonger ces personnages dans des situations absurdes, presque ridicules, pour révéler ce qu'ils sont. Et c'est comme ça qu'on parvient à dire quelque chose sur le monde, sans que le spectateur ait l'impression qu'on lui administre une leçon ou un médicament. »

Du reste, Paul Thomas Anderson se garde bien de trop ancrer le film dans le contexte américain. « Il s'agit aussi de toutes ces petites batailles du quotidien qui vous collent à la peau, nuance-t-il. Sortir du lit le matin, amener ses enfants à l'école, aller travailler, n'importe quoi. La vie peut parfois être... bon sang, un vrai broyeur ! C'est littéralement une bataille après l'autre. »

La rencontre entre les deux artistes remonte à près de trente ans, quand Anderson, alors à ses débuts, avait envisagé confier à DiCaprio le premier rôle de *Boogie Nights* (1997), soit la grandeur

et décadence d'un acteur-star du porno dans les années 1970, avant que le jeune acteur ne se détourne du projet pour *Titanic* de James Cameron. « Mon CV était minuscule, se souvient le cinéaste, mais toi [s'adressant à DiCaprio], avec ton passé d'enfant-acteur, tu étais déjà un vétéran ! On a parlé de *Boogie Nights*, et puis on s'est retrouvés à regarder quelques films pornos avec John Holmes comme référence. Et je te disais : "J'essaie de faire un mix de *Raging Bull* [film de boxe de Martin Scorsese, 1981], de *Chantons sous la pluie* [comédie musicale de Stanley Donen et Gene Kelly, 1952] et d'un film porno". Ce qui peut sembler un peu douteux ! »

L'acteur confirme. « Je me souviens en effet d'avoir rencontré à Los Angeles, venant chez moi avec le Laserdisc de *Raging Bull*, m'annonçant crânement : "Je vais faire la même chose !" Je me disais : "Ce type a les yeux plus gros que le ventre..." Et puis j'ai vu *Boogie Nights*, et là, je me suis dit : "Putain [Holy shit] !", un géant du cinéma vient de débarquer dans ma génération. »

Il a donc fallu trente ans pour que les deux hommes se retrouvent sur le même plateau. DiCaprio se dit marqué par la propension du cinéaste à tourner « en décors naturels », mais aussi par son aisance à faire dévier le drame vers la comédie. « Je ne peux pas imaginer une fiction, aussi grave soit-elle, sans des rires dedans, reconnaît le réalisateur. Quel intérêt ? » On se demande quel champ Anderson a laissé au comédien-star, comme à ce burlesque détraqué qu'il creuse

« Je ne peux pas imaginer une fiction, aussi grave soit-elle, sans des rires. Quel intérêt ? »

PAUL THOMAS ANDERSON

depuis *Le Loup de Wall Street*.

« L'improvisation est pour moi essentielle, explique le réalisateur. Mais elle ne marche que si les fondations sont solides. Si le texte, la psychologie, la compréhension intime sont déjà là. Certains acteurs sont à l'aise, Leo l'est, d'autres moins. » DiCaprio ajoute pour sa part être « obsédé par le premier jour de tournage ». « J'ai une anxiété énorme, confesse-t-il, parce que c'est un moment très... éprouvant et effrayant, surtout quand les choses ne prennent pas. Je passe des semaines à réfléchir uniquement à ce premier jour. Parce que vous n'avez pas envie d'arriver à l'école en caleçon, quoi ! »

Refus du déclinisme

L'existence d'une œuvre aussi inclassable qu'*Une bataille après l'autre* interroge sur les capacités d'Hollywood à absorber encore de tels prototypes. Sur ce point, les compères se refusent au déclinisme. « Toute l'industrie se plaint en permanence. Le ciel est toujours en train de s'effondrer, constate Anderson. Mais regardons un peu l'année : Eddington, Evanouis, Buggonia, deux films de Richard Link-

later [Nouvelle Vague et *Blue Moon*, encore inédit en France]. Valeur sentimentale, Marty Suprême, qui arrive [le prochain film en solo de Josh Safdie]. Ceux qui se plaignent devraient se calmer un peu. Ce qui me dérange, c'est la vitesse à laquelle les films se retrouvent sur les plateformes. Et certaines blessures qu'Hollywood s'inflige à lui-même. » DiCaprio ironise, en référence à la fin des années 1920, quand le cinéma abordait sa plus grande secousse technologique : « Notre industrie va complètement s'effondrer avec l'arrivée du parlant. Quand ça arrivera, ce sera fini ! » « Très juste ! » valide Anderson.

Les deux hommes se sont enfin trouvés, au nez et à la barbe de qui leur tient le micro. Au moment de conclure, DiCaprio glisse un mot sur l'une de ses grandes idoles de jeu, James Cagney, protagoniste de films de gangsters. « Je rêve d'un film à la Roaring Twenties [Les Fantastiques Années 20, de Raoul Walsh, 1939], avec un Cagney déchaîné. Je trouve qu'il était peut-être l'un des premiers acteurs "méthode" [en référence à l'enseignement de Constantin Stanislavski, qui a insufflé la modernité du jeu américain] : il explosait littéralement à l'écran, brisait les codes, ne respectait jamais ses marques, écrasait des pamplemousses sur le visage de ses partenaires... J'adore cette énergie. Et j'adore les années 1920. » Paul Thomas Anderson esquisse alors vers lui un petit regard en coin. « Les années 1920, Cagney, Walsh... Ça me va. Je signe tout de suite. » ■

MATHIEU MACHERET

« On a réussi à énerver l'extrême gauche comme l'extrême droite – ce que j'ai adoré ! »

LEONARDO DICAPRIO

Benjamin Biolay, un dimanche en acoustique

Après la sortie de son onzième album, le chanteur était au Théâtre Marigny, à Paris, avant de partir en tournée

MUSIQUE

Benjamin Biolay prétend ne pas aimer les dimanches. Pourtant, ce 30 novembre, son public se serait cru invité chez lui, dans une de ses résidences secondaires de bord de mer. Ambiance cosy de fin de week-end, où on joue de vieux vinyles comme la *Moonlight Serenade* (1944) du Glenn Miller Orchestra qui ouvre le concert, le temps de voir apparaître les musiciens.

Dans son salon, en l'occurrence le Théâtre Marigny, à Paris, où il joue jusqu'au mardi 2 décembre avant une tournée en France, Benjamin Biolay se produit en acoustique. Sur scène, il a installé une grande table sur laquelle sont posés trois cierges, une lampe art déco, des bibelots, son trombone, dont il a appris à jouer au conservatoire de Lyon, et quelques textes de ses chansons. Les musiciens s'installent autour : le percussions-

niste David Donatien qui va faire groover son répertoire tout au long des deux heures de concert ; le contrebassiste Laurent Vernerey ; deux guitaristes, l'incontournable Pierre Jaconelli et l'Argentin Martin Rodriguez ; puis la violoniste Gladys Ledoux. C'est elle qui l'accompagne délicatement au chant lors des deux premières chansons, *15 octobre* et *La Sieste*, extraites de son onzième album, au format double, *Le Disque bleu*, enregistré au Brésil, en Argentine et à Sète (Hérault).

« Vous inviter tous chez moi »

Dans ses villégiatures, Benjamin Biolay avoue ne pas avoir de salon aussi grand que le théâtre. « Mais l'idée, c'était bien de vous inviter tous chez moi », confie-t-il aux spectateurs. Alors je vous ai créé un chez moi idéal pour un public idéal. » Pendant toute la soirée, le chanteur à la voix assurée va se montrer un hôte bienveillant et chaleureux, comme il

l'est sûrement quand il est à Sète et à Buenos Aires, ses deux villes de cœur, où il réside en alternance avec Paris.

Sur le plateau, une grande baie vitrée au milieu de deux décors en bois sert de fond de scène, où sont régulièrement projetés des ciels nuageux ou des marées montantes, comme pour les deux titres de bossa-nova, *Ooooooo* et *De la beauté là où il n'y en a plus*, qui déclenchent les applaudissements du public. « Ça tombe bien cette ovation », s'amuse le chanteur, car le prochain morceau, c'est *La Débandade*. C'est le meilleur enchaînement de tous les temps. »

Martin Rodriguez en profite pour prendre le ronroco, un instrument à cordes venu de Bolivie, pour donner une version latine de ce classique du style Biolay, mélancolique à souhait. Avant *Des lendemains qui chantent*, extrait de son deuxième album, *Négatif* (2003), Benjamin Biolay rend hommage à une de ses grandes

« On écrit des chansons pour vaincre la solitude et c'est une activité très solitaire »

BENJAMIN BIOLAY

inspirations, Françoise Hardy (1944-2024) : « Cette chanson était presque passée inaperçue, raconte-t-il, et elle m'a appeler pour que je la chante avec elle. Et c'est à ce moment-là que j'ai commencé à bien l'aimer. Des fois, on en fait plein [des chansons] et on les oublie. »

Ce ne sera pas son seul hommage de la soirée. Il évoquera bien sûr Serge Gainsbourg, pour qui il a toujours eu une grande admiration, et reprend, pendant cette tournée, son joyeux *Couleur café* (1964). Il interprète également *Les*

Passantes (1972), de Georges Brassens, rare chanson que le poète sétois n'a pas écrite lui-même, mais « qui démontre sa grande musicalité ». Laurent Vernerey et sa contrebasse réveillent le fado d'*Adieu Paris*, dont Benjamin Biolay déplore les trop nombreuses journées pluvieuses. Autre ovation.

Il en profite pour raconter son métier d'auteur-compositeur-interprète : « C'est étonnant parce qu'on écrit des chansons pour vaincre la solitude et, en fait, c'est une activité très solitaire. Quand j'ai fini mes chansons... de les enregistrer... je me demande comment elles vont se comporter en société. Ce soir, je trouve que ça va, elles sont bien élevées. Ça me touche particulièrement. »

Il n'a pas oublié, en tous les cas, son premier single, *Les Cerfs-volants*, qu'il a chanté la première fois à l'Elysée-Montmartre, à Paris, en 2001 : « Avant, je chantais dans des caves à Lyon et, encore, j'enjolive, plaisante-t-il. En l'écrivant, je

ne savais pas que j'allais la chanter tous les soirs. » Ce n'est pas la seule de ses chansons que son public n'est pas près d'oublier. Il y a évidemment *Jardin d'hiver*, écrit pour Henri Salvador en 2000, puis son grand succès, *La Superbe* (2009), ici complètement revisité par le beat hip-hop joué à la batteur par David Donatien.

Le public finit par se lever pour danser à l'arrivée de l'actrice et chanteuse Jeanne Cherhal, habillée d'une robe à paillettes pour leur duo *Où as-tu mis l'été*? Pour le rappel, Laurent Vernerey et Pierre Jaconelli n'y tiennent plus et passent à l'électrique pour les trois derniers morceaux, dont le génial *Comment est ta peine?*. La boule de discothèque est sortie, le public debout. Benjamin Biolay est aux anges et, dorénavant, adore les dimanches. ■

STÉPHANIE BINET

En tournée acoustique jusqu'au 6 mai 2026.

Un bain de jouvence dans la musique de Luciano Berio

A Radio France, le centenaire de la naissance du compositeur italien a donné lieu à une exaltante interprétation de sa « Sinfonia »

CONCERT

Proposé par Radio France et par le Festival d'automne dans le cadre de la célébration du centenaire de la naissance de Luciano Berio (1925-2003), le concert donné vendredi 28 novembre à la Maison de la radio et de la musique, à Paris, reposait sur la mise en perspective. D'une part, en intégrant au programme deux œuvres du compositeur italien liées à des partitions de ses prédecesseurs. D'autre part, en confrontant sa musique à celle d'une complicitrice d'aujourd'hui, séduite, comme lui, par le traitement des sources hétérogènes. L'Islandaise Bara Gisladottir (née en 1989) a eu l'honneur d'ouvrir la soirée avec une œuvre interprétée en création mondiale : *Sea Sons Seasons* (« sons marins, saisons »). Jeu de mots aussi puéril que le parti musical suivi pour l'illustrer, ce « miroir sonore de la mer et des créatures qui la peuplent » se limite à un étalement informel de la matière orchestrale. Aplanie jusqu'à l'écrasement et rehaussée par d'anecdotes détails de timbre (cliquetis de coquillages à la charge d'un percussionniste, bruits de vagues et autres sons préenregistrés), cette plongée dans un océan musical factice n'a rien de stimulant.

Il en va autrement des *Fünf frühe Lieder* (« cinq lieder de jeunesse »), de Gustav Mahler (1860-1911), que Luciano Berio a orchestrés en 1986. Là, on perçoit une véritable saison, sombre mais nuancée, sous le ciel de la mort. Le baryton Stéphane Degout y est grandiose dans les microclimats de la souffrance. Après l'entracte, un défi attend les interprètes avec la légendaire *Sinfonia*. Destinée à huit voix solistes et à un grand orchestre, cette « symphonie chorale » multiplie les références musicales et littéraires en s'articulant autour de deux pôles, fournis par Gustav Mahler (*Symphonie n° 2 « Résurrection »*) et par Samuel Beckett (*L'Innommable*, roman publié en 1953). Maelström aux fascinantes circonvolutions, la *Sinfonia* de Luciano Berio passe de l'expression en apesanteur (les voix d'*O King*, le

deuxième des cinq mouvements, en hommage à Martin Luther King) à la distorsion onirique (le volet central, calqué sur le scherzo emprunté à Mahler). Le soulèvement collectif y apparaît partout comme sa force principale. Ce n'est pas un hasard si la partition a été entreprise après Mai 68.

Un brillant puzzle

Toutefois, sur le plan musical, 1968 restera sans doute comme l'année du collage. Dans les musiques populaires, avec le *White Album* (« album blanc ») des Beatles, comme dans le répertoire contemporain (du *Credo*, d'Arvo Pärt, à *Photopsis*, de Bernd Alois Zimmermann). L'éventail de citations utilisées par Berio dans la *Sinfonia* s'étend de Bach à Boulez, mais le résultat ne saurait passer pour un patchwork. Il s'apparente plutôt à un brillant puzzle dont les pièces, bien que constituées de corps étrangers les uns aux autres, ne paraissent jamais s'assembler contre nature.

Longuement ovationnée par le public de l'auditorium, l'interprétation exaltante des Neue Vocalisten (voix solistes) et de l'Orchestre philharmonique de Radio France sous la direction de Pascal Rophé a produit l'effet d'un bain de jouvence. Quelques heures plus tard, le 22^e étage de Radio France avait accueilli un des épisodes de l'intégrale des célèbres *Sequenze*, écrites pour des solistes hors pair. Devenue aussi incontournable pour les accordéonistes que la III pour les sopranos, la *Sequenza XIII* est la seule à porter un titre. Une *Chanson*, murmurée puis projetée par Fanny Vicens avec un souffle authentiquement lyrique. Les deux prochaines *Sequenze* (pour violoncelle, le 5 décembre, et pour contrebasse, le 18) ne serviront pas d'avant-concert à un programme Berio de Radio France. A moins que les auditeurs se rendent ensuite sur France Musique pour écouter, en replay, celui, mémorable, du 28 novembre. ■

PIERRE GERVASONI

Centenaire Luciano Berio, Radio France, Paris 16^e, jusqu'au 18 décembre.

La Fondation Bettencourt Schueller soutient les métiers d'art

Jean-Brieuc Chevalier Ébéniste

Prix Liliane Bettencourt pour l'Intelligence de la Main® Lauréat 2025



Fondation Bettencourt Schueller
Reconnue d'utilité publique depuis 1987

Jean-Brieuc Chevalier est lauréat de la catégorie *Talents d'exception* du Prix Liliane Bettencourt pour l'Intelligence de la Main® pour son œuvre *Mille fleurs*, paravent de six panneaux en bois marquetés et brodés. Cette catégorie récompense un artisan d'art pour une œuvre résultant d'une parfaite maîtrise des savoir-faire d'un métier d'art.

Plus d'infos :



© Julie Limont

Opéra : dans les coulisses de « Robinson Crusoé »

Le Théâtre des Champs-Elysées propose six représentations de cet opéra-comique d'Offenbach absent de la scène française depuis 1986

REPORTAGE

Nous sommes en 1867. Charles Baudelaire vient de mourir, Alfred Nobel a déposé le brevet de la dynamite, et un premier navire officiel a traversé le canal de Suez lorsque Jacques Offenbach créé *Robinson Crusoé* le 23 novembre, sur la scène de l'Opéra-Comique, à Paris. Le compositeur franco-allemand (1819-1880) est alors un homme à succès dont la dernière opérette, *La Grande-duchesse de Gérolstein*, vient de triompher au Théâtre des Variétés. Mais il aspire, tel Robinson, à d'autres conquêtes.

Ne pouvant accoster à l'Opéra de Paris, où règne alors le grand opéra à la française de Meyerbeer, cap sur l'Opéra-Comique. Le lieu est dévolu au genre lyrique, dont il tient son nom, typiquement fran-

çais, qui mêle chant et théâtre parlé. «*Semi-romantique, semi-bouffé et semi-absurde, Robinson est un objet lyrique non identifié, qui préfigure sans le savoir la comédie musicale de Broadway*», résume avec gourmandise le chef d'orchestre Marc Minkowski en cet après-midi du 23 novembre.

Ses Musiciens du Louvre ne sont pas encore là, et c'est la pianiste et cheffe de chant Edwige Herchenroder qui joue la partition dans la fosse du Théâtre des Champs-Elysées, où se dérouleront, du 3 au 14 décembre, les six représentations de *Robinson Crusoé*, mis en scène par Laurent Pelly.

Langage impossible à conserver
Le troisième acte s'ouvre sur un simple décor de deux buildings aux fenêtres anonymes. Au centre du plateau, une tente de secours flanquée de deux précaires



Au Théâtre des Champs-Elysées, à Paris, le 25 novembre. VINCENT PONET/TCE

abris en carton. Dans ce bidonville miniature vivent Robinson et son compagnon îlien, Vendredi. Ce dernier vient de sauver une naufragée, endormie sous les couvertures. «*Beauté qui vient des cieux*», s'émeut le beau mezzo d'Adèle Charvet (rôle travesti).

Une autre ivresse, bien réelle, a étendu au sol Robinson et son vagabond à l'âme. Réveil en sursaut : un dialogue parlé s'engage. Laurent Pelly s'attache au moindre détail, dynamise le récit fanfaron de Vendredi – qui n'a pas hésité à se

servir des armes à feu pour disperser les agresseurs –, modère d'une sourde appréhension la surprise de Robinson, qui a reconnu dans l'étrangère – la soprano Julie Fuchs, affublée d'un masque sanitaire – sa fiancée Edwige, dont il ignorait qu'elle fût partie d'Angleterre à sa recherche.

Le long texte théâtral a été raccourci, amendé, parfois complètement réécrit, par la dramaturge Agathe Mélinand. Même replacé dans le contexte colonial, qui prévalait alors dans une Europe friande d'expositions universelles, impossible de conserver tel quel le langage «*petit nègre*» de Vendredi ou de tenir des propos ouvertement racistes, fussent-ils bienveillants (*«fleur d'ébène»* ou *«beau petit Brun»*).

«Comment traiter aujourd'hui des histoires de sauvages et de cannibales?», interroge le metteur en scène, faisant allusion à la dernière production française, montée par Robert Dhéry pour l'Opéra de Paris en 1986 (jouée salle Favart), avec danses autochtones et maquillages *blackface*. Inverser radicalement la donne : l'insularité ne résiste-t-elle pas après tout au cœur de nos mégapoles déshumanisées, «*dans la jungle des villes*»?

«Sorte de rituel de passage»
Laurent Pelly est toujours sous le choc éprouvé lors de son dernier séjour à Los Angeles (Californie), où il était invité à monter *La Cenerentola*, de Rossini. «C'était juste après le Covid : je suis arrivé un dimanche. Tout était fermé. Et là, juxtaposés au luxe ostentatoire et aux grosses cylindrées, des centaines de mètres de trottoirs jonchés de sacs-abri, s'indigne-t-il. Pour moi, les sauvages sont les suprémacistes blancs, les oligarques, les cannibales ! L'aventure de Robinson n'est autre qu'un fantasme d'évasion né du malheur et de la solitude.»

Initialement confié au ténor Lawrence Brownlee, le rôle-titre a finalement échu au jeune Malgache Sahy Ratia, dont le timbre lumineux, les aigus naturels et le charisme dessinent la silhouette de l'aventurier anglais. Après Paris (*La Belle Hélène*) et Mercure (*Orphée aux enfers*), le

Le metteur en scène inverse la donne : l'insularité ne réside-t-elle pas au cœur de nos mégapoles déshumanisées ?

chanteur de 34 ans, qui a récemment triomphé en Gandhi dans *Satyagraha*, de Philip Glass, monté à l'Opéra de Nice, en octobre, aborde son troisième Offenbach.

«*Robinson a deux airs principaux*, explique-t-il. Le premier est très lyrique, voire romantique ; le second, rapide et léger, dans un esprit comique.» Une dialectique que résument deux des morceaux les plus connus de la partition, la voltigeuse *Valse d'Edwige* et la *Chanson du pot-au-feu* (humain), recette du cuisinier de Bristol Jim Cocks, devenu maître queux des tribus de l'Océanique.

«*Le rôle du jeune homme insouciant, gâté par la vie, évolue au fil des désillusions*, analyse Sahy Ratia. Il y a comme une sorte de rituel de passage à l'âge adulte. Six années de solitude, ça change un être. D'autant plus s'il a dû lutter pour survivre et faire l'expérience de l'exil. Ce que connaissent beaucoup de personnes venues chercher chez nous une vie meilleure.»

Absente du célèbre roman d'aventures de Daniel Defoe (1719), l'histoire d'amour n'existe pas dans *Robinson Crusoé*. Mais elle a échoué sur l'île du livret élaboré par Eugène Cormon et Hector Crémieux. Edwige s'éveillera à son tour, reconnaissant à la voix son fiancé. Félicité des amants, désespoir de Vendredi : une mélancolie persiste dans la musique.

Marc Minkowski a signalé aux chanteurs qu'ils pourront compter sur l'archet complice des violoncelles : au solo instrumental enlaçant la berceuse de Vendredi suivra l'embrasement de tout le pupitre de cordes graves dans une passionnelle barcarolle des retrouvailles. L'instrument fut longtemps le gagne-pain du virtuose

Offenbach (notamment dans les rangs de l'Opéra-Comique), Robinson, musicien de 14 ans quittant Cologne et sa famille pour s'en aller chercher fortune dans la capitale française des arts.

Fructueux compagnonnage
Marc Minkowski et Laurent Pelly se sont rencontrés au milieu des années 1990 à Grenoble, où ils étaient artistes en résidence. Ils s'y implanteront, le chef d'orchestre avec ses Musiciens du Louvre, le metteur en scène à la tête du Cargo – Centre dramatique national des Alpes. Leur «mariage officiel» se fera à l'Opéra de Lyon, où Jean-Pierre Grossmann, alors directeur, leur propose en 1997 *Orphée aux enfers*, premier des six ouvrages d'Offenbach qui jalonnent leur fructueux compagnonnage.

«*Marc a beaucoup d'humour. Il a le sens du théâtre, et il est à la fois sérieux et pas du tout*», égrène Pelly, qui doit à Minkowski sa «destinée» lyrique. Celui-ci de son côté se félicite de leur commune exigence d'authenticité dans un répertoire jusqu'alors malmené par l'indigence éditoriale. Une période heureusement révolue depuis que le musicologue français, Jean-Christophe Keck, a entrepris pour la maison d'édition Boosey and Hawkes, un véritable travail de missionnaire.

Avec 14 ouvrages lyriques au compteur, Laurent Pelly est sans doute le metteur en scène qui a le plus monté Offenbach, dont il apprécie les pièces plus rares, telle la féerie parodique *Le Roi Carotte* (1872), qu'il a attendu dix ans de porter *in scena*, en 2015, à l'Opéra de Lyon, ou *Robinson Crusoé*, dont il est à l'origine du projet. «*Je n'aime pas beaucoup l'opérette, mais Offenbach, je le prends au sérieux. Il y a chez lui quelque chose de fou et d'audacieux*», s'enthousiasme celui qui n'a jamais renoncé à donner à la comédie, qu'elle soit musique ou théâtre, ses lettres de noblesse. ■

MARIE-AUDE ROUX

Robinson Crusoé, de Jacques Offenbach. Théâtre des Champs-Elysées, Paris 8^e. Du 3 au 14 décembre

Gaza, Ukraine, Taïwan, Groenland, plus la liste des théâtres de guerre et de tensions s'allonge, plus la rhétorique impériale fait son retour dans les affaires du monde. Cette nouvelle compétition entre puissances – classiques ou nouvelles comme les GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft) – s'exerce dans un ordre mondial en transition géopolitique qui intrigue autant qu'il inquiète. Pour comprendre ces dynamiques en cours et saisir les contours d'un nouveau temps impérial, *Le Monde* propose un hors-série contenant entretiens, éclairages et surtout un atlas de 40 cartes stratégiques indispensable pour mieux décrypter les cartes mentales des Donald Trump, Vladimir Poutine, Xi Jinping et ...

40 CARTES POUR COMPRENDRE LES NOUVEAUX EMPEREURS

Un hors-série du «Monde»
100 pages - 13,50 €
Chez votre marchand de journaux et sur lemonde.fr/boutique

CINÉMA

Capricci : le CNC fait un signalement à la justice

Le Centre national du cinéma (CNC) a déclaré avoir fait un signalement à la justice pour des soupçons d'abus de biens sociaux visant deux sociétés de production de cinéma, dont celle de Thierry Lounas, confirmant une information du média en ligne *Les Jours*. Le CNC a porté à la connaissance du parquet de Nantes

certaines irrégularités relevées dans les comptes de Capricci, société du producteur de cinéma Thierry Lounas, cofondateur de So Film et de Bobi Lux, appartenant à sa compagne, Claire Bonnefoy. L'instance a entamé un contrôle début 2025 concernant le financement du film *Vincent doit mourir*, sorti en 2023. *Les Jours* évoquent «des dizaines de notes de frais farfelues» et «la surprenante pré-

sence au générique de ce film de l'ex-compagne de Thierry Lounas, qui aurait touché près de 20 000 euros pour des missions que personne n'a été en mesure de [leur] expliquer». Prenant acte de ce signalement, M. Lounas a précisé : «Le contrôle du CNC n'est pas terminé puisque nous disposons d'une quinzaine de jours afin de leur apporter des éléments de réponse complémentaires.» – (AFP)

Louvre : l'ex-pavillon des Sessions rouvre au public

Le lieu, rebaptisé « galerie des Cinq Continents », présente des œuvres du Louvre, du Quai Branly et de Guimet

C' est une entrée oubliée bien qu'impressionnante, encadrée de grandes colonnes baguées et de deux rangées de félins, sur le quai François-Mitterrand. Jusqu'à sa fermeture fin 2024, peu de visiteurs du Louvre empruntaient la porte des Lions, qui offre pourtant un accès direct aux salles d'art espagnol et italien situées à l'étage, et, au rez-de-chaussée, au pavillon des Sessions, abritant une centaine d'œuvres venant d'Afrique, des Amériques et de l'Océanie déposées par le Musée du quai Branly.

La réouverture mercredi 3 décembre de cet espace, rebaptisé « galerie des Cinq Continents », devait être une opération de charme comme le Louvre aime les calibrer, l'occasion pour sa présidente, Laurence des Cars, de réaffirmer la vocation universelle du musée et, à moins d'un an de la fin de son mandat, de valider ses arbitrages et sa vision. Dans le même élan, le dévoilement d'une œuvre commandée à l'artiste néerlandaise et sud-africaine Marlene Dumas, une suite de portraits accrochés au seuil de la galerie, devait sceller l'entrée du palais des rois dans le XXI^e siècle. Sans oublier sa capacité à lever des fonds privés – Marc Ladreit de Lacharrière, mécène au long cours du Louvre, a donné 2 millions d'euros à ce chantier.

Rapport accablant

Mais le casse spectaculaire du 19 octobre, qui a mis à nu les failles de sûreté du musée, a fait voler ce récit en éclats. La publication, le 6 novembre, d'un rapport accablant de la Cour des comptes, qui révèle qu'à peine 3 millions d'euros ont été dépensés entre 2018 et 2024 dans le schéma de sûreté, a ravivé la charge contre les projets flamboyants et les acquisitions taillées pour séduire médias et mécènes au détriment de l'entretien, la sécurité, la sûreté.

Cet audit avait conduit la direction à annuler in extremis la visite de presse de la galerie des Cinq Continents, prévue le 12 novembre au matin, pour ne conserver que l'inauguration VIP du soir en tout petit comité, sans aucun média. Une façon d'éviter de possibles polémiques notamment sur le coût, gardé secret,

La réouverture le 3 décembre de cet espace de 1000 mètres carrés devait être une opération de charme du Louvre

d'une commande artistique superflue, quand tant de priorités n'ont pas été traitées.

Laurence des Cars continue à défendre bec et ongles sa stratégie. « L'accès par la porte des Lions a été renoué pour garantir le plus haut degré de sécurité des œuvres et des personnes : sa grille, classée, a été remplacée et équipée d'un dispositif antibélier, suivant les préconisations de la Préfecture de police, dit-elle au *Monde*. Ces équipements s'inscrivent dans la droite ligne des efforts au long cours. »

Réduire la refonte du pavillon des Sessions à un caprice dispensieux ou à un simple rattrapage en matière de sûreté avec l'ajout d'un scanner à rayon X, semblable à ceux du passage Richelieu, du Carrousel et de la Pyramide, reviendrait toutefois à en rater les enjeux fondamentaux.

Habité par une passion dévorante pour les « arts lointains », Jacques Chirac avait imposé en 2000 l'intégration des arts d'Afrique, d'Océanie et des Amériques au Louvre, forçant la main de l'ancien président du musée, Pierre Rosenberg, hostile à cette présence. Un juste retour des choses pourtant : l'ancien palais des rois de France avait accueilli dès 1850 l'un des premiers musées ethnographiques au monde. Au XIX^e siècle, le Louvre avait aussi abrité un Musée des Amériques, ainsi que les arts d'Asie bien avant l'ouverture du Musée Guimet.

Cette victoire politique fut de courte durée. Niché à l'écart, le pavillon des Sessions sera peu fréquenté. En cause, notamment, son obscur libellé – allusion aux sessions parlementaires du Second Empire – sans aucun lien avec l'art qui y est célébré. Mais aussi le peu d'enthousiasme des présidents successifs à mettre en lumière des œuvres qui ne figu-



La galerie des Cinq Continents, au Louvre, en novembre. AUDREY VIGER/2025 MUSÉE DU LOUVRE

rent pas à son inventaire, mais à celui du Musée du quai Branly, dont l'ouverture, en 2006, a fini par les faire tomber dans l'oubli. On en vint à parler d'« annexe » de Branly – un mot lourd de mépris.

Vingt-cinq ans après, l'objectif commun de Laurence des Cars et d'Emmanuel Kasarhérou, patron du Quai Branly, est de ranimer la belle endormie pour attirer un public qui l'ignore. Et d'en modifier le logiciel. Car, derrière le geste politique de Chirac, il y avait l'idée que ces pièces accédaient au statut de chef-d'œuvre en rejoignant le Louvre. La refonte de l'espace de 1000 mètres carrés ne vise pas à changer pour changer. La scénographie de l'architecte Jean-Michel Wilmotte, protégée par le droit d'auteur, a d'ailleurs été conservée en l'état. Tout comme les dépôts du Musée d'Aquitaine, du Musée de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais) et de la République fédérale du Nigeria.

Les habitués reconnaîtront les vedettes de l'ex-pavillon des Ses-

sions, comme la figure du dieu Quetzalcoatl taillée dans une roche volcanique, ou l'olifant en ivoire finement sculpté, provenant de Guinée ou de Sierra Leone, qui autrefois ouvrait le parcours.

Carambolages visuels

Mais, en vingt-cinq ans, le monde a évolué. La question coloniale ne peut plus être écondeutée, d'autant que les demandes de restitution affluent. Ne figure plus dans le racrocage le dieu Gou, une pièce maîtresse du culte vaudou, dont le Bénin réclame depuis plusieurs années la restitution.

Le changement majeur réside dans le croisement des civilisations, marqué par l'introduction de sculptures européennes, islamiques et asiatiques piocées dans les autres départements du Louvre ainsi qu'à Guimet. Une méthode comparative qui remonte aux travaux de l'historien Aby Warburg, mais que le musée applique ici de façon extensive. « Il n'est plus uniquement question de dire

que toutes les cultures se valent, mais qu'elles sont capables, par la rencontre et la mise en regard, d'enrichir la réflexion collective sur des thèmes communs à toute l'humanité », fait remarquer Emmanuel Kasarhérou, en écho à la pensée de Souleymane Bachir Diagne, qui irrigue le racrocage. Pour le philosophe sénégalais, l'universel ne s'écrit pas au singulier : il est tissé d'affinités, de correspondances et de réciprocités entre les objets et les cultures qui le façonnent.

Dès l'entrée, le ton est donné : une tête de sculpture moai de l'île de Pâques défie du regard un sarcophage égyptien qui ferme le parcours. Plus loin, une maternité nigériane du XIX^e siècle côtoie une Vierge à l'enfant espagnole, un Christ des Rameaux allemand du XVI^e siècle converse avec une triade hindoue du Musée Guimet et un Dionysos du département grec et romain. Ici pas de charabia, de cartels à rallonge ni de discours d'autorité. Ce qu'on apprend dans ces carambolages visuels n'est pas

nouveau : les hommes et femmes naissent et meurent, aiment le pouvoir et craignent les dieux. Et ils entretiennent un rapport étroit avec la nature.

Aux yeux d'Emmanuel Kasarhérou, dans cette galerie remaniée « on perçoit mieux les relations, les passages, les échos entre des systèmes culturels différents et l'existence – la coexistence – de mondes différents en un seul ».

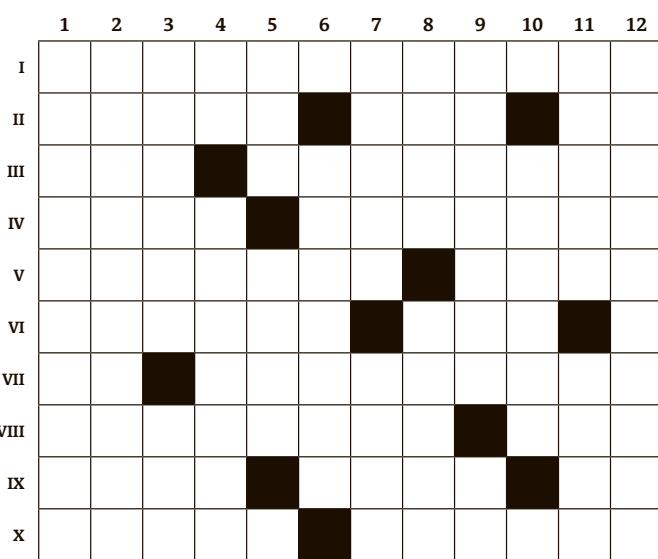
Les parallèles formels fonctionnent, assurément. Mais le récit qu'ils tissent est plus difficile à saisir. Ce que révèle la méthode, c'est surtout la continuité et la survie des formes, « que des artistes appartenant à des cultures et des contextes différents se retrouvent à utiliser des modes d'expression très similaires pour répondre à des injonctions très similaires », résume Barthélémy Etchegoyen Glama, qui a supervisé l'accrochage côté Louvre avant d'aller prendre les rênes du Musée Bonnat-Helleu à Bayonne. ■

ROXANA AZIMI

MOTS CROISÉS

GRILLE N° 25 - 278
PAR PHILIPPE DUPUIS

Retrouvez l'ensemble de nos grilles sur jeux.lemonde.fr



HORIZONTALEMENT

I. Petit accrochage qu'il ne faut pas laisser dégénérer. II. Sur place ou dans le coin. En région Auvergne-Rhône-Alpes. Points opposés. III. Déploie ses couleurs en plein ciel. Paquets de plumes sur les plumes. IV. Passage dans les Alpes. Réduite en miettes. V. Beau carreau plus souvent bleu que rouge. Pas plus qu'une bâtisse. VI. Articulation mécanique. Appel qui a disparu. VII. Aux bouts du divan. Elle ne vous ratera pas au passage. VIII. Dommage moral ou matériel. Rayé dans les eaux méditerranéennes. IX. Assure embarquement et débarquement. Sans tache mais renversée. Sur la portée. X. Plus tragique chez Racine que chez Molière. Passe pour voir si ça va.

VERTICALEMENT

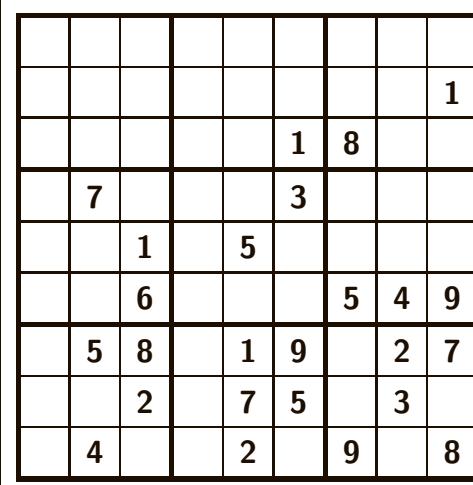
I. Evite le chat chez nos amis du Québec. II. Serait plus à sa place du côté des Romains. III. Prit de l'ampleur. De plus en plus sélectif. IV. Possessif. Laissées de côté. V. Blonde anglaise. Maître de forges. VI. Passe à table. VII. Donne de l'ampleur dans la fosse. Au cœur du foyer. VIII. Travailleur la sauce. Ne font plus circuler l'information. IX. A perdu toute sensibilité. A la recherche des électeurs perdus. X. Ont la tête bien pleine. XI. Naturelle. Cartes sur table. XII. Pour faire le plein sur les routes d'Afrique.

SOLUTION DE LA GRILLE N° 25 - 277

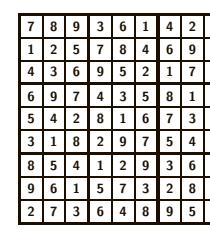
HORIZONTALEMENT I. Consommateur. II. Epouseur. Osa. III. Nectarine. As. IV. Tri. Dort. V. Ravises. Soja. VI. Item. Aérés. VII. Pesantes. Oui. VIII. Eu. Etienne. IX. Triennale. Ee. X. Essentielles.
VERTICALEMENT 1. Centripète. 2. Opérateurs. 3. Nocives. Is. 4. Sut. Imagée. 5. Osais. Nn. 6. Mer. Entent. 7. Muids. Etai. 8. Arno. Asile. 9. Erse. Eel (Lee). 10. EO. Toron. 11. USA. Jeûnée. 12. Rassasiées.

SUDOKU

N°25-278



Réalisé par Yan Georget (<https://about.me/yangeorget>)



Très facile

Complétez toute la grille avec des chiffres allant de 1 à 9. Chaque chiffre ne doit être utilisé qu'une seule fois par ligne, par colonne et par carré de neuf cases.



ARTHUR RIMBAUD LA RÉVOLTE INCARNEE

Un hors-série du « Monde »
124 pages - 12 €
Chez votre marchand de journaux
et sur lemonde.fr/boutique

Le Monde est édité par la Société éditrice du « Monde » SA. Durée de la société : 99 ans à compter du 15 décembre 2000. Capital social : 124.610.348,70 €. Actionnaire principal : Le Monde Libre (SCS).

Rédaction 67-69, avenue Pierre-Mérimée-France, 75013 Paris. Tél. : 01-57-28-20-00

Abonnements par téléphone au 03 28 25 71 71 (prix d'un appel local) du lundi au vendredi, de 9 heures à 19 heures, et le samedi, de 9 heures à 17 heures. Depuis l'étranger au : 00 33 32 25 71 71.

Par courrier électronique : abonnement@lemonde.fr. Tarif 1 an : France métropolitaine : 399 €

Courrier des lecteurs
Par courrier électronique : courrier-des-lecteurs@lemonde.fr

Internet : site d'information : www.lemonde.fr. Emploi : www.talents.fr/

Collection : Le Monde sur CD-ROM : CEDROM-SNI 01-44-82-66-40
Le Monde sur microfilms : 03-88-04-28-60

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des publications et agences de presse n° 0727 C 81975 ISSN 0395-2037



ACPM
PRINTED IN FRANCE

67-69, avenue Pierre-Mérimée-France
75013 PARIS
Tél. : 01-57-28-39-26
Directrice générale
Elisabeth Cialdella

Fédération des éditeurs
de la presse musicale
MARQUE COMMUNALE

L'imprimerie, 79, rue de Roissy,
93290 Tremblay-en-France
Mid-Print, Gallargues le Montueux

Origine du papier : UK, France.
Taux de fibres recyclées : 100 %. Ce journal est imprimé sur un papier issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. Eutrophisation : Ptot = 0,0083 kg/tonne de papier



L'accès aux données fiscales permettrait de nourrir le débat sur la question de l'héritage

Depuis 2010, l'administration ne publie plus les données sur l'héritage, à rebours de lois françaises de 1790, ce qui compromet toute étude sérieuse sur la transmission des patrimoines dans l'Hexagone, déplore un **collectif** d'économistes

La société française est redevenue une société d'héritiers. Depuis les années 1970, le poids de l'héritage ne cesse de croître, scellant pour partie les destins patrimoniaux des individus et la vitalité de l'économie française. Or, dans ce contexte économique particulier de retour de l'héritage, les chercheurs qui travaillent aujourd'hui sur la transmission familiale du patrimoine n'ont plus accès aux données fiscales qui permettraient d'en avoir une connaissance davantage détaillée.

C'est d'autant plus dommageable qu'il n'y a là aucune fatalité – bien au contraire ! La France s'est longtemps distinguée par la grande qualité de ses données fiscales sur les successions et donations, qui ont permis de disposer, tout au long des XIX^e et XX^e siècles, de photographies précises des patrimoines transmis.

Cette spécificité, nous la devons à la Révolution française. Avec la loi des 5 et 19 décembre 1790, l'Assemblée constitutive met en place l'obligation pour tous de déclarer toute succession et toute donation. Et cela en organisant la fiscalité successorale sous la forme de droits d'enregistrement : il s'agit d'un prélèvement accompagnant l'enregistrement d'un changement dans la propriété des biens et permettant de garantir les droits des héritiers.

L'acte fort des révolutionnaires a été de rendre cet enregistrement obligatoire et par là même universel : qui que vous soyiez, quel que soit le montant de l'héritage ou des donations que vous recevez, quels que soient les types de biens transmis, vous avez l'obligation de les déclarer,

et cette obligation de déclaration vaut encore aujourd'hui.

Cette spécificité, nous la devions également au travail minutieux de collecte effectué par l'administration fiscale à partir de ces déclarations individuelles. De 1826 à 1964, le ministère des finances a publié, quasiment tous les ans, des tableaux comprenant des données fiscales agrégées : nombre des successions et des donations, montants transmis, distribution selon les départements, selon les types de biens, selon le nombre d'enfants héritiers et selon la tranche de succession à partir de 1901 (quand l'impôt successoral devient progressif).

184 années de production suspendues

Ces données agrégées étaient publiques, consultables en particulier dans les annuaires statistiques. A partir de 1964, l'administration fiscale a substitué à ces tableaux annuels des microfichiers à la production plus espacée (1977, 1984, 1987, 1994, 2000, 2006, 2010), à la consultation moins aisée et avec des tailles d'échantillons tellement réduites que la qualité de l'information statistique a commencé à gravement se détériorer.

Puis, à partir de 2010, l'administration fiscale n'a plus publié de tableaux, ni de microfichiers. Qu'a-t-il bien pu se passer pour que soient ainsi suspendues 184 années de productions statistiques par l'administration fiscale ? La réponse ne peut

que surprendre : la modernisation numérique de l'enregistrement.

Le processus de transmission des déclarations de succession à l'administration fiscale a sans conteste besoin d'être modernisé. Les notaires rédigent aujourd'hui les déclarations de succession sur support électronique. Les héritiers et légitataires peuvent de même remplir les formulaires Cerfa sur ordinateur. Mais ils sont obligés de les transmettre au service de l'enregistrement sous format papier. L'envoi de documents numérisés sous format papier fait obstacle à la production de données agrégées et à leur exploitation scientifique. Aussi la direction générale des fi-

nances publiques a-t-elle prévu un service numérique de l'enregistrement avec la mise en place de la plateforme e-Enregistrement. Malheureusement la date de son ouverture ne cesse d'être repoussée.

Dans le contrat de transformation e-Enregistrement de 2019, la bascule numérique était programmée pour 2021 ; dans le décret 2020-772 du 24 juin 2020, l'entrée en vigueur de l'obligation de télé-déclaration était fixée au plus tard au 1^{er} juillet ; jusqu'à ce que le décret 2025-561 du 30 mai la supprime en abrogeant le précédent décret – et ce sans qu'aucune justification soit apportée.

Enjeux essentiels

Résultat paradoxal : à l'heure du numérique et du big data, les chercheurs disposent de moins d'informations agrégées sur les transmissions que quand l'informatique n'existe pas ! Or quand les moyens nécessaires lui sont alloués, l'administration fiscale parvient à produire des données de grande qualité. Ainsi, par exemple, des progrès notables ont été réalisés au cours des dernières années permettant de coupler les données fiscales sur les revenus des ménages à celles sur leur patrimoine. Il est dommage que les successions et les donations aient été laissées de côté. Or les enjeux de connaissance en ce domaine sont essentiels. Jusqu'en 2010, ces données fiscales permettaient de dresser un état des lieux précis des patrimoines transmis et de leur composition par type d'actif (immobilier, financier, professionnel). Elles rendaient également possible la mesure du niveau de concentration des héritages et de

leur répartition géographique.

La réouverture de l'accès à ces données permettrait de nourrir, de manière posée et rationnelle, le débat public qui est en train d'émerger autour de la question de l'héritage. Les droits de succession et donation se sont élevés en 2024 à 20,8 milliards d'euros dont nous savons en définitive peu de choses. Grâce aux données fiscales, nous pourrions calculer les taux d'imposition effectifs selon le montant et la nature des biens transmis, ou encore selon le lien de parenté entre défunts et héritiers.

Nous pourrions également travailler à une évaluation, au moins partielle, de certaines niches fiscales. En effet, depuis les années 1990, le nombre des dispositifs fiscaux permettant de réduire l'impôt successoral acquitté a fortement augmenté, sans que des chiffres précis puissent toujours en être proposés. Le chiffrage du coût annuel du pacte Dutreil, jusqu'ici estimé à 800 millions d'euros par le gouvernement et réévalué récemment par la Cour des comptes à 5,5 milliards d'euros pour l'année 2024, illustre l'importance d'une telle évaluation des politiques publiques.

Mais les enjeux sont aussi démocratiques. Avant de faire une opinion sur la transmission familiale du patrimoine et sur la fiscalité successorale, chaque Français et chaque Française a le droit de connaître l'évolution du poids et de la concentration de l'héritage sur les quinze dernières années. Aussi nous appelons les femmes et hommes politiques de ce pays à faire de l'accessibilité à ces données fiscales une question prioritaire. ■

Premiers signataires : Nicolas Frémeaux, université Rouen Normandie ; Thomas Piketty, Paris School of Economics ; Mélanie Plouviez, université Côte d'Azur ; Gabriel Zucman, Paris School of Economics, Observatoire européen de la fiscalité. Retrouvez la liste complète des signataires sur [Lemonde.fr](#)

Emilie Seguin L'héritage matériel fait parfois office de réparation pour ceux qui n'ont pas bénéficié d'amour

La dimension sociale et affective, pourtant essentielle, est toujours passée sous silence lors des débats sur la question de l'héritage et de ses inégalités, déplore la psychologue clinicienne

Dans un contexte de réflexion budgétaire, indissociable de constats sur les inégalités, la question de l'injustice face à l'héritage s'impose. Les discussions de tous bords politiques se déplient, et se focalisent quasi obstinément sur l'imposition de la transmission. Néanmoins, il est regrettable de limiter le débat sur l'héritage à l'argent, tout en le stigmatisant au passage. Au-delà de sa fiscalité, l'héritage pose la question de l'état actuel de l'égalité à la naissance mais également de la manière dont s'articulent psychiquement deuil et héritage matériel.

L'attachement au principe républicain d'égalité nous encourage à penser qu'une évolution de la taxation des héritiers constituerait à elle seule une avancée salutaire vers une plus grande justice face à l'héritage familial. Néanmoins, cette projection fait émerger dans la foulée des questionnements sur d'autres inégalités de naissance profondes et considérables, générant de fait des injustices d'héritage que personne ne semble évoquer.

Comment est-il possible de réfléchir à l'héritage dans un cheminement vers plus d'égalité sans évoquer l'héritage affectif ou socioculturel dont nous sommes chacun pétris bien avant le décès de nos parents et qui charrie déjà un écrasant lot d'iniquités ? Assurément, il ne s'agit pas de budget mais de parentalité et de sociologie, des paramètres plus difficilement contrôlables, moins aisément soumis à capacité d'action par un ministère, et ce malgré l'existence d'organismes chargés d'évaluer les inégalités en France. Une chose est certaine, ces injustices de famille, générant des effets aussi subtils que violents sur toute une vie, sont régulièrement abordées et analysées avec les psychothérapeutes.

Nous héritons de nos parents l'affection inconditionnelle ou l'absence d'amour, la connaissance ou l'inculture, un patro-

nyme réputé dans une capitale ou un nom aux sonorités étrangères dans une commune de campagne. Si une nouvelle réflexion sur l'héritage s'engage pour cheminer vers plus de justice, ne laissons pas hors du débat, sous prétexte qu'elles relèvent de la sphère de l'intime et du psychisme, l'inégalité générée par les carences affectives et la réalité persistante de l'autocensure liée aux origines socio-géographiques.

Si une réflexion sur l'héritage s'engage, ne laissons pas hors du débat, sous prétexte qu'elles relèvent de la sphère de l'intime et du psychisme, l'inégalité générée par les carences affectives et la réalité persistante de l'autocensure liée aux origines socio-géographiques.

tice, ne laissons pas hors du débat, sous prétexte qu'elles relèvent de la sphère de l'intime et du psychisme, l'inégalité générée par les carences affectives et la réalité persistante de l'autocensure liée aux origines socio-géographiques.

En traversant plus franchement la ligne de l'inconscient, la transmission peut s'alourdir encore, paradoxalement, de ce qui a été tu, maintenu dans une « crypte » pour reprendre l'image des psychanalystes Maria Torok et Nicolas Abraham, comme les secrets de famille ou certains traumatismes psychiques. Là encore, c'est à la naissance que l'héritage est insidieusement reçu.

S'il est frustrant de se penser sur la bonne voie de l'égalité en réduisant l'héritage à l'argent, il semble également important de questionner le patrimoine en tant qu'objet. L'héritage matériel ne serait-il que sources d'injusti-

ces ? Certes, nous pouvons percevoir à travers la transmission des richesses au sein d'une même famille une permanence dangereuse, non redistributive, source d'intolérable injustice.

En psychologie, la notion de permanence renvoie aux travaux du psychologue Jean Piaget [1896-1980], qui s'est attaché à décrire les stades du développement du nourrisson. La « permanence de l'objet » désigne une étape-clé pour le bébé, qui comprendra qu'un objet continue d'exister hors de son champ de vision. Il est fréquent d'utiliser ce concept dans son acception symbolique : l'individu psychiquement sécurisé est celui pour qui l'être aimant le demeure, même lorsque ce dernier est absent.

Sentiment archaïque d'abandon
Le décès d'un parent représente la plupart du temps une confrontation avec le « plus jamais », souvent accompagnée d'un sentiment archaïque d'abandon. Dans cette situation bien singulière, un des mécanismes de défense les plus observés est le maintien d'une forme de permanence du parent perdu par la mémorisation et la reproduction de ce qui a été transmis affectivement et pédagogiquement.

Ne faut-il pas considérer que l'héritage matériel puisse également représenter une permanence réparatrice, voire une réparation tout court pour ceux qui n'ont pas bénéficié d'amour ou de bienveillance ? Rappelons-le, quelles sont les mesures possibles et réalistes face aux inégalités de l'affection parentale ? Le sujet reste sous-évalué, si ce n'est jamais soulevé. Pourtant, à l'ère de l'omniprésence des écrans, les injustices face à l'attention et l'éducation parentales demeurent bel et bien.

Autrement dit, parmi les différentes formes de transmission, ne jetons peut-être pas si rapidement l'anathème sur l'héritage matériel. Et si l'on doit se soucier d'une plus grande égalité devant l'héritage, ne l'abordons pas uniquement à travers l'argent.

Enfin, il est commun d'entendre des patients évoquer la transmission d'un peu d'argent ou d'un bien immobilier comme une manière de continuer à exister après la mort. La matérialité semble constituer, avec une forme de certitude et de sentiment de sécurité, une façon de laisser une trace, de rester aux côtés de ses enfants. L'héritage matériel agit finalement comme un mécanisme de défense, pas plus négligeable qu'un autre, contre l'angoisse de mort elle-même.

A l'aune des vertus cardinales de justice et de tempérance, au même titre que le courage et la prudence, essayons de penser la transmission dans sa globalité, de sa nature la plus matérielle à la plus inconsciente, et tentons de mener une réflexion sur l'héritage aussi soucieuse d'égalité que d'humanité. ■

Emilie Seguin est psychologue clinicienne

Clément Carbonnier

« Les politiques de baisse du coût du travail n'ont pas d'effet sur l'emploi »

Dans son ouvrage « Toujours moins ! », le statisticien dénonce l'inefficacité de la stratégie jusqu'ici consensuelle de baisse des cotisations patronales, qu'il voit comme une « impasse stratégique »

ENTRETIEN

Depuis les années 1990, la réduction des cotisations sociales et la modération des salaires sont au cœur des politiques de soutien à l'emploi. Cette baisse du coût du travail est censée favoriser les embauches. Mais dans *Toujours moins!* (La Découverte, 184 pages, 20 euros), l'économiste et statisticien Clément Carbonnier dénonce une « impasse stratégique du capitalisme français ». Suivie tant par la droite que par la gauche, cette politique n'a pas créé d'emploi et a creusé les inégalités, accuse-t-il.

Lorsque le chômage a massivement frappé les classes populaires, dans les années 1990, la baisse du coût du travail non qualifié ne s'imposait-elle pas ?

Il n'était pas illégitime de penser qu'en baissant le coût du travail, on pouvait résorber le chômage. Mais cela reposait sur une intuition. A l'époque, les gouvernements ne disposaient pas des résultats de ces politiques. Aujourd'hui, en revanche, nous savons que la baisse des coûts de travail est un mauvais outil pour créer de l'emploi.

Au départ, il s'agissait d'aider temporairement les entreprises à affronter la crise, dans un contexte où les solutions traditionnelles ne semblaient pas marcher. Mais peu à peu, cette politique s'est muée en stratégie, tant à droite qu'à gauche. Les socialistes ont préparé le terrain en créant en 1990 la contribution sociale généralisée, un impôt qui allait servir à compenser les baisses de cotisations patronales. Edouard Balladur a ensuite mis en place les premiers allégements, en 1993, qui ont été accentués par Alain Juppé en 1996, puis par François Fillon en 2005. François Hollande a accentué cette politique avec un mécanisme différent, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE). Des allégements supplémentaires ont été introduits en 2015 dans le cadre du pacte de responsabilité, puis sous Emmanuel Macron en 2019. Rares sont les politiques qui ont connu une telle continuité.

Et on a recours à deux autres façons de baisser le coût du travail : l'une consiste à essayer de limiter les dépenses de protection sociale, avec l'espoir de contenir les besoins de financement. C'est une des justifications de la réforme des retraites ; l'autre est d'agir sur les salaires eux-mêmes. Le gouvernement a depuis longtemps renoncé à éléver le salaire minimum, qui est désormais en dessous de la plupart de nos voisins. Mais il a aussi agi sur le marché du travail à travers les

ordonnances de 2017 (qui ont décentralisé la négociation salariale au niveau des entreprises, au motif qu'il fallait être plus « réactif à la conjoncture ») et la réforme de l'assurance-chômage (de 2018 à 2025), qui cherche à pousser les personnes à la recherche d'un emploi à accepter des boulot faiblement rémunérés.

Vous contestez l'efficacité de ces réformes. Pourtant, des études accordent à la baisse du coût du travail non qualifié un effet sur l'emploi...

Celles qui le font sont des travaux théoriques. Plus intéressantes sont les études s'appuyant sur des données réelles : j'en ai examiné de très nombreuses, portant sur de grandes réformes menées dans plusieurs pays. En France, il en existe sur les exonérations de cotisations, sur l'assurance-chômage, sur le CICE... De même, on a mesuré les effets des hausses des salaires minimums dans plusieurs pays. Or, sur la base de l'ensemble de ces évaluations, le constat est sans appel : sauf exceptions, ces politiques n'ont pas d'effet sur l'emploi.

Comment l'expliquez-vous ?

Plusieurs interprétations sont possibles. Dans le cas français, l'explication plus solide, c'est ce qu'on appelle en économie la « complémentarité entre les facteurs de production ». Une entreprise ne peut pas remplacer un type de facteur de production (travailleur, machine...) par un autre simplement parce qu'il devient moins cher. Un exemple pour comprendre : pendant la crise énergétique, le prix de l'électricité a augmenté. Les boulangers, qui consomment beaucoup d'électricité pour cuire leur pain, ne se sont pas dit « je vais utiliser plus de farine et plus d'eau et moins cuire mon pain ». Ces éléments ne sont pas substituables. Les boulangers ont dû subir ce choc. De même, si le coût de leur ouvrier boulanger baisse, ils ne vont pas se dire : très bien, j'en embauche un deuxième et je réduis la cuisson ou la quantité de farine.

Pour les mêmes raisons, les hausses du coût du travail (une augmentation du salaire minimum par exemple) affectent faiblement l'emploi. J'avais calculé l'impact de la hausse de 14 % du smic, proposée par le Nouveau Front populaire, sur les secteurs les plus intensifs en bas salaires : commerce de détail, services aux entreprises, restauration, etc. Malgré l'ampleur de cette revalorisation, les coûts de production n'augmentaient que de 0,6 %.

Si tant d'études empiriques convergent, comment se fait-il que les économistes soient toujours en désaccord sur le sujet ?

Des raisons idéologiques, qui tiennent à la foi en l'efficacité des marchés, empêchent sans doute certains de mes collègues d'admettre ces résultats. Mais les positions évoluent, grâce aux études empiriques, de plus en plus nombreuses, que le traitement informatique rend désormais possibles. En 2019, une note du Conseil d'analyse économique signée par Yannick L'Horty, Philippe Martin et Thierry Mayer était intitulée « Baisses de charges : stop ou encore ? ». Même s'ils continuaient à défendre l'efficacité des allégements de charges quand ceux-ci étaient ciblés sur les salaires inférieurs à 1,6 smic, ils exprimaient des doutes sur la poursuite de ces politiques.

En 2024, le rapport remis au premier ministre Michel Barnier par les économistes Antoine Bozio et Etienne Wasmer,



TOUJOURS MOINS !
de Clément Carbonnier,
La Découverte,
184 pages, 20 euros



« Les politiques d'exonération de cotisation sociale », va dans le même sens que mes travaux. Ses auteurs admettent qu'une baisse des exonérations sur les salaires autour du smic aurait peu d'effet sur l'emploi. Aujourd'hui, défendre l'idée qu'il faut revenir sur cette stratégie de baisse des coûts salariaux, en supprimant des exonérations de charges, n'est plus du tout iconoclaste.

Etrangement, vous n'exploitez pas dans votre livre un autre argument : les subventions aux embauches à bas salaires auraient affaibli l'industrie française, en incitant les entreprises à se spécialiser dans le moyen de gamme plutôt que le haut de gamme...

C'est un argument sérieux. Je le trouve très crédible, mais les preuves d'une telle relation de causalité n'existent pas encore. Pour ma part, je n'ai insisté que sur ce que je peux démontrer à travers mes travaux.

L'une des critiques principales que vous adressez aux politiques de réduction du coût du travail, c'est qu'elles auraient accru les inégalités en France. Par quels mécanismes ?

Ils sont multiples. Réduire les salaires en affaiblissant le pouvoir de négociation touche principalement ceux qui en ont déjà peu, c'est-à-dire les travailleurs au bas de l'échelle. Réduire les cotisations, c'est alléger la contribution des employeurs à l'effort collectif. Cela représente une manne, qui est partagée entre les actionnaires et les salariés les plus qualifiés.

Par ailleurs, les allégements de cotisations sociales servent de prétexte à la réduction des dépenses de protection sociale, ce qui pénalise surtout les personnes défavorisées, qui n'ont pas les moyens de se tourner vers une couverture privée. Et quand ces allégements sont compensés, c'est soit par une réduction de la dépense publique (au détriment, donc de la redistribution sociale), soit par l'augmentation d'autres prélèvements obligatoires qui ne sont pas payés par les employeurs, mais par tout le monde (CSG, TVA...).

Que faudrait-il faire pour sortir de ce piège ? Supprimer les exonérations, estimées à 80 milliards d'euros, peut difficilement se faire d'un coup sans déstabiliser l'économie...

Sans doute. La suppression des exonérations reviendrait à augmenter de 40 % le coût d'un salaire au niveau du smic, ce qui pourrait fragiliser certaines entreprises, surtout en période de ralentissement économique. Une bonne approche serait de geler en valeur absolue à la fois leur montant et les seuils de salaires en deçà desquels elles s'appliquent. Ainsi, l'inflation

les effacerait progressivement. Par cette méthode, la Sécurité sociale récupérerait chaque année quatre milliards d'euros supplémentaires.

Quelles sont les alternatives possibles pour soutenir l'emploi ?

Il y a certainement mieux à faire que subventionner à l'aveuglette les entreprises payant mal leurs salariés. Pour commencer, créer directement des emplois publics serait plus efficace. Il y a d'énormes besoins non satisfaits par le privé. Nombre de ces emplois publics seraient générateurs à la fois de bien-être pour les ménages et de productivité pour les entreprises. Exemple : des emplois d'aide à la petite enfance. Cela libérerait du temps pour les mères, qui doivent souvent s'arrêter de travailler pour pouvoir garder leurs enfants. Nous avons également besoin d'emplois d'aide aux personnes âgées.

Mais si on veut doper la productivité des entreprises, le plus efficace, plutôt que de baisser le coût du travail, ce serait de leur fournir des salariés potentiels très qualifiés et des innovations de rupture. Pour cela, il faut investir dans la formation professionnelle et dans la recherche et développement [R&D]. Dans les comparaisons internationales, on se rend compte que le faible niveau de la France en R&D tient non seulement à l'investissement privé, mais aussi à l'investissement public.

Plus de financements publics pour la formation ou la recherche, ce n'est pas ce que revendent prioritairement les entreprises...

Je me souviens d'un représentant patronal qui avait des établissements de part et d'autre de la frontière belge. Il avait acheté de nouvelles machines qu'il avait installées côté belge. Non pas parce que les coûts y étaient moins élevés mais parce qu'en Belgique il pouvait trouver une main-d'œuvre formée pour faire fonctionner ces machines. Eh bien, ce même entrepreneur, dans les médias, n'exigeait pas plus de formation, mais plus d'allégements de cotisations ! Pourquoi ? Parce que dans leurs propos publics, les représentants patronaux ne demandent que ce qu'ils peuvent obtenir.

Or il est bien plus facile de décrocher une nouvelle couche de réduction des charges. Même si ce n'est pas indispensable, c'est toujours bon à prendre. Le bénéfice est immédiat, alors que les alternatives que j'évoque ont un effet à long terme sur la productivité des entreprises et doivent être portées dans la durée par plusieurs gouvernements. C'est le vieil adage selon lequel « un tiens vaut mieux que deux tu l'auras ». ■

PROPOS RECUEILLIS PAR PASCAL RICHÉ

La Commission européenne tente de déréglementer les pesticides chimiques

En Europe, les reculs écologiques s'accélèrent de manière sidérante. Depuis le début de l'année, la Commission européenne utilise à tour de bras un outil législatif pour conduire sa politique antiécologique : «l'*omnibus*». Présenté comme un outil pour simplifier la réglementation de l'Union, il vise à modifier simultanément différents points d'un ou de plusieurs règlements. Sous prétexte de «*simplification*», les *omnibus* sont en réalité utilisés pour déréguler massivement et prioriser les intérêts industriels au détriment de la santé et de l'environnement, pour les Européens et pour le reste du monde.

La Direction générale de la santé de la Commission européenne tente ainsi, avec son projet d'*Omnibus* sur la sécurité des aliments, de déréglementer les pesticides chimiques. Une proposition de règlement de la Commission européenne reprenant les propositions d'un rapport du commissaire européen hon-grois à la santé Oliver Varhelyi contient une série de mesures très favorables à l'industrie, qui, si elles étaient adoptées, affaibliraient considérablement le règlement (CE) n° 1107/2009 relatif aux pesticides et, par conséquent, le niveau de protection de la santé des citoyens et de l'environnement.

Parmi l'ensemble des mesures envisagées par le commissaire Varhelyi, une est particulièrement inquiétante. Au motif «d'améliorer la compétitivité des agriculteurs» et de «réduire la charge administrative des Etats», il est proposé de supprimer le réexamen systématique de toutes les substances pesticides.

Il s'agit d'une modification majeure de la réglementation actuelle qui prévoit d'accorder des autorisations de mise sur le marché pour une durée limitée en général à dix ou quinze ans et de réévaluer les substances, au bout de cette période d'autorisation, à la lumière des nouvelles connaissances scientifiques disponibles. Les substances identifiées,

Un collectif de 114 organisations de protection de l'environnement, sous la houlette de Nadine Lauverjat, déléguée générale de Générations futures, demande le retrait immédiat de la proposition de Bruxelles d'autoriser la plupart des pesticides de façon illimitée

«candidates à la substitution» en raison de leur toxicité, ne seraient pas visées par cette modification et devraient donc toujours se plier à un réexamen systématique pour rester sur le marché. Mais il s'agit d'un faible nombre de substances. Avec cette proposition, les autorisations d'une très grande majorité de pesticides n'auraient plus de limite dans le temps!

Cette mesure, souhaitée par l'industrie agrochimique, éviterait aux acteurs du secteur de devoir discuter régulièrement des nouvelles données scientifiques, potentiellement défavorables à leur substance. Les firmes seraient aussi soulagées de toute incitation à exami-

C'EST PRÉCISÉMENT DANS LE CADRE DES RÉEXAMENS PÉRIODIQUES QUE NOMBRE DE PESTICIDES DANGEREUX SONT IDENTIFIÉS ET FINALEMENT INTERDITS

ner d'éventuels effets négatifs supplémentaires sur la santé ou l'environnement. Et surtout, sans révision systématique et périodique des substances, il y a un grand risque que les avancées de la science indépendante relatives à la toxicité des pesticides soient tout simplement ignorées. L'intégration et la prise en compte des données de la littérature académique sont déjà très limitées et défaillante avec le système actuel. Avec ces nouvelles propositions, la situation serait encore pire et il serait toujours plus difficile de faire entendre la science.

Des risques jugés inacceptables
Or, c'est précisément dans le cadre des réexamens périodiques que nombre de pesticides dangereux sont identifiés et finalement interdits. Générations futures a identifié au moins 23 substances actives pesticides qui ne sont pas considérées comme «candidates à la substitution» et qui, pourtant, ont été interdites depuis 2011 en raison de risques révélés au cours de leur réexamen. Sans cette procédure de réexamen, les Européens seraient ainsi toujours exposés à l'insecticide neurotoxique chlorpyrifos ou au fongicide mancozèbe toxique pour la reproduction et perturbateur endocrinien. L'herbicide chlorothalonil et ses produits de dégradation pourraient continuer à contaminer massivement les eaux souterraines et l'eau potable.

L'insecticide phosmet continuerait d'exposer les agriculteurs et les riverains des champs traités à des risques jugés inacceptables pour leur santé... Avec les

dispositions proposées par la Commission européenne aujourd'hui, ces substances n'auraient pas été réexaminées... et seraient donc probablement encore utilisées en Europe!

Il est d'autant plus alarmant de constater que cette proposition dangereuse de refonte de la réglementation européenne est aux antipodes de plusieurs décisions de justice récentes, jugeant que les procédures d'évaluation des pesticides sont déjà insuffisantes. Notamment, dans une décision rendue le 3 septembre, la cour administrative d'appel de Paris a jugé que les évaluations des produits pesticides conduites par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) sont lacunaires en ne prenant pas en compte toutes les données scientifiques disponibles. Sans réexamen systématique des substances, il est certain que les dernières connaissances scientifiques seraient encore moins bien prises en compte.

Avec cette proposition qui maintiendrait plus longtemps sur le marché des pesticides dangereux, la Commission européenne fera reculer l'Europe de plus de trente ans, à une époque où la toxicité des pesticides était à peine évaluée pour la protection des citoyens et de l'environnement.

Nous, organisations et personnalités signataires de ce texte, dénonçons cette proposition de la Commission européenne qui affaiblirait considérablement la protection de la santé des citoyens et de l'environnement contre les substances toxiques contenues dans les pesticides, tout en servant les intérêts de l'industrie qui les produit. Nous appelons à une forte mobilisation citoyenne afin que la Commission européenne abandonne ce projet d'*omnibus* qui nous entraînerait vers une ère sombre où la science est négligée et où le profit prime, toujours plus, sur la santé publique et la protection de l'environnement. ■

Premiers signataires :
Véronique Andrieux, directrice du WWF France; **Valentin Beauval**, agronome et agriculteur retraité, membre de la commission pesticides d'Agronomes et vétérinaires sans frontières; **Philippe Bergerot**, président de la Ligue contre le cancer; **Fleur Breteau**, porte-parole du collectif Cancer Colère; **Allain Bougrain-Dubourg**, président de la Ligue pour la protection des oiseaux; **Stéphanie Clément-Grandcourt**, directrice générale de la Fondation pour la nature et l'homme; **Antoine Gattet**, président de France Nature Environnement; **Jean-François Julliard**, directeur général de Greenpeace France; **Nadine Lauverjat**, déléguée générale de Générations futures; **Fanny Métrat**, porte-parole nationale de la Confédération paysanne; **Claire Nouvian**, directrice générale de l'ONG Bloom; **Pierre-Michel Périalaud**, président d'Alerte des médecins sur les pesticides; **Gérald Raverot**, président de la Société française d'endocrinologie; **Gérard Raymond**, président de France Assos Santé; **Pierre Souvet**, président de Santé Environnement France. Liste complète sur Lemonde.fr

Les activités de renseignement rétives au contrôle démocratique

ANALYSE

A près le souvenir des attentats terroristes de 2015, l'heure est aussi au bilan de la réponse apportée à cette violence. Le président François Hollande avait, cette année-là, promulgué la «loi renseignement». Destinée à montrer à l'opinion publique que le gouvernement ne restait pas inactif, elle ne faisait que légaliser des techniques de renseignement qui, à deux exceptions près – le suivi en temps réel sur les réseaux de téléphonie et Internet et le recours à «l'algorithme» – étaient déjà utilisées, mais illégalement. Ce texte protégeait ainsi des agents secrets qui risquaient de se retrouver devant un juge. Ce cadre légal a, depuis, été modifié une dizaine de fois et s'est élargi au gré des progrès technologiques offrant de nouveaux outils aux services secrets.

Cette loi fut présentée comme un tournant historique en matière de contrôle démocratique de la surveillance de l'Etat. A l'usage, elle montre, pourtant, des signes d'essoufflement, ce qui, étant donné les évolutions techniques, constitue une forme de régression. Ce qui frappe, c'est moins le risque d'une mise en danger des libertés que la volonté de l'exécutif et des parlementaires de réduire le poids des contre-pouvoirs. Une politique pourtant contraire à la jurisprudence européenne et à la responsabilisation des citoyens, permettant, en outre, des dérives en cas de glissement du régime vers l'autoritarisme.

C'est un paradoxe. On a rarement autant parlé d'espionnage dans la société française. Les séries télévisées ont le vent en poupe. Les patrons des services secrets français font désormais partie de l'espace médiatique. Et l'espionnage, dans l'esprit de beaucoup, a pris le pas sur la justice pour prévenir les menaces. Pourtant, la France rechigne toujours à faire vivre un débat public sur le renseignement. Dernier grand pays à s'être doté d'une loi encadrant l'activité de ses services, il demeure un cancre en matière de réflexion collective sur une politique publique financée par l'imposte et mise en œuvre par des fonctionnaires.

Conservatisme doctrinal

La délégation parlementaire au renseignement, supposée être le contrepoint de l'extension continue des moyens alloués à la surveillance d'Etat – plus de 3 milliards d'euros en 2023, et 5 milliards de plus entre 2024 et 2030 –, a vite montré ses limites. Crée en 2007 pour assurer «un droit de suivi», elle n'a été dotée d'une mission de contrôle qu'en 2013. Depuis, son rôle interroge. Elle n'a pas le droit d'informer la représentation nationale des éléments en sa possession et son rapport annuel est amputé au nom du secret-défense, alors qu'il ne s'agit souvent que de doctrine. Ne disposant d'aucun expert technique et peinant à se faire communiquer des documents auxquels elle a droit, la délégation se contente de communiquer avec... le gouvernement.

Composée de huit parlementaires, dont les présidents des commissions des lois et de la

défense, déjà très occupés, la délégation parlementaire au renseignement ne fait pas le poids face aux services dont elle s'efforce surtout d'épouser les attentes. La délégation s'est enfermée dans une démarche trop courtisane ou timorée pour porter une idée centrale dans toute société démocratique : le débat, comme la liberté de savoir, contribue à la sécurité collective.

Car l'Etat peut être victime de lui-même. Il peut céder à une forme de conservatisme doctrinal sur la nature d'une menace qu'il rattache souvent «à la guerre d'avant», selon l'expression de l'historien Marc Bloch dans *L'Etrange défaite*, livre qui analyse les causes de la débâcle de 1940. L'Etat peut aussi être aveuglé par des logiques bureaucratiques où se mêlent défense de périmètres administratifs et rivalités de personnes.

La laborieuse fusion, en 2008, d'une partie des Renseignement généraux avec la direction de la surveillance du territoire a illustré cet égaré. Pensée comme une réponse à Al-Qaida – une franchise terroriste transnationale sans territoire, une avant-garde réduite –, elle ne répondait pas à la menace de l'organisation Etat islamique – un djihadisme massif, de proximité, notamment alimenté par des Français radicalisés sur le sol national.

Jusqu'au début 2025, on pouvait encore croire que la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) parviendrait à contraindre la France à se mettre en conformité avec la jurisprudence européenne, comme elle l'avait fait, en 2021, avec le Royaume-Uni,

pour l'affaire Big Brother Watch. Celle-ci a conduit Londres à mettre en place un contrôle renforcé dit «de bout en bout» sur sa surveillance de masse et ses échanges de données avec les services étrangers.

Pour la France, la CEDH a rejeté une requête similaire au motif que notre pays dispose «de voies internes de recours» satisfaisantes. Pourtant, en 2023, ce contrôle «interne» a été contourné par l'exécutif français. Comme l'avait révélé *Le Monde*, la direction du renseignement et de la sécurité de la défense, dirigée par le général Philippe Sussjara, s'était rendue coupable, selon l'Elysée, d'un «défaut d'appropriation du cadre légal», une façon pudique de dire que certaines pratiques étaient contraires à la loi. La direction du renseignement s'en était pourtant tirée avec une simple convocation par un conseiller du chef de l'Etat, alors que la loi aurait dû la renvoyer devant le Conseil d'Etat.

Face à cette volonté assumée de conserver des pans entiers de la surveillance hors de tout regard extérieur, seule la Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement tente de faire entendre une voix indépendante. Cette instance administrative donne un avis consultatif sur chaque utilisation de technique – écoutes, géolocalisation, données informatiques, captation d'image et de son, etc. Elle ne cesse d'alerter sur les retards pris par la France en matière de contrôle, mais sa voix reste isolée. Ni le législateur ni le gouvernement ne semblent désireux de la relayer. ■

LA FRANCE RECHIGNE TOUJOURS À FAIRE VIVRE UN DÉBAT PUBLIC SUR LE RENSEIGNEMENT

JACQUES FOLLOROU



ÉCONOMIE | CHRONIQUE

PAR STÉPHANE LAUER

Régulation du Net: l'UE ne doit pas céder

L'« effet Bruxelles » a-t-il vécu ? Le concept avait été énoncé en 2012 par l'expert en droit commercial international de l'université de Columbia Anu Bradford. Il s'agissait de décrire l'emprise de l'Union européenne (UE) sur les affaires du monde grâce à sa puissance régulatrice. Dans un processus de mondialisation accélérée, Bruxelles s'était imposée comme la principale émettrice de normes et de processus juridiques, obligeant les autres blocs à s'aligner par intérêt économique. La taille de son marché et sa capacité réglementaire avaient fini par convaincre les entreprises opérant sur le plan international qu'il n'était pas pertinent de maintenir des cadres juridiques moins exigeants. Mais cette vision des choses pourrait désormais appartenir au passé.

Deux processus sont à l'œuvre. Le premier vient des Etats-Unis et s'est accéléré depuis le retour de Donald Trump à la Maison Blanche.

Dès le lancement de sa croisade en faveur de droits de douane pour protéger l'économie américaine, il a clairement ciblé le pouvoir régulateur de l'UE en accusant les Vingt-Sept d'attaquer les « incroyables entreprises technologiques » américaines. Il n'a de cesse de réclamer le démantèlement du règlement sur les services numériques et du règlement sur les marchés numériques.

Cette législation répond à la propension des géants de l'Internet à porter atteinte à la vie privée, à fausser la concurrence, à distordre notre espace informationnel à rebours de nos valeurs et de nos lois. Ces entreprises américaines considèrent les règles européennes comme autant d'entraves à leur modèle économique et ont trouvé en Donald Trump leur meilleur avocat.

L'administration américaine en fait désormais un élément de chantage pour réduire les droits de douane qui sont imposés aux exportations européennes. Lors d'un sommet organisé le 24 novembre à Bruxelles, le secrétaire au commerce américain, Howard Lutnick, a exigé le détricotage des lois numériques européennes contre un « accord sympa sur l'acier et l'aluminium ». Ces négociations de marchand de tapis mettent la pression sur l'Europe, enjointe de troquer une législation cruciale contre un abaissement de barrières douanières douteuses sur le plan juridique, comme la Cour suprême des Etats-Unis pourrait le confirmer dans les prochaines semaines.

L'UE refuse ce jeu de dupes et affirme que son arsenal juridique n'est en rien du protectionnisme ou une compensation à son incapacité à faire émerger ses propres champions de l'Internet, mais simplement un outil indispensable pour faire respecter les règles de la concurrence non faussée et la préservation des fondements démocratiques. Jusqu'à quand pourra-t-elle résister ?

Le problème de l'offensive américaine est qu'elle coïncide avec un second processus qui, lui, vient de l'intérieur même de l'UE. La Commission est ainsi prête à assouplir d'elle-même son règlement général sur la protection des données (RGPD) et sa loi sur l'intelligence

RATTRAPER SON RETARD DANS LE NUMÉRIQUE NE VEUT PAS DIRE DÉRÉGULER À TOUT VENT

artificielle (IA) sous prétexte d'améliorer sa compétitivité. Des propositions allant dans ce sens ont été faites le 19 novembre dans le cadre de la loi dite « omnibus ». Cette concordance est désastreuse sur un plan politique. En donnant le sentiment d'avoir la régulation honteuse, l'UE risque d'inciter Donald Trump à pousser son avantage. Même si un tollé du fardeau administratif européen est souhaitable, la loi « omnibus » prend des allures de réponse aux requêtes de l'administration américaine.

Une prospérité trompeuse
L'Europe semble prise de panique. Le rapport rédigé en 2024 par l'ex-premier ministre italien Mario Draghi, qui alertait sur le décrochage européen, notamment technologique, a conduit à faire de l'excès de réglementation l'origine de tous nos maux sans trop de discernement. Les lois européennes ne font qu'aligner le droit du numérique sur celui en vigueur dans le monde physique. Rattraper son retard ne veut pas dire déréguler à tout vent en jouant les idiots utiles des géants de l'Internet.

L'UE ne doit pas se laisser enfermer dans un choix binaire entre innovation et réglementation. En acceptant cette dichotomie, elle risque de perdre sur les deux tableaux. Renoncer à freiner le développement de certaines activités qui portent atteinte à la démocratie par des usages manipulateurs ou abusifs ne nous apportera qu'une prospérité trompeuse et viciée. Comme l'écrit le journaliste Martin Sandbu dans le *Financial Times*, « il est tout aussi important de rattraper son retard que de garder un regard lucide sur ce que l'on essaie de rattraper ».

Pour Mario Marinello, du centre de réflexion Bruegel, « la Commission devrait adopter une approche offensive pour démontrer que l'environnement numérique européen est plus stable, plus résistant et plus sûr que l'environnement américain ». Le chercheur explique par exemple que les Etats-Unis ne disposent pas d'outils efficaces pour gérer les risques liés à la protection de la vie privée. Qu'il s'agisse de l'agent conversationnel d'IA DeepSeek ou de TikTok, on a vu que, faute de régulation appropriée face aux menaces chinoises, les Etats-Unis sont obligés de se tourner vers des solutions radicales pour protéger leurs citoyens : l'interdiction pure et simple pour DeepSeek, la vente forcée de TikTok à des investisseurs américains.

Face aux demandes de renoncer à sa régulation, l'UE ne doit pas céder. Elle devrait au contraire mettre en avant les avantages de ses choix par rapport à ceux des Etats-Unis, qui oscillent entre libéralisme débridé et coercition brutale. En se plaçant sur la défensive, l'Europe perd en crédibilité sur la pertinence de son modèle, pourtant « le plus établi, crédible et légitime », insiste Anu Bradford dans le *New York Times*, qui prévient que ce qui est en train de se passer n'est pas sans conséquences. D'autres nations pourraient se dire : « Peut-être devrions-nous nous aussi reconstruire notre position. » L'« effet Bruxelles » serait alors bel et bien anéanti. ■

EN SE PLAÇANT
SUR LA DÉFENSIVE
FACE AUX
ÉTATS-UNIS,
L'EUROPE PERD
EN CRÉDIBILITÉ

INGÉRENCES ET INCOHÉRENCES DE TRUMP SUR LE CONTINENT AMÉRICAIN

ÉDITORIAL

M

Menaces militaires, intimidations verbales, ingérences électoralles : Donald Trump se comporte avec l'ensemble du continent américain avec une rudesse sans guère de précédents pour un président des Etats-Unis. Après le Canada, qui a fait les frais de velléités expansionnistes dès le retour du républicain à la Maison Blanche, c'est désormais sur l'Amérique latine, traitée comme une arrière-cour, qu'il fait peser son agressivité.

Les élections générales organisées au Honduras, le 30 novembre, ont ainsi été l'occasion d'un nouveau chantage. Le président des Etats-Unis ne s'est pas contenté d'inciter Donald Trump à pousser son avantage. Même si un tollé du fardeau administratif européen est souhaitable, la loi « omnibus » prend des allures de réponse aux requêtes de l'administration américaine.

est gangrené par le trafic de drogue et le crime organisé. Il a également laissé entendre qu'il mettrait fin à l'aide américaine en cas de défaite de ce dernier. Lors des élections législatives en Argentine, en octobre, le locataire de la Maison Blanche avait déjà conditionné l'octroi d'une aide massive de 20 milliards de dollars à la victoire des candidats du président Javier Milei.

Tout en insultant régulièrement le président de la Colombie, Gustavo Petro, classé à gauche, Donald Trump a également accentué sa pression sur le Venezuela en annonçant unilatéralement, le 29 novembre, qu'il considérait l'espace aérien vénézuélien comme « entièrement fermé ». Cet avis de création d'une zone d'exclusion aérienne, en toute illégalité internationale, s'ajoute au déploiement de la plus importante armada dans la mer des Caraïbes depuis la crise des missiles à Cuba, en 1962. Alors que l'armée américaine multiplie les exécutions extrajudiciaires en ciblant des bateaux présentes comme utilisés par des cartels de la drogue, sans jamais en apporter la moindre preuve, cet activisme guerrier suscite une inquiétude grandissante au Congrès, y compris parmi certains élus républicains.

Il fait peu de doute que l'objectif de Donald Trump est bien celui d'un changement de régime à Caracas. Certes, le pré-

ident Nicolas Maduro, qui a plongé son pays dans la misère, s'accroche au pouvoir après avoir manifestement perdu l'élection présidentielle de 2024. Mais l'aventurisme de l'administration américaine, quand bien même elle parviendrait à obtenir son départ, pourrait plonger ce pays failli dans une crise encore plus grande.

Donald Trump ne duplique pas seulement en Amérique latine la virulence et les menaces dont il use à profusion à l'intérieur des frontières américaines envers ses adversaires politiques. Il y multiplie également les incohérences, qui rendent difficilement lisibles ses orientations politiques, d'autant que la vision stratégique de son administration n'a toujours pas été présentée publiquement, contrairement à l'usage.

Comment concilier en effet l'engagement de lutter par tous les moyens contre le narcotrafic, érigé au rang de menace principale, et la décision d'accorder une grâce « totale et absolue » à l'ancien président de droite du Honduras Juan Orlando Hernández, condamné, en 2024, à quarante-cinq ans de prison aux Etats-Unis pour trafic de drogue ? C'est cette même contradiction qui fait de Donald Trump un défenseur acharné des cryptomonnaies, au bénéfice de sa propre famille, alors que celles-ci constituent un véhicule financier essentiel pour le crime organisé. ■

French journalism at its best, now in English

Painted on the facade of a building opposite the Hôtel de Lyon, a giant portrait of a Frenchman stares out at gourmands. It's an oversized work, worthy of the giant. His restaurant, the renovated Auberge de Collonges-au-Mont-d'Or (northeastern France), celebrates its centenary this year and attracts gastronomic megaliths even though some of its iconic dishes, such as pâté aux quenelles and whole poultry in a blizzard.

a cuisine that's both hybrid and daring.

Wednesday's launch was the third attempt with astronauts since early May, coming after a pair of rocket-related problems, most recently last weekend. A small helium leak in the capsule's insulation system also caused delays but remained extremely low and manageable. It's just a rough endeavor to get to flight and huge kudos to the entire team for getting there, said Steve Stich, NASA's commercial crew program manager.

It was aboard

SpaceX's Dragon 2 that astronauts Michael Cole and Sunita Williams will fly to the International Space Station on Saturday morning. The two will be joined by three more crew members: Russian cosmonauts Oleg Novitskiy and Pyotr Dubrov, and US astronaut Christina Koch. They will stay for six months, working on science experiments and testing new technologies.

Williams' departure marks the first time she has been assigned to a mission since her return from the International Space Station in 2012. She will be the first woman to fly to the ISS alone since 2019.

Williams' departure marks the first time she has been assigned to a mission since her return from the International Space Station in 2012. She will be the first woman to fly to the ISS alone since 2019.

Williams' departure marks the first time she has been assigned to a mission since her return from the International Space Station in 2012. She will be the first woman to fly to the ISS alone since 2019.

Williams' departure marks the first time she has been assigned to a mission since her return from the International Space Station in 2012. She will be the first woman to fly to the ISS alone since 2019.

Williams' departure marks the first time she has been assigned to a mission since her return from the International Space Station in 2012. She will be the first woman to fly to the ISS alone since 2019.

Williams' departure marks the first time she has been assigned to a mission since her return from the International Space Station in 2012. She will be the first woman to fly to the ISS alone since 2019.

Williams' departure marks the first time she has been assigned to a mission since her return from the International Space Station in 2012. She will be the first woman to fly to the ISS alone since 2019.

Williams' departure marks the first time she has been assigned to a mission since her return from the International Space Station in 2012. She will be the first woman to fly to the ISS alone since 2019.

Williams' departure marks the first time she has been assigned to a mission since her return from the International Space Station in 2012. She will be the first woman to fly to the ISS alone since 2019.

Williams' departure marks the first time she has been assigned to a mission since her return from the International Space Station in 2012. She will be the first woman to fly to the ISS alone since 2019.

Williams' departure marks the first time she has been assigned to a mission since her return from the International Space Station in 2012. She will be the first woman to fly to the ISS alone since 2019.

Williams' departure marks the first time she has been assigned to a mission since her return from the International Space Station in 2012. She will be the first woman to fly to the ISS alone since 2019.

Williams' departure marks the first time she has been assigned to a mission since her return from the International Space Station in 2012. She will be the first woman to fly to the ISS alone since 2019.

Williams' departure marks the first time she has been assigned to a mission since her return from the International Space Station in 2012. She will be the first woman to fly to the ISS alone since 2019.

Williams' departure marks the first time she has been assigned to a mission since her return from the International Space Station in 2012. She will be the first woman to fly to the ISS alone since 2019.

Williams' departure marks the first time she has been assigned to a mission since her return from the International Space Station in 2012. She will be the first woman to fly to the ISS alone since 2019.

Williams' departure marks the first time she has been assigned to a mission since her return from the International Space Station in 2012. She will be the first woman to fly to the ISS alone since 2019.

Williams' departure marks the first time she has been assigned to a mission since her return from the International Space Station in 2012. She will be the first woman to fly to the ISS alone since 2019.

Williams' departure marks the first time she has been assigned to a mission since her return from the International Space Station in 2012. She will be the first woman to fly to the ISS alone since 2019.

Williams' departure marks the first time she has been assigned to a mission since her return from the International Space Station in 2012. She will be the first woman to fly to the ISS alone since 2019.

Williams' departure marks the first time she has been assigned to a mission since her return from the International Space Station in 2012. She will be the first woman to fly to the ISS alone since 2019.

Williams' departure marks the first time she has been assigned to a mission since her return from the International Space Station in 2012. She will be the first woman to fly to the ISS alone since 2019.

Williams' departure marks the first time she has been assigned to a mission since her return from the International Space Station in 2012. She will be the first woman to fly to the ISS alone since 2019.

Williams' departure marks the first time she has been assigned to a mission since her return from the International Space Station in 2012. She will be the first woman to fly to the ISS alone since 2019.

Williams' departure marks the first time she has been assigned to a mission since her return from the International Space Station in 2012. She will be the first woman to fly to the ISS alone since 2019.

Williams' departure marks the first time she has been assigned to a mission since her return from the International Space Station in 2012. She will be the first woman to fly to the ISS alone since 2019.

Williams' departure marks the first time she has been assigned to a mission since her return from the International Space Station in 2012. She will be the first woman to fly to the ISS alone since 2019.

Williams' departure marks the first time she has been assigned to a mission since her return from the International Space Station in 2012. She will be the first woman to fly to the ISS alone since 2019.

Williams' departure marks the first time she has been assigned to a mission since her return from the International Space Station in 2012. She will be the first woman to fly to the ISS alone since 2019.

Williams' departure marks the first time she has been assigned to a mission since her return from the International Space Station in 2012. She will be the first woman to fly to the ISS alone since 2019.

Williams' departure marks the first time she has been assigned to a mission since her return from the International Space Station in 2012. She will be the first woman to fly to the ISS alone since 2019.

Williams' departure marks the first time she has been assigned to a mission since her return from the International Space Station in 2012. She will be the first woman to fly to the ISS alone since 2019.

Williams' departure marks the first time she has been assigned to a mission since her return from the International Space Station in 2012. She will be the first woman to fly to the ISS alone since 2019.

Williams' departure marks the first time she has been assigned to a mission since her return from the International Space Station in 2012. She will be the first woman to fly to the ISS alone since 2019.

Williams' departure marks the first time she has been assigned to a mission since her return from the International Space Station in 2012. She will be the first woman to fly to the ISS alone since 2019.

Williams' departure marks the first time she has been assigned to a mission since her return from the International Space Station in 2012. She will be the first woman to fly to the ISS alone since 2019.

Williams' departure marks the first time she has been assigned to a mission since her return from the International Space Station in 2012. She will be the first woman to fly to the ISS alone since 2019.

Williams' departure marks the first time she has been assigned to a mission since her return from the International Space Station in 2012. She will be the first woman to fly to the ISS alone since 2019.

Williams' departure marks the first time she has been assigned to a mission since her return from the International Space Station in 2012. She will be the first woman to fly to the ISS alone since 2019.

Williams' departure marks the first time she has been assigned to a mission since her return from the International Space Station in 2012. She will be the first woman to fly to the ISS alone since 2019.

Williams' departure marks the first time she has been assigned to a mission since her return from the International Space Station in 2012. She will be the first woman to fly to the ISS alone since 2019.

Williams' departure marks the first time she has been assigned to a mission since her return from the International Space Station in 2012. She will be the first woman to fly to the ISS alone since 2019.

Williams' departure marks the first time she has been assigned to a mission since her return from the International Space Station in 2012. She will be the first woman to fly to the ISS alone since 2019.

Williams' departure marks the first time she has been assigned to a mission since her return from the International Space Station in 2012. She will be the first woman to fly to the ISS alone since 2019.

Williams' departure marks the first time she has been assigned to a mission since her return from the International Space Station in 2012. She will be the first woman to fly to the ISS alone since 2019.

CHANEL

présente

Margaret Qualley et A\$AP Rocky
dans un court métrage réalisé par **Michel Gondry**



MÉTIERS D'ART 2026 NEW YORK

**Le défilé sera révélé le 2 décembre à 20h,
heure de New York, sur chanel.com.**